Les Echos

MARDI 20 AOÛT 2024

L'histoire économique Et la démographie fit la puissance de la France // P. 8

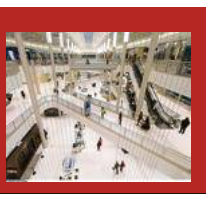

L'économie XXL Ce centre commercial géant qui résiste à Amazon // P. 9

séries d'été

L'or s'envole à un nouveau record

- Le métal jaune a passé la barre des 2.500 dollars l'once.
- Les tensions géopolitiques, les baisses de taux attendues de la Fed et les achats massifs des banques centrales soutiennent les cours.

// PAGE 19 ET L'ÉDITORIAL DE JEAN-MARC VITTORI PAGE 10

Source : Bloomberg (cours en séance). Photos Getty Images, Bridgeman Images, Aaron Lavinsky/Minneapolis Star Tribune/TNS via Sipa

Mélenchon sème le trouble à gauche

POLITIQUE La volonté de La France insoumise, le mouvement de Jean-Luc Mélenchon, de lancer une procédure de destitution contre Emmanuel Macron s'il ne nomme pas Lucie Castets à Matignon passe mal chez ses alliés du Nouveau Front Populaire (NFP). Vouée à l'échec, cette manœuvre fragilise le NFP, alors que celui-ci tente d'imposer sa candidate pour diriger le gouvernement. Elle met en lumière le retour des divisions en son sein, et ce quatre jours avant l'entretien que les représentants de la gauche, qui veulent afficher un front uni, doivent avoir avec Emmanuel Macron. // PAGE 3

Xinhua/Abaca

analyses

Retraites : une impasse mondiale

Par **Jean-Baptiste Wautier**

D'un ratio de quatre cotisants pour un retraité dans les années 1970, le système français de répartition est à bout de souffle avec seulement 1,5 cotisant aujourd'hui. La faute à l'allongement de l'espérance de vie et à la baisse de la fécondité qui concerne la majorité des pays occidentaux. Pour anticiper, il est nécessaire de créer un Fonds national des retraites afin d'investir à long terme une portion des cotisations et dégager ainsi de nouvelles ressources. // PAGE 6

Afrique : comment les guerres engendrent l'extrême pauvreté

Par **Serge Eric Menye**

Le pari d'avenir des seniors dans l'économie

Par **G.Effront et C.Young**

Alice Zeniter aux origines de la Nouvelle-Calédonie

Par **Isabelle Lesniak**

// PAGE 7

Les Echos
Anticipez l'évolution de votre secteur. Abonnez vos équipes au temps d'avance.
Découvrez nos offres Entreprises :

M 00104 - 820 - F : 3,60

ISSN0153.4831 — 117e ANNÉE
NUMÉRO 24277 — 24 PAGES

Antilles-Réunion 4,70 €. Belgique 4,20 €. Espagne 5,10 €. Luxembourg 4,40 €. Maroc 44 DH. Suisse 6,60 FS. Tunisie 9,8 TND.

L'économie israélienne accuse le coup de la guerre à Gaza

MOYEN-ORIENT L'économie israélienne commence à pâtir sérieusement de la guerre à Gaza, déclenchée il y a dix mois. La croissance en rythme annuel est tombée à 1,2 % au deuxième trimestre, alors qu'elle dépassait 6 % en 2022. Rapporté au nombre d'habitants, le PIB a même baissé au printemps. Les exportations reculent, l'investissement est atone, le déficit budgétaire bondit. Selon les prévisions de la Banque d'Israël, le coût de la guerre devrait atteindre un total de 67 milliards de dollars, dont 32 milliards pour les seules dépenses militaires. La réparation des dégâts provoqués par les tirs de missiles atteint déjà 6 milliards. // PAGE 4

Estée Lauder, fragilisé, annonce le départ de son PDG

BEAUTÉ Le géant américain des cosmétiques, fragilisé depuis l'après-pandémie et fortement freiné par la Chine, a averti lundi de résultats 2025 et bénéfices inférieurs aux attentes. Il a annoncé le départ en juin 2025 de son emblématique PDG, l'Italien Fabrizio Freda, 66 ans, aux commandes depuis quinze ans (2009). La firme new-yorkaise qui détient la marque Estée Lauder, Clinique, The Ordinary ou encore les parfums Jo Malone s'active à lui trouver un remplaçant. Le groupe de cosmétiques haut de gamme, en phase de restructuration, a prévu la suppression de 3.000 emplois. // PAGE 11

Le marché de l'édition musicale dans une forme olympique

MUSIQUE Selon le cabinet britannique Midia Research, le marché mondial de l'édition musicale devrait voir ses revenus bondir entre 2023 et 2031 et passer de 10,1 milliards de dollars à 16,8 milliards de dollars par an. Cette croissance de 6,5 % par an en moyenne devrait être supérieure au rythme de hausse des revenus de la musique enregistrée, à 5,6 % par an d'ici à 2031, selon l'institut. L'édition musicale bénéficie du dynamisme du streaming et du marché du vinyle, mais aussi de la hausse des barèmes de rémunération du streaming aux Etats-Unis, de la reprise des concerts et de l'essor des plateformes vidéo. // PAGE 15

Offre surprise du canadien Couche-Tard sur 7-Eleven

Kris Tripplaar/Sipa USA/Sipa

DISTRIBUTION Le géant québécois Couche-Tard veut étendre son empire de la supérette vers l'Asie. Le distributeur japonais Seven & i – qui possède notamment les magasins 7-Eleven – a annoncé lundi avoir reçu une offre de rachat de son homologue canadien. Selon le quotidien japonais « Nikkei », qui a révélé les négociations, l'offre de rachat devrait s'élever à au moins 5.000 milliards de yens (34,3 milliards de dollars). Si Couche-Tard convainc les actionnaires de la firme nippone, l'ensemble atteindra 135 milliards de dollars de vente, dans le peloton de tête mondial de la distribution, emmené par Walmart. // PAGE 13 ET « CRIBLE » PAGE 24

La surpopulation carcérale atteint un niveau sans précédent

● Epinglée à plusieurs reprises par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour les conditions de détention des personnes, la France voit sa surpopulation carcérale augmenter encore en juillet.
● La promesse d'Eric Dupont-Moretti de construire 15.000 places supplémentaires d'ici à 2027 paraît hors d'atteinte.

JUSTICE

Julie Zulian

C'est un nouveau record. Au 1er juillet, la France comptait 78.509 personnes détenues dans ses prisons contre 77.880 le mois précédent, d'après les derniers chiffres du ministère de la Justice, soit le plus haut niveau jamais atteint. La population carcérale augmente pour le dixième mois d'affilée (+5,4 % sur un an) alors que les prisons possédaient 61.869 places opérationnelles.

Au 1er juillet, la densité carcérale atteignait 126,9 % des capacités disponibles, mais avec des disparités puisque dans 19 établissements elle atteint 200 % des capacités. Dans les maisons d'arrêt, qui regroupent les personnes en attente de jugement et ceux condamnés à de courtes peines, cette densité atteint 152,3 %.

Ainsi 3.526 détenus dormaient sur des matelas posés à même le sol au 1er juillet. « *C'est totalement irresponsable de la part du gouvernement de laisser les choses continuer comme ça* », dénonce Dominique Simonnot, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL). Depuis plusieurs années, elle dénonce des conditions de détention indignes. « *Lors de mes visites, je vois souvent trois ou quatre personnes entassées dans moins de 10 mètres carrés. Elles sont dans leur cellule 22 heures sur 24 avec 1 mètre carré pour se mouvoir, sans aucune intimité, et avec des vermines partout.* »

Le Plan 15.000 insuffisant

« *Il n'y a pas assez de places et c'est la raison pour laquelle on construit 15.000 places de prison net* », déclarait le ministre de la Justice, Eric Dupont-Moretti, sur le plateau de RMC en… septembre 2022. Un programme auquel s'ajoutent 3.000 places supplémentaires, d'après une demande portée par les Républicains et approuvée en juillet 2023 par l'Assemblée nationale. Le gouvernement prévoit que les places soient opérationnelles d'ici à 2027 mais le projet a pris du retard. En 2024, 4.300 places de prison ont été livrées, d'après des chiffres communiqués par le ministère de la Justice, contre les 7.000 promises initialement en 2022.

Le rapporteur spécial des crédits de la mission justice, Antoine Lefèvre, a dressé à mi-parcours un bilan amer du projet. « *Le Plan 15.000 ne permettra pas seul de remédier durablement à la dégradation des conditions de détention et de travail pour les personnels de l'administration pénitentiaire. Même si le plan venait à être achevé en 2027, ce qui apparaît peu probable, les capacités du parc pénitentiaire seraient déjà saturées* », affirme-t-il dans son rapport. La prévision de 75.000 personnes détenues en 2027 s'est réalisée dès 2023. Le sénateur Antoine Lefèvre pointe aussi la question du budget. Le coût prévisionnel du Plan 15.000 était de 4,5 milliards d'euros. D'après le rapporteur, il serait désormais de 5,4 milliards d'euros.

Demande d'un mécanisme de régulation carcérale

Comment expliquer cette hausse de la surpopulation carcérale ? « *Elle continue d'augmenter parce que les politiques pénales sont de plus en plus répressives et qu'on condamne pour des durées toujours plus longues* », réagit Prune Missoffe, responsable des analyses à l'Observatoire international des prisons (OIP). Près de 90.000 années de prison ferme ont été prononcées en 2019 contre 54.000 environ dans les années 2000 (+70 % en vingt ans), d'après un rapport de la Cour des comptes. D'après elle, le Plan 15.000 n'a pas de sens. « *Ceux qui soutiennent la construction de nouvelles prisons ont pour argument d'améliorer les conditions de détention des personnes détenues, sauf que ce n'est pas de ça dont on parle. Là, c'est 15.000 places net, ce n'est pas une substitution pour résoudre ni la vétusté ni l'insalubrité des prisons* », explique Prune Missoffe, qui regrette le « *coût faramineux du projet alors que cet argent pourrait être investi dans des alternatives* ».

Alors que les tensions se cristallisent dans les établissements, la contrôleuse générale des prisons plaide pour la mise en place d'un mécanisme de régulation carcérale contraignant avec l'objectif qu'aucun établissement ne dépasse un taux d'occupation de 100 %. Elle déplore tout autant les conditions de détention que la souffrance du personnel pénitentiaire. « *Qu'est-ce qu'on attend de la peine ? On veut qu'elle punisse et c'est bien normal quand on commet une infraction mais dans la loi, c'est aussi écrit que la peine doit préparer à un retour à la société, sauf que la prison, c'est un lieu où on enrage,* dénonce Dominique Simonnot. *Il y a eu 227 suicides en 2022 et 257 suicides en 2023. C'est sept fois plus qu'au dehors.* » ■

Le nombre de détenus en hausse de 5,4 % sur un an
Au 1er janvier de chaque année

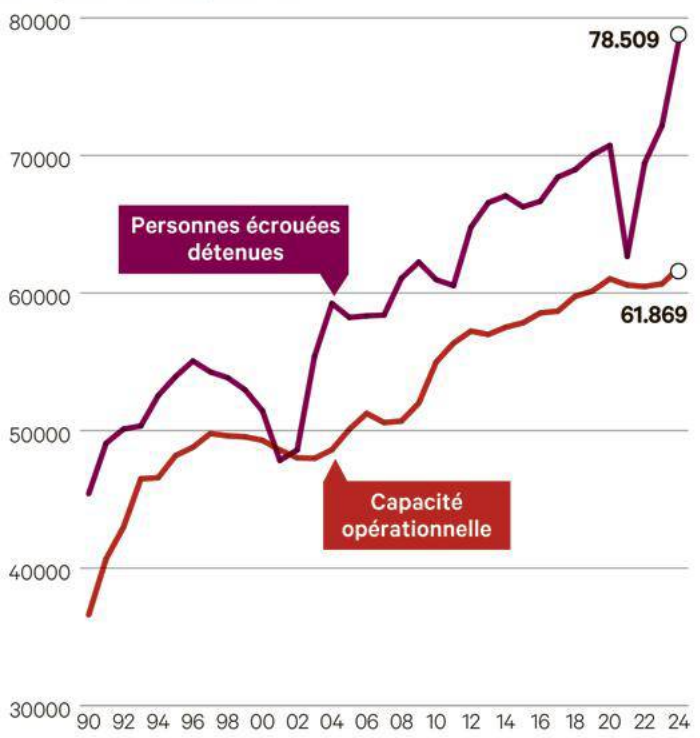

Les établissements pénitentiaires surpeuplés
Pour 100 places, au 1er janvier de chaque année

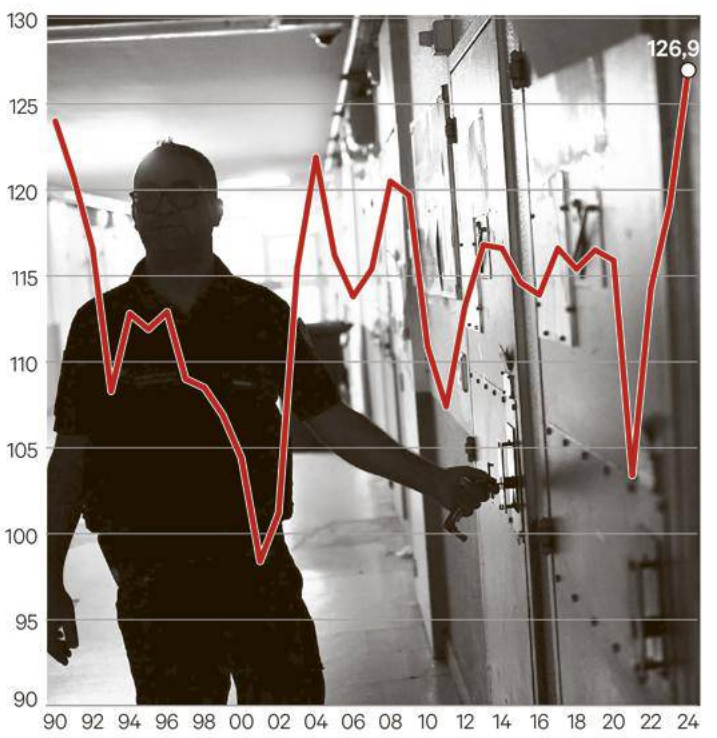

« LES ÉCHOS » / SOURCE : MINISTÈRE DE LA JUSTICE – PHOTO : CHRISTOPHE ARCHAMBAULT / AFP

La France championne d'Europe de la suroccupation

Condamnée en 2020 pour ses conditions de détention indignes, la France est toujours l'un des pays d'Europe où les prisons débordent le plus.

Solène Cazenave

« *Pourquoi l'Allemagne a-t-elle réussi là où la France rate tout ?* » C'est la question posée par Dominique Simonnot, contrôleure générale des lieux de privation de liberté, dans son dernier rapport sur la situation des prisons françaises. « *L'Allemagne a 20 millions d'habitants de plus et 20.000 détenus de moins,* soupire-t-elle. *J'ai visité les prisons allemandes : c'est une personne par cellule et tous au boulot.* »

En France, au contraire, les records de surpopulation s'enchaînent. On comptait en juillet 78.509 détenus pour 61.869 places, soit une occupation moyenne de 127 %. De ce point de vue, la situation française est l'une des pires du continent. Sur les 42 pays observés par le Conseil de l'Europe, seuls la Roumanie et Chypre affichent des taux de surpopulation carcérale moyenne supérieurs à celui de la France. Le phénomène de surpopulation lui-même concerne une minorité de pays européens, la médiane se situant à 90 % d'occupation.

Tandis que les taux d'incarcération et les durées moyennes de détention sont plutôt à la baisse en Europe, ceux de la France ont doublé sur les quarante dernières années. « *La France évolue à contre-courant des autres pays à population et situation économique comparable* », dénonçait en mai 2024 le Comité national consultatif des droits de l'homme (CNCDH). Avec bien plus de détenus que de places, impossible pour l'institution française de tourner correctement.

En 2020, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a donc prononcé un arrêt inédit contre la France pour « traitements inhumains ou dégradants » liés aux mauvaises conditions de détention. « *La France avait déjà été condamnée auparavant, mais cela concernait une maison d'arrêt en particulier, qui a été fermée. Cette fois, la Cour a jugé que le problème de surpopulation carcérale en France était structurel et a demandé au pays de prendre des mesures générales pour le résorber* », explique Solène Gallut, docteure en droit privé et sciences criminelles. Quatre ans plus tard, pourtant, les chiffres ne montrent pas d'amélioration. La France reste sous surveillance du comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui s'alarmait en mars 2024 d'une « *aggravation de la situation* » et exhortait les autorités à « *reconsidérer leur stratégie de lutte contre la surpopulation* ».

Car si le gouvernement français mise avant tout sur la construction de nouvelles places de prison, cette approche est très critiquée. A l'étranger, les exemples de déflation carcérale réussie ont plutôt reposé sur des réformes du système pénal. Comme en Allemagne, où le taux d'incarcération est passé de 84 à

> Seuls la Roumanie et Chypre affichent des taux de surpopulation carcérale supérieurs à celui de la France.

69 détenus pour 100.000 habitants entre 2013 et 2023 (–18 points), confirmant une tendance longue amorcée dès les années 2000.

Grâce à quels leviers ? D'abord en « *limitant l'utilisation de la détention provisoire* », répond Gaëtan Cliquennois, chercheur au CNRS et spécialiste des politiques pénales en Europe. Dans le droit français, la détention provisoire peut se prolonger pendant deux, voire trois ans, durant lesquels le prévenu – présumé innocent – grossit les rangs des prisonniers. D'après le Conseil de l'Europe, cela concernait un quart des personnes incarcérées au 31 janvier 2023. « *En Allemagne ou dans les pays scandinaves, la détention provisoire n'est utilisée qu'à titre exceptionnel et demande une justification beaucoup plus importante* », affirme Gaëtan Cliquennois.

« Un problème de prisme »

Inversement, la libération conditionnelle y serait plus développée, de manière quasi automatique « *à partir de la moitié ou des deux tiers de la peine* ». En France, seul un quart des détenus en bénéficie. « *On a un problème de prisme,* estime Prune Missoffe, chargée d'analyse à l'Observatoire international des prisons (OIP). *Alors que l'aménagement de fin de peine devrait être la norme, il est présenté en France comme une faveur faite à la personne et ne concerne qu'une minorité de personnes détenues.* »

La pression politique venue des organes européens pousse donc à une réforme du système français. « *C'est pour ça qu'on parle autant d'aménagement des peines,* analyse Gaëtan Cliquennois. *Mais l'influence européenne reste limitée, car la logique est de préserver le caractère régalien des politiques pénales.* » Si le gouvernement français affirme se saisir de cet enjeu, le débat sur les leviers à actionner reste très vif. Pendant ce temps, les taux de suroccupation continuent de battre des records. ■

L'échec de la lutte contre la récidive

La récidive concerne une grande part des sortants de prison et pose la question de la place de l'enfermement dans la réponse pénale.

Ce sont des chiffres qui disent l'ampleur d'un échec. La France a atteint un nombre record de personnes en prison en juillet, avec 78.509 détenus. Difficile dans ces conditions de mener efficacement une politique d'exécution des peines, qui se révèle très coûteuse pour les comptes publics. En octobre 2023, la Cour des comptes l'avait chiffrée à environ 4 milliards d'euros par an, en progression de 12 % entre 2019 et 2021.

L'institution de la rue Cambon déplorait un « *niveau inégalé* » de personnes incarcérées dans les prisons françaises où « *les hommes, jeunes, marqués par des fragilités sociales et médicales, notamment psychologiques, sont majoritaires, et s'inscrivent dans des parcours de récidive avec de multiples condamnations* ».

Parmi les sortants de prison en 2016, 60 % d'entre eux ont commis une nouvelle infraction dans les quatre ans, d'après le ministère de la Justice. Benjamin Monnery, maître de conférences en économie à l'Université Paris Nanterre et spécialiste de la justice pénale, estime que la prison ne remplit pas bien ses fonctions de sanction sociale et de réinsertion par manque de moyens. « *La surpopulation dégrade les conditions de détention, ça génère des effets néfastes sur la récidive des détenus, qui se sentent moins considérés et ont moins accès à l'éducation et au travail* », explique-t-il.

Le ministre de la Justice démissionnaire, Eric Dupond-Moretti, a promis 15.000 nouvelles places de prisons d'ici à 2027 pour résorber la surpopulation carcérale. Benjamin Monnery estime que ce levier n'est pas suffisant pour lutter contre la récidive. « *Un programme de construction de prison, c'est du long terme et ça coûte très cher. Une place de prison, c'est 200.000 euros et chaque détenu coûte 4.500 euros par an à la collectivité.* » Il souhaite l'amélioration des peines alternatives tels que le bracelet électronique ou la semi-liberté. « *Les magistrats continuent d'incarcérer pour des peines toujours plus longues. Si on veut qu'ils aient recours aux peines alternatives, il faut qu'ils jugent cette solution efficace et crédible, c'est loin d'être toujours le cas.* »

Bracelet électronique

Les modalités d'aménagement de peine ne concernent qu'une minorité de personnes détenues : 24 % en 2022 d'après la Cour des comptes contre 26 % en 2012. Le gouvernement entendait notamment miser sur le bracelet électronique. Cette réforme avait été défendue en 2019 par Nicole Belloubet – alors à la Chancellerie – afin que les courtes peines, d'un à six mois, soient réalisées hors des prisons.

Cependant, en regard de l'augmentation de la population carcérale, cela ne concerne qu'une minorité de détenus et ne permet pas de constituer une véritable alternative. « *Un quart des détenus sort de prison sous aménagement de peine, donc trois quarts d'entre eux sortent dans ce qu'on appelle des sorties sèches, c'est-à-dire sans accompagnement* », rappelle Dominique Simonnot, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL). D'après elle, la sortie de prison fait partie de l'impensé. « *Il faut favoriser les placements à l'extérieur comme a fait l'Allemagne pour réguler la population carcérale. Ce n'est pas un drame, du moment que c'est encadré par les services pénitentiaires. C'est prouvé, il y a moins de récidives.* » — **J. Z.**

La nouvelle équation politique de Darmanin

POLITIQUE

Le ministre de l'Intérieur sortant estime avoir clôturé un cycle après les Jeux Olympiques.

Les étés ne sont traditionnellement pas des périodes calmes pour les ministres de l'Intérieur. Gérald Darmanin n'a pas échappé à la règle cette année, avec les Jeux Olympiques en plus. La flamme olympique à peine éteinte le 11 août dernier, le locataire de la Place Beauvau a tiré un premier bilan de son action, quatre ans après sa nomination à l'Intérieur. L'élu de Tourcoing a clôturé un « cycle » comme il l'a assuré au « Figaro » la semaine dernière. « *Ce succès* [des JO, NDLR] *est aussi l'aboutissement de quatre ans d'intenses préparations avec une loi sécurité globale qui modernise la sécurité privée, une loi de programmation budgétaire, une loi renseignement* », a-t-il détaillé.

Gérald Darmanin n'en a pas totalement fini avec les Jeux puisqu'il présentera ce mardi à la presse le dispositif de sécurité pour les Jeux Paralympiques, qui débuteront le 28 août. En cette période post-législatives semée d'incertitudes politiques – Emmanuel Macron recevra ce vendredi les partis pour tenter de former une coalition – le ministre de l'Intérieur a aussi tiré des enseignements politiques de ces Jeux Olympiques.

« *Le bilan des JO, c'est aussi que les Français vont mieux sans nous. Collectivement, il nous faut apprendre l'humilité, la discrétion. Bref, savoir rester à sa place. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé, quand la sécurité s'est effacée pour laisser place à la fête et au sport pendant les JO. Les Français veulent de l'ordre, mais pas seulement. Ils veulent l'autorité mais sans Marine Le Pen, et de l'écoute sociale mais sans Jean-Luc Mélenchon* », déclare-t-il aux « Echos ».

Maintien au gouvernement ?

Réélu député en juillet dernier face au RN (en ayant bénéficié du retrait de la candidate de LFI) dans la 10e circonscription du Nord, Gérald Darmanin a aussi les yeux rivés sur sa rentrée politique. Il la fera dans son fief de Tourcoing, comme l'année dernière, le 15 septembre. « *Son discours sera centré sur le social et sur le régalien. Il considère que ce sont deux piliers* », assure son entourage. Après sept ans au gouvernement – trois ans au Budget, quatre à l'Intérieur – son sort ministériel reste incertain, l'intéressé ayant plusieurs fois évoqué son départ du gouvernement par le passé. Mais il ne ferme pas non plus totalement la porte à un maintien dans la nouvelle équipe qui succédera à celle de Gabriel Attal. « *Il y a un temps pour l'action, et un temps pour réfléchir davantage. Mais je suis très loyal au président et je reste à donc à sa disposition* », dit-il.

Tout dépendra en fait de la ligne qu'affichera le nouveau gouvernement, si Emmanuel Macron arrive à trouver un nom qui fait consensus pour Matignon. « *Si son ADN politique est représenté, il ne se défaussera pas* », assure-t-on Place Beauvau. Gérald Darmanin ne cache pas son amitié, personnelle et politique, pour Xavier Bertrand, dont le nom (parmi beaucoup) circule pour Matignon.

Rivalité avec Attal

A l'Assemblée, où le groupe macroniste est tombé sous la barre des 100 députés avec plusieurs lignes qui cohabitent, sa rivalité avec Gabriel Attal s'est déjà affichée. Si Gérald Darmanin peut compter sur le soutien de plusieurs députés, beaucoup lui en veulent aussi de l'appui qu'il a apporté au choix de la dissolution. La fin du macronisme aidant, les deux hommes ont l'élection présidentielle de 2027 dans leur ligne de mire.

Un temps pressenti pour être candidat à la présidence du groupe macroniste, Gérald Darmanin a préféré s'effacer devant la victoire assurée du Premier ministre sortant. Il ne sera pas non plus sur les rangs pour prendre la présidence du parti présidentiel, Renaissance, à l'automne prochain.

« *Je sais où est mon devoir : servir. Même si mon souhait est d'avoir plus de temps pour faire aboutir mes réflexions et propositions. Si je pars après les Jeux, ce sera sur une note très positive, ce qui n'arrive pas fréquemment pour un ministre de l'Intérieur, comme lorsque je suis parti après l'impôt à la source à Bercy. Après quatre ans à l'Intérieur et trois ans au Budget, on n'est forcément plus le même. Là où j'étais attiré par la politique, aujourd'hui je suis porté par le service de l'Etat* », assure-t-il.

— G. P.

Mélenchon déstabilise la gauche avant la rencontre avec Macron

POLITIQUE

En voulant destituer le président de la République s'il ne nomme pas Lucie Castets à Matignon, LFI se heurte à l'opposition de ses alliés.

Cela fragilise le Nouveau Front populaire avant la réunion de vendredi à l'Elysée pour le choix du futur Premier ministre.

Grégoire Poussielgue

Geoffroy van der Hasselt/AFP

Le leader de La France insoumise (LFI), Jean-Luc Mélenchon fait cavalier seul au sein du NFP.

Depuis le soir du second tour des élections législatives, Emmanuel Macron cherche une voie de passage pour fracturer le Nouveau Front populaire (NFP) – à la tête du plus grand contingent de députés à l'Assemblée nationale (193) – et mettre en place un gouvernement de coalition allant de la gauche modérée à la droite. Le leader de La France insoumise (LFI), Jean-Luc Mélenchon, lui a rendu un fier service en mettant sur la table une procédure de destitution s'il ne nomme pas Lucie Castets à Matignon.

Initiée sans concertation avec les autres membres du NFP – socialistes, communistes et écologistes – la proposition de LFI a obtenu des résultats inespérés pour le camp présidentiel : elle a immédiatement (re)fracturé la gauche, exactement comme le conflit entre Israël et le Hamas après les attentats du 7 octobre a fait exploser la Nupes, ancêtre du NFP.

LFI déjà dans la présidentielle de 2027

Dès dimanche, les réactions ont fleuri sur la toile pour dénoncer l'initiative de LFI. D'Olivier Faure, le patron du PS, à Fabien Roussel celui des communistes, en passant par Marine Tondelier, secrétaire nationale d'EELV, les leaders de la gauche ont, à des degrés divers, exprimé leur désaccord. « *Quels que soient les désaccords avec le président de la République, brandir la menace d'une destitution n'aboutit qu'à brutaliser les rapports politiques, rendre impossible toute forme d'échange dans une période qui l'impose pourtant et diviser la gauche* », a estimé le député NFP Aurélien Rousseau, ancien directeur de cabinet d'Elisabeth Borne à Matignon et ancien ministre de la Santé macroniste.

Lundi matin sur RTL, Manuel Bompard est allé à contre-courant de ses alliés de la gauche qui estiment l'hypothèse d'une destitution improbable. « *C'est une possibilité crédible* », a-t-il dit, à l'inverse de ce que disent tous les constitutionnalistes. Pour arriver à ses fins, LFI devrait, pour commencer, réussir à rallier la droite et la gauche au Sénat, ce qui est loin d'être acquis. Manuel Bompard prouve ainsi que LFI reste sur une position radicale et ne souhaite pas se ranger à l'opinion majoritaire chez ses partenaires.

Les alliés de Jean-Luc Mélenchon au sein du NFP l'accusent de regarder surtout la présidentielle de 2027 – pour laquelle il n'a pas encore précisé ses intentions même si l'hypothèse d'une quatrième candidature est plus que probable – plutôt que de se concentrer sur l'idée de gouverner dès maintenant. « *Cette proposition est là pour tendre l'élastique pour voir qui va lâcher et portera la responsabilité de briser l'union* », note un parlementaire de gauche.

Les macronistes s'en frottent les mains. « *Vouloir la destitution du président de la République, dans l'ignorance totale de nos institutions, révèle dans quelle anarchie LFI veut faire plonger la France. Le Nouveau Front populaire montre, une nouvelle fois, son incapacité à gouverner notre pays* », a réagi sur X Gérald Darmanin, le ministre démissionnaire de l'Intérieur.

A quatre jours de son entretien avec Emmanuel Macron à l'Elysée, le NFP est rattrapé par les vieux démons de la gauche, la division en premier lieu, et se retrouve fragilisé. Peinant à imposer Lucie Castets pour entrer à Matignon, après avoir mis de longues semaines pour la désigner, le NFP affiche sa désunion, laissant entrevoir une pratique du pouvoir chaotique s'il parvient, hypothèse rejetée d'emblée par Emmanuel Macron, à s'installer au pouvoir.

« *C'est une provocation de plus. La multiplication de ces provocations m'inquiète car je me demande combien de temps ça va durer* », estime un responsable socialiste. Ainsi, assurer que la proposition de destitution aura une majorité au bureau de l'Assemblée, où le NFP est majoritaire, n'a pas été du goût des socialistes. « *LFI ne peut pas nous embarquer sans nous concerter* », assure le président du groupe socialiste au Sénat, Patrick Kanner.

> « Brandir la menace d'une destitution n'aboutit qu'à brutaliser les rapports politiques. »
>
> **AURÉLIEN ROUSSEAU**
> Député NFP

« Moment de vérité »

Pour le camp présidentiel, l'épisode montre que LFI n'a aucune intention de gouverner mais souhaite au contraire provoquer une crise politique pour pousser Emmanuel Macron vers la porte de sortie. « *Le moment de la vérité de la décision démocratique des législatives s'imposera. Elle viendra par cette procédure de destitution et par la censure du gouvernement que Macron aura choisi pour usurper "la volonté générale" de plus des deux tiers des électeurs qui l'ont rejeté. Elle viendra* », a ajouté Jean-Luc Mélenchon sur son blog.

Le leader de LFI est accusé par ses partenaires de privilégier son agenda personnel – l'élection présidentielle – plutôt que celui du NFP. En difficulté pour nommer un Premier ministre qui ne sera pas immédiatement censuré, Emmanuel Macron peut se consoler en se disant que les difficultés sont encore plus grandes à gauche, dont l'alliance montre ses limites. Efficace sur le plan électoral puisqu'il est ressorti des élections législatives avec le plus grand nombre de députés, le NFP peine à passer à l'étape d'après. ■

Fin de vie, agriculture, audiovisuel, logement : ces projets de loi dont va hériter le prochain gouvernement

POLITIQUE

La dissolution a porté un coup d'arrêt aux travaux parlementaires en cours fin juin.

Leïla de Comarmond

Fini la trêve olympique. Un mois et demi après le second tour des élections législatives, les grandes manœuvres politiques ont commencé et les députés s'apprêtent à (re)prendre le chemin de l'Assemblée nationale. Sauf session extraordinaire, qui ne peut être demandée que par le Premier ministre – poste toujours vacant à ce jour – ou une majorité de parlementaires, les travaux reprendront dans l'hémicycle le mardi 1er octobre. Mais cela n'interdit pas aux commissions de commencer à travailler avant. Comme chaque année, le projet de loi de finances (PLF), qui reste à écrire, sera l'exercice obligé – et difficile – de l'automne avant le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). « *Ce sera autour* [de lui] *que se constituera ou pas une coalition* », a même jugé il y a quelques jours le ministre délégué démissionnaire chargé du dossier, Thomas Cazenave, dans une interview aux « Echos ».

Compte tenu de surcroît des délais de préparation de la loi de finances, et même si le gouvernement sortant travaille déjà à un socle pour son successeur, sa construction s'annonce sportive.

Le reste du programme législatif dépendra aussi des délicats équilibres sur lesquels s'appuiera la ou le prochain Premier ministre. Du côté du Nouveau Front populaire, l'abrogation de la réforme des retraites figure en tête de liste des projets de loi déposés au Parlement si Lucie Castets est nommée à Matignon, un scénario rejeté d'entrée de jeu par Emmanuel Macron.

L'agriculture en haut de pile

Le travail parlementaire ne reprendra en tout cas pas là où la précédente assemblée nationale l'avait laissé. Si la loi visant à prévenir les ingérences étrangères, votée juste avant les européennes, a pu être promulguée le 25 juillet, la fin précoce de la mandature a emporté avec elle tous les textes en cours de discussion et non encore définitivement adoptés.

La discussion sur le projet de loi sur la fin de vie et l'aide à mourir a dû s'arrêter au bout de deux semaines. Promesse présidentielle, il était le fruit d'une longue concertation et en chemin vers une adoption, même s'il a donné lieu à des tensions. On peut penser que l'ouvrage, qui répond à d'importantes attentes, sera remis sur le métier, sans pouvoir dire à quelle échéance.

L'examen du projet de loi sur l'agriculture, censé répondre à la crise dans les campagnes du début de l'année, devait démarrer le 24 juin en commission au Sénat, après avoir été adopté le 28 mai par les députés. Retour à la case départ, donc, alors que le mécontentement agricole persiste sur fond de nouvelles difficultés, ce qui devrait placer le dossier sur le haut de la pile.

Avenir incertain

L'avenir du projet de loi sur l'audiovisuel est quant à lui très incertain. La discussion de cette réforme devait démarrer le 24 juin à l'Assemblée. Elle n'a pas eu lieu. Pas sûr qu'elle revienne sur le tapis alors qu'avant la dissolution, la perspective d'un regroupement des entreprises du service public (France Télévisions, Radio France, INA et éventuellement France Médias Monde) suscitait de fortes tensions jusque dans la majorité présidentielle et que l'échec du RN à obtenir une majorité absolue éloigne le spectre d'une privatisation. Quant à l'avenir de la réforme constitutionnelle réformant le corps électoral sur le Caillou qui a déclenché des émeutes en Nouvelle-Calédonie, conduisant Emmanuel Macron à renoncer à la présenter au Congrès fin juin, il est également compromis.

Le projet de loi sur le logement, porté par le ministre démissionnaire Guillaume Kasbarian était lui aussi très polémique. Il prévoyait notamment d'alléger la contrainte imposée par les quotas de la loi SRU en intégrant dans le calcul le logement intermédiaire et prétendait mettre fin au principe du logement social « à vie » par des contrôles plus fréquents. La question du logement est notamment un élément déterminant du pouvoir d'achat. Le sujet va donc rester à l'ordre du jour mais la nature des compromis politiques qui seront construits sera déterminante pour la suite. ■

La guerre à Gaza commence à grever l'économie israélienne

● Plus de dix mois de guerre dans la bande de Gaza commencent à peser lourdement sur l'économie de l'Etat hébreu, qui donne des signes de faiblesse après des années de forte croissance.
● Les principales agences de notation internationales s'inquiètent des conséquences désastreuses que pourrait avoir un embrasement régional.

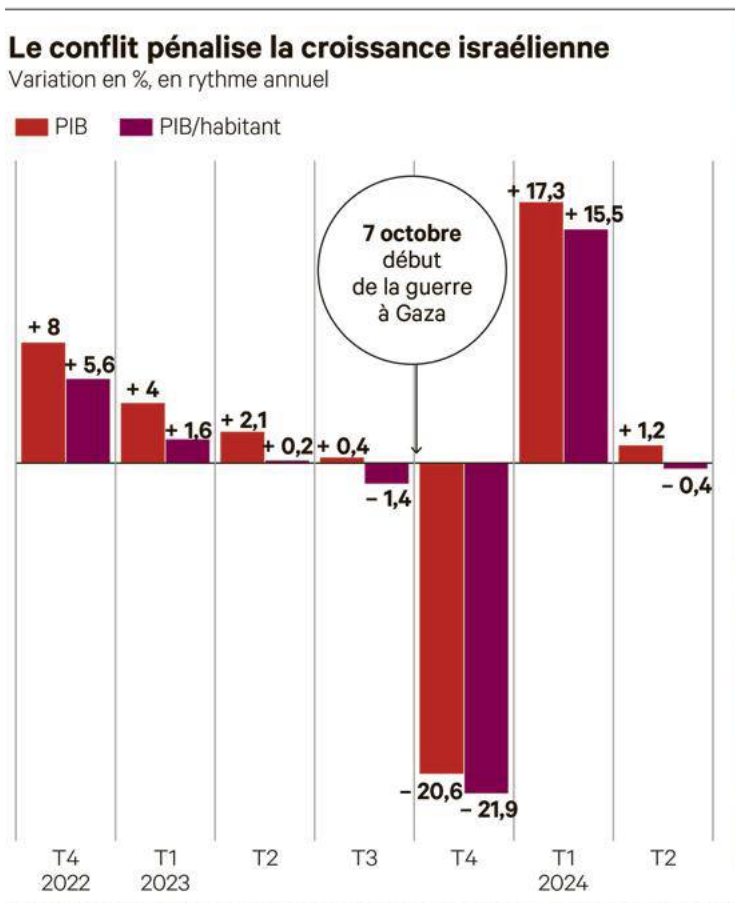

Une maison détruite par des tirs de roquette dans le sud d'Israël.

« LES ÉCHOS » / SOURCE : BUREAU CENTRAL DES STATISTIQUES – PHOTO : OHAD ZWIGENBERG/AP/SIPA

PROCHE-ORIENT

Pascal Brunel
— Correspondant à Tel-Aviv

L'économie israélienne commence à donner des signes d'essoufflement avec la prolongation de la guerre dans la bande de Gaza. Signe de ces temps difficiles : le produit intérieur brut par habitant a décliné de 0,4 % au deuxième trimestre, selon les chiffres du Bureau central des statistiques.

Les autres indicateurs sont également une source d'inquiétude. La croissance en rythme annuel n'est plus que 1,2 %, alors qu'en 2022 ce taux caracolait à 6,5 %. Les exportations se sont contractées de 8,3 %, tandis que les investissements se sont contentés d'une modeste hausse de 1,1 % entre avril et juin.

La contraction de l'activité économique a contribué à une baisse des recettes fiscales, ce qui s'est soldé par une envolée du déficit budgétaire. Ce dernier dépasse désormais les 8 %, alors que le ministère des Finances souhaitait le contenir dans les limites d'environ 6 %. Un objectif presque impossible à tenir au vu des énormes dépenses liées à la guerre contre le Hamas.

L'inflation repart à la hausse

Selon les prévisions de la Banque d'Israël, le coût de la guerre devrait atteindre un total de 67 milliards de dollars, dont 32 milliards pour les seules dépenses militaires. Il faut y ajouter 10 milliards pour le financement, notamment, du déménagement de plus de 100.000 Israéliens qui ont dû quitter leur domicile près de la bande de Gaza ou de la frontière avec le Liban, en raison des tirs de roquettes du Hamas et du Hezbollah. La réparation des dégâts provoqués par ces tirs est estimée à 6 milliards.

Ces projections ne tiennent pas compte des répercussions d'une éventuelle guerre régionale avec l'Iran et le Hezbollah, qui ont menacé Israël de représailles massives à la suite des assassinats à Téhéran fin juillet, du chef politique du Hamas, Ismaïl Haniyeh, et de Fuad Shukr, présenté comme le « chef d'Etat du Hezbollah », à Beyrouth. Un conflit de cette ampleur aurait des conséquences bien pires pour Israël, car l'arsenal de missiles dont dispose l'Iran est sans commune mesure avec celui du Hamas, dont l'appareil militaire a subi des coups très durs depuis le 7 octobre.

Selon les prévisions de la Banque d'Israël, le coût de la guerre devrait atteindre un total de 67 milliards de dollars.

Pour compléter ce tableau, les trois principales agences de notation internationales, Standard & Poor's, Moody's et Fitch, ont abaissé récemment leur note d'Israël en tenant compte de la possible prolongation de la guerre dans la bande de Gaza en 2025, tout en s'inquiétant des conséquences désastreuses que pourrait avoir un embrasement régional.

Benyamin Netanyahou a tenté de rassurer. « *La baisse de notre note résulte du fait qu'Israël mène une guerre sur de multiples fronts qui nous est imposée. Notre note remontera lorsque nous aurons gagné, et nous vaincrons* », a proclamé le Premier ministre. La Bourse de Tel-Aviv semble être sur la même longueur d'onde. Après avoir connu un passage à vide, elle s'est reprise, de même que le shekel, la monnaie nationale, face au dollar et à l'euro. Le chômage reste limité à 3,2 % de la population active.

Les commentateurs économiques dans leur ensemble adoptent malgré tout un ton pessimiste et prévoient une baisse du niveau de vie de la population dans les prochains mois, d'autant que l'inflation, qui avait été contenue jusqu'à présent, se redresse au-delà du plafond de 3 % qu'avait fixé le Trésor pour cette année. ■

Négociations sur un cessez-le-feu à Gaza : les Américains à la peine

Les Etats-Unis tentent d'arracher un accord entre Israël et le Hamas sur un cessez-le-feu à Gaza. Les chances d'aboutir s'amenuisent.

Antony Blinken, le secrétaire d'Etat américain, a beau hausser le ton, il se heurte à un mur. Le Hamas et Benyamin Netanyahou ne semblent pas décidés à faire des concessions pour mettre fin à plus de dix mois de guerre dans la bande de Gaza et obtenir la libération des 115 otages détenus par le Hamas depuis le 7 octobre.

Visiblement agacé, le chef de la diplomatie américaine n'a pas mâché ses mots pour tenter de convaincre Israël et le Hamas de faire preuve d'un minimum de « *souplesse* » et accepter un plan de compromis présenté par les Etats-Unis. « *C'est un moment décisif, peut-être la dernière occasion de ramener les otages à la maison* », a-t-il prévenu lors de sa neuvième visite en Israël depuis le 7 octobre. Il a également lancé une mise en garde très claire.

Attentat suicide

« *C'est aussi le moment de s'assurer que personne ne prend des mesures qui pourraient faire dérailler le processus. C'est le moment pour tout le monde de dire oui et de ne pas chercher des excuses pour dire non* », a souligné le secrétaire d'Etat, qui a rencontré Benyamin Netanyahou et Yoav Gallant, le ministre de la Défense, ainsi que le président Isaac Herzog.

Hasard du calendrier : le Hamas et le Jihad islamique ont revendiqué lundi un attentat suicide commis dimanche soir par un Palestinien apparemment originaire de Cisjordanie, qui a été tué par l'explosion accidentelle de la bombe qu'il transportait. Un passant a été blessé.

Sur d'autres fronts, les armes continuent à parler de plus belle. L'armée israélienne poursuit ses opérations et ses raids aériens à Gaza, qui ont fait des dizaines de morts palestiniens en quelques jours. Le Hezbollah poursuit ses tirs de roquettes et de drones vers le nord d'Israël, qui réplique en multipliant les attaques contre des cibles au Liban.

S'agissant des négociations et d'un nouveau sommet prévu mercredi au Caire, les perspectives ne sont pas plus réjouissantes. Le Hamas a rejeté la proposition de compromis américain en expliquant qu'elle faisait le jeu de l'Etat hébreu. Pour Benyamin Netanyahou, les pourparlers ne consistent pas « *seulement à donner* », autrement dit à faire des concessions. Selon les médias, le Premier ministre refuse que l'armée israélienne se retire totalement des 14 km qui longent la frontière entre le sud de la bande de Gaza et l'Egypte, afin d'empêcher que le Hamas introduise en contrebande des armes par des tunnels.

Dissensions à Tel-Aviv

Les Américains ont proposé des solutions technologiques, qui permettraient de contrôler la situation à distance, mais le Premier ministre les a rejetées, selon les médias israéliens.

Ce refus a été critiqué par les responsables de l'armée et Yoav Gallant. Pour eux, Tsahal peut très bien ne pas être déployée tout le temps le long de la frontière, tout en étant en mesure d'intervenir à n'importe quel moment si le besoin s'en fait sentir. Yoav Gallant, d'accord sur ce point avec les Etats-Unis, a également lancé une mise en garde sur le danger de voir « *Israël entraîné dans une guerre régionale* » avec l'Iran en cas d'échec des négociations.

Tirant la conclusion de ce tableau plutôt inquiétant, Nahum Barnea, éditorialiste influent du quotidien « Yediot Aharonot », estimait lundi que « *ni Benyamin Netanyahou ni Yahya Sinwar* [le chef du Hamas, NDLR] *ne sont prêts à payer le prix pour parvenir à un accord* ». — ***Pa. B.***

En mer de Chine, la tension monte d'un cran entre Pékin et Manille

ASIE DU SUD-EST

La collision d'un navire chinois avec deux bateaux philippins, survenue dans la nuit de dimanche à lundi, ravive les dissensions entre les deux Etats.

Quentin Regnaud

Le bras de fer s'intensifie entre la Chine et les Philippines. Après plusieurs mois de tensions accrues autour des îles Spratleys, revendiquées depuis des décennies par Pékin et Manille, un navire chinois est entré en collision avec deux bateaux philippins en mer de Chine méridionale, dans la nuit de dimanche à lundi. L'incident s'est produit près de l'atoll Sabina, situé à 140 kilomètres de l'île de Palawan, qui appartient aux Philippines.

Le navire chinois aurait d'abord embouti le premier vaisseau philippin, avant d'endommager la coque du second, rapporte les garde-côtes philippins. Si Manille attribue la responsabilité de l'accrochage au bateau chinois, Pékin renvoie la balle aux Philippines, dénonçant une manœuvre « *non professionnelle et dangereuse* » et affirmant que ces navires « *ont pénétré illégalement* » dans les eaux proches des îles Spratleys. Une étincelle de plus dans la poudrière hautement inflammable que constitue la mer de Chine méridionale.

Bordée par la Chine et les Philippines, mais aussi le Vietnam, la Thaïlande, le Cambodge, la Malaisie, Taïwan, Brunei et Singapour, cette mer excite les appétits de la plupart de ces Etats, qui souhaitent à tout prix étendre leur zone économique exclusive (ZEE) et s'écharpent au sujet de l'appartenance des deux principaux archipels, les Paracels et les Spratleys.

La Chine revendique 80 % du territoire maritime, mordant ainsi largement sur la ZEE de son voisin philippin. Elle se fonde sur la « ligne des neuf traits », un document datant de 1948 censé délimiter son pré carré dans la région. Les Philippines, à l'instar de la Malaisie et du Vietnam, réfutent la souveraineté de la Chine sur les îles Paracels et Spratleys et brandissent la convention internationale de Montego Bay, signée en 1982, qui fixe la frontière de la ZEE à 200 milles marins (370 kilomètres) depuis les côtes.

Bras de fer

En 2013, Manille a engagé une procédure d'arbitrage international, conduisant la Cour permanente de La Haye à rendre, trois ans plus tard, un jugement en faveur des Philippines. Une décision largement ignorée par Pékin, qui poursuit la poldérisation des îles Spratleys en construisant notamment des pistes d'atterrissage pour ses avions.

Depuis plusieurs mois, le bras de fer entre la Chine et les Philippines se concentre autour de l'atoll Second Thomas, situé à 200 kilomètres de l'île de Palawan et à plus de 1.000 kilomètres de l'île chinoise de Hainan. En 1999, l'armée philippine avait fait échouer volontairement un navire militaire, le « Sierra Madre », afin de créer un avant-poste dans cette zone disputée.

Manille entretient ainsi une petite garnison dont Pékin tente d'empêcher le ravitaillement, donnant lieu à des confrontations régulières. Les deux bateaux philippins percutés ce lundi par un navire chinois se dirigeaient précisément vers l'atoll Second Thomas.

Si les accrochages se limitent en général à des sommations et à des coups de canon à eau, en juin, deux navires chinois et philippin étaient entrés en collision alors que Manille venait de demander à l'ONU de reconnaître sa souveraineté sur un plateau continental au large de ses côtes. Une demande motivée par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi chinoise permettant de placer en détention sans jugement les membres d'équipage de navires étrangers présents dans ces eaux.

Les tensions entre Manille et Pékin font craindre un embrasement plus large. Le président philippin, Ferdinand Marcos Jr., élu en 2022, s'est rapproché des Etats-Unis, revenant sur la politique de conciliation avec Pékin adoptée par son prédécesseur. En mars, le secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken, s'est rendu à Manille afin de réaffirmer l'engagement « *à toute épreuve* » des Etats-Unis aux côtés des Philippines. La Chine a protesté en affirmant que les Etats-Unis n'avaient pas « *le droit de s'immiscer dans les différends qui opposent la Chine et les Philippines* ». ■

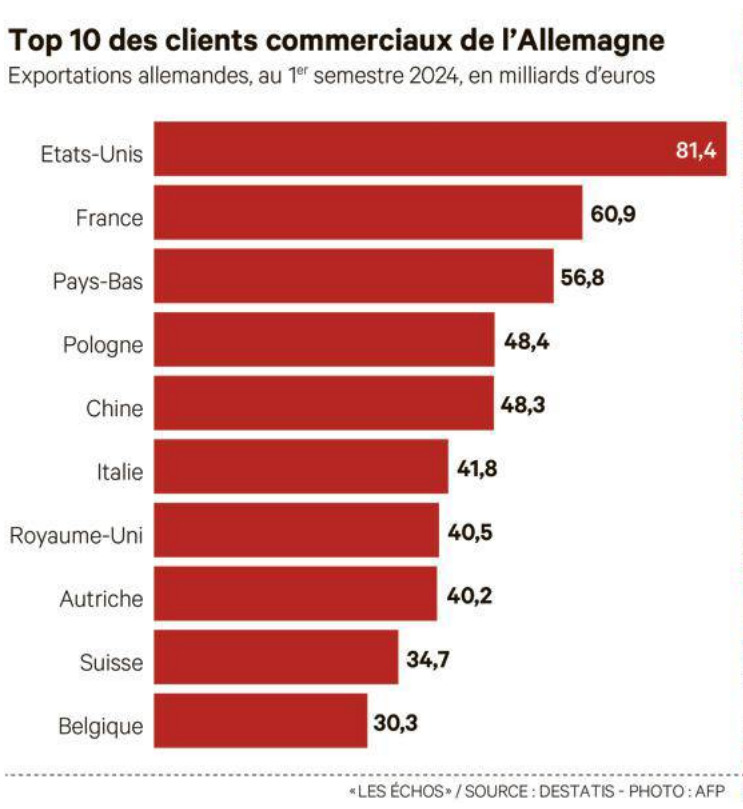

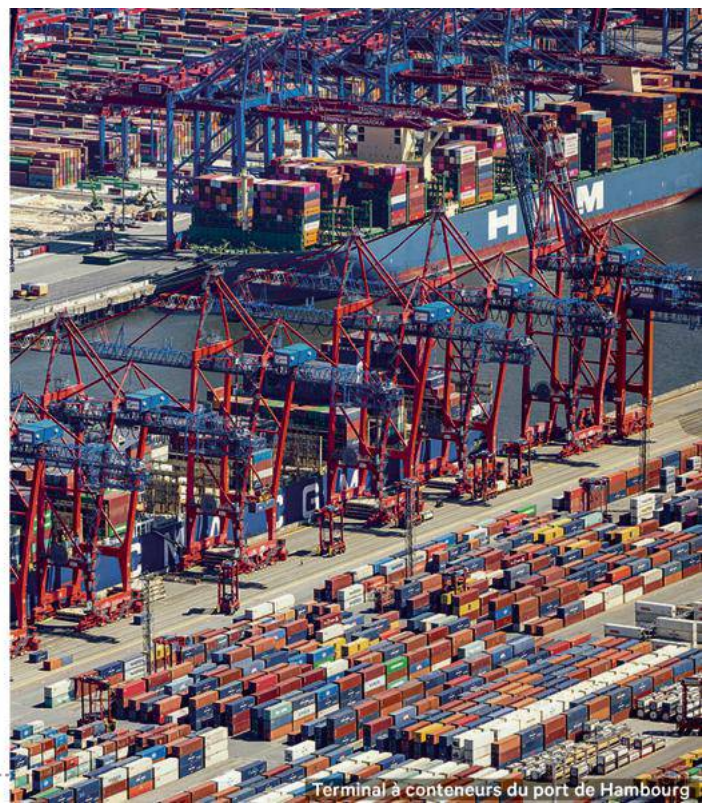
Terminal à conteneurs du port de Hambourg

Commerce extérieur allemand : la Pologne dépasse la Chine

EUROPE

La Pologne est devenue, au cours du premier semestre, le quatrième marché à l'export des entrepreneurs allemands.

Richard Hiault

Les exportateurs allemands ont vendu plus de marchandises à la Pologne qu'à la Chine au cours du premier semestre de l'année en cours. Selon des données divulguées en fin de semaine dernière, le montant des exportations vers ce pays européen frontalier de l'Allemagne s'est élevé à 48,4 milliards d'euros, soit une hausse de 6 % par rapport à la même période de 2023.

Les exportations vers la Chine ont atteint, elles, 48,2 milliards, en baisse de 2,7 % selon le Comité allemand pour les relations économiques avec l'Europe de l'Est, un groupe de pression visant à promouvoir le commerce entre l'Allemagne et l'Europe centrale et orientale.

Selon les statistiques publiées pays par pays, la Pologne constitue bien le premier partenaire commercial de l'Allemagne parmi les pays de l'est de l'Europe. La République tchèque, avec 27,1 milliards d'euros d'exportations, occupe le deuxième rang, devant la Hongrie (17,3 milliards), la Roumanie (11,8) et la Slovaquie (9,2). Au niveau mondial, la Pologne se classe désormais au quatrième rang des marchés à l'exportation les plus importants pour l'industrie allemande.

Les Etats-Unis, la France et les Pays-Bas occupent les trois premières places du classement respectivement. La Chine, elle, a glissé au cinquième rang.

Les exportations allemandes vers les pays d'Europe de l'Est ont légèrement augmenté pour atteindre 145 milliards d'euros sur la période alors que les ventes à étranger, partout ailleurs, ont diminué. Pour Cathrina Claas-Muehlhaeuser, la présidente du Comité, il s'agit d'un succès remarquable en ce qui concerne l'urgente diversification de l'économie allemande, qui souhaite avant tout réduire sa dépendance à l'égard de la Chine.

Représentant près de 19 % du commerce extérieur, les pays d'Europe de l'Est sont devenus un pilier de l'économie allemande centrée sur l'exportation, a-t-elle commenté. « *Cela devrait inciter la nouvelle Commission européenne et les pays candidats à poursuivre sans délai l'expansion de l'UE vers l'est et le sud-est* », a-t-elle plaidé lors d'un entretien avec l'agence Reuters.

La Pologne en plein essor

Si l'Allemagne gagne encore plus d'influence dans l'Europe de l'Est, il n'en reste pas moins que la machine exportatrice allemande donne des signes d'essoufflement. Au début du mois, l'office fédéral des statistiques Destatis avait révélé une baisse de régime du « made in Germany ».

En juin, les exportations avaient diminué de 3,4 % par rapport au mois précédent. C'est le deuxième recul d'affilée de plus de 3 % et la plus forte baisse enregistrée depuis la fin 2023. Aussi, sur le premier semestre, les ventes à l'étranger ont accusé un recul de 1,1 % à 798,8 milliards d'euros. Les importations avaient aussi baissé, de 6 %, à 658,9 milliards.

Dans son rapport mensuel, le ministère allemand de l'Economie a estimé que le développement du commerce extérieur devrait rester « *modéré dans un avenir proche* ». « *Les dernières données sur les exportations de biens et de services sont une fois de plus décevantes et les premiers indicateurs concernant les entreprises allemandes à l'étranger sont également largement modérés* », a indiqué le communiqué du ministère. La faiblesse de l'économie allemande est plus persistante que prévu initialement, a commenté le ministre de l'Economie, Robert Habeck.

Outre le manque d'allant de l'économie chinoise, le ministre a cité le « *manque d'investissement dans les infrastructures et une réponse tardive à la pénurie de travailleurs qualifiés* » pour expliquer ces résultats. En attendant, la forte croissance polonaise profite à l'Allemagne.

La Pologne a effectivement enregistré la plus forte croissance annuelle et trimestrielle du PIB de l'UE au deuxième trimestre 2024, selon Eurostat. En termes annuels, l'économie polonaise a connu une croissance de 4 % alors que l'Allemagne a vu la sienne reculer de 0,1 %. ■

La réussite des JO de Paris met l'Australie sous pression pour 2032

OCÉANIE

La barre est placée haut pour la ville australienne de Brisbane qui accueillera les Jeux dans huit ans.

Marie Ellison
— Correspondante à Sydney

Huit ans pour relever le défi. Et une pression qui monte après le succès des Jeux Olympiques de Paris. Ville hôte des JO en 2032, Brisbane, la troisième métropole d'Australie (2,5 millions d'habitants), ne bénéficie pas de la même envergure et renommée que la capitale française ou que Los Angeles, qui accueillera l'édition précédente.

« Brissie » aura donc fort à faire pour offrir un spectacle à la hauteur. « *Les JO de Paris ont établi des standards élevés pour les futurs comités d'organisation des Jeux* », déclare aux « Echos » Andrew Liveris, le président du comité organisateur de Brisbane 2032.

Présent dans la capitale française les semaines passées, il en a profité pour tirer « *beaucoup d'enseignements* », notamment auprès des organisateurs de Paris 2024, assure-t-il. Selon lui, les JO doivent désormais s'inscrire dans leur région et léguer un héritage aux générations futures – ce qu'il dit avoir constaté à Paris. A ce titre, Brisbane 2032 entend promouvoir des Jeux « *riches en expériences sportives, culturelles et technologiques* [...], *en utilisant nos paysages naturels, en mettant en valeur notre style de vie chaleureux et accueillant, en célébrant nos Premières nations et en exploitant notre amour collectif du sport* », annonce-t-il.

Sites temporaires

Le gouvernement australien et celui de l'Etat du Queensland prévoient à ce stade d'investir ensemble 7,1 milliards de dollars australiens (4,3 milliards d'euros) dans les projets d'infrastructures. La majorité des sites existent déjà ou seront temporaires pour réduire les coûts et l'impact environnemental, annonce le site gouvernemental dédié à Brisbane 2032. Il est question d'utiliser au maximum les complexes sportifs actuels, mais aussi des stades de plus grande capacité à Sydney et Melbourne, pour les matchs de football notamment.

Plusieurs installations seront modernisées et un stade sera construit dans la ville (pour un budget annoncé de 2,5 milliards de dollars australiens). Quatre nouveaux villages sont prévus pour les athlètes, avec au moins 850 logements permanents et d'autres qui seront convertis en maisons de retraite après les Jeux. « *Ce n'est pas juste quatre semaines de sport* », assure à cet égard le site gouvernemental. Les compétitions se dérouleront aussi dans d'autres régions de l'Etat, le long de la Sunshine Coast, au sud de Brisbane, et de la Gold Coast, au nord. L'offre de transports sera donc étoffée, et des chantiers ferroviaires et routiers sont en cours.

« *Nous travaillons déjà pour fournir l'infrastructure et le transport dont notre ville en pleine expansion a besoin pour prospérer avant et bien après la cérémonie de clôture, notamment le métro électrique de Brisbane qui sera opérationnel cette année* », assure la maire adjointe de Brisbane, Krista Adams. La ville a bien l'intention « *d'offrir les meilleurs Jeux possibles et, surtout, un héritage durable pour les habitants de Brisbane* », insiste-t-elle. Les retombées pour le tourisme et le commerce du pays sont escomptées à 8,5 milliards de dollars australiens (dont 4,6 milliards pour le Queensland).

Andrew Liveris a réaffirmé au début du mois que le comité organisateur s'engageait à s'autofinancer et à ne pas générer de coûts pour les contribuables. En attendant, celui-ci s'est adjugé les services de François-Xavier Bonnaillie, qui est encore le directeur pour le développement commercial et le partenariat de Paris 2024. En novembre prochain, le Français prendra la direction commerciale des JO de Brisbane 2032. Dans le communiqué annonçant sa nomination, François-Xavier Bonnaillie dit avoir observé au fil des ans « *une croissance significative prendre forme dans toute la région* ». Réputée pour son climat subtropical, Brisbane offre en effet la garantie d'un ciel bleu pour la cérémonie d'ouverture, mais son fleuve éponyme est en revanche interdit à la baignade... ■

Inde : premières élections en dix ans au Cachemire

ASIE DU SUD

Des élections locales auront lieu fin septembre au Jammu-et-Cachemire, cette région rebelle, revendiquée par le Pakistan.

Clément Perruche
— Correspondant à New Delhi

Vers un retour à la « normalité » au Cachemire ? Vendredi, la Commission électorale indienne a annoncé l'organisation d'élections locales au Jammu-et-Cachemire. Cela fait suite au verdict rendu par la Cour suprême en décembre dernier, qui avait ordonné l'organisation du scrutin avant le 30 septembre dans cette région rebelle et revendiquée dans sa totalité par le Pakistan voisin. Les élections auront lieu entre le 18 septembre et le 1er octobre, a annoncé Rajiv Kumar, le chef de la Commission électorale, et seront sous haute surveillance militaire.

Les Cachemiris ne sont plus habitués à voter pour les scrutins locaux. Et pour cause : d'abord les habitants avaient pris l'habitude de boycotter ces élections, perçues comme un moyen utilisé par New Delhi pour légitimer par les urnes sa mainmise sur la région, agitée par une insurrection séparatiste armée depuis 1989. Mais aussi parce que la région n'a connu aucune élection locale en dix ans. La dernière assemblée, élue en 2014, avait été dissoute en 2018.

Restriction des libertés civiles

L'année suivante, le Premier ministre, Narendra Modi, a abrogé l'article 370 de la Constitution indienne, qui accordait un degré d'indépendance au Jammu-et-Cachemire. Une décision très controversée, étant donné que le Cachemire, seule région à majorité musulmane du pays, avait conditionné son rattachement à l'Inde (plutôt qu'au Pakistan) à l'obtention d'un degré d'autonomie vis-à-vis du gouvernement central de Delhi.

Les Cachemiris y étaient très attachés. L'abrogation s'est accompagnée d'une restriction des libertés civiles, avec l'emprisonnement de milliers de politiciens et de militants des droits de l'homme.

La reprise en main du Cachemire était l'une des promesses de campagne de Modi et occupait une place de choix dans l'agenda des nationalistes hindous. Ces derniers plaidaient depuis longtemps contre l'autonomie cachemirie, qu'ils voyaient d'un très mauvais œil, dans un contexte de méfiance généralisée vis-à-vis de la minorité musulmane, perçue par les nationalistes hindous comme un ennemi de l'intérieur. Arguant que l'article 370 était un « *arrangement provisoire* » qui était voué à être révoqué, la Cour suprême a validé sa révocation en la déclarant conforme à la Constitution.

Dans le même temps, Modi a également rétrogradé la région au statut de « territoire de l'Union », ce qui a placé le Cachemire sous l'autorité directe du gouvernement fédéral à Delhi. Depuis 2019, la région est donc administrée par des bureaucrates sans mandat qui sont directement nommés par le gouvernement central.

La révision constitutionnelle de 2019 et les troubles qui ont suivi ont empêché la tenue des scrutins prévus. Cette réforme politique menée par Modi et son très redouté ministre de l'Intérieur, Amit Shah, a été perçue comme un affront, voire comme une trahison, y compris chez les leaders politiques cachemiris qui étaient les plus favorables à Delhi.

Les leaders politiques locaux voient dans ce scrutin un exercice démocratique au rabais.

Au niveau local, l'organisation de ces élections a reçu un accueil mitigé. Les leaders politiques locaux voient en effet dans ce scrutin un exercice démocratique au rabais étant donné que l'Assemblée régionale a perdu la plupart de ses prérogatives et pouvoirs depuis la révocation de l'article 370. De fait, la chambre ne dispose plus que de pouvoirs législatifs extrêmement limités, et doit se contenter de légiférer sur l'éducation et la culture. C'est Delhi qui a la main sur le reste.

Les politiciens cachemiris réclament également que le Jammu-et-Cachemire regagne son statut d'Etat. Mohit Bhan, un porte-parole du Parti démocratique du peuple, a regretté que le Cachemire, qui était autrefois « *un Etat puissant avec un statut particulier* », ait été « *réduit à une municipalité* ». « *Ce n'est pas de la démocratie, c'est une farce. Restaurer le statut d'Etat devrait être une priorité* », a-t-il ajouté. Narendra Modi a répété qu'il prévoyait de redonner le statut d'Etat à la région, mais n'a pas précisé de calendrier.

La population cachemirie voit d'un très mauvais œil le Bharatiya Janata Party (BJP), le parti des nationalistes hindous auquel appartient le Premier ministre. Le suprémacisme hindou porté haut et fort par le chef du gouvernement se fait au détriment des minorités religieuses, et en premier lieu des musulmans – transformés en citoyens de seconde zone à mesure que Modi met à exécution son programme. ■

en bref

Espagne : reflux de la dette publique

EUROPE La dette publique de l'Espagne a augmenté au deuxième trimestre pour établir un nouveau record en valeur absolue, tout en baissant à 108,2 % du PIB, contre 108,9 % au trimestre précédent, a annoncé lundi la Banque d'Espagne. Sur un an, la dette a augmenté de 3,6 % en valeur absolue, mais rapportée au PIB, elle est en baisse de plus de 6 points (de 114,5 % à 108,2 %). Le reflux de la dette espagnole s'explique principalement par la forte croissance économique, qui a atteint 2,5 % l'an dernier, soit l'un des niveaux les plus élevés de la zone euro.

analyses

Shutterstock

Retraites, une impasse mondiale

Si le sujet de la soutenabilité de la dette publique française revient en force dans le débat public, celui du financement des retraites pourrait lui aussi redevenir rapidement une préoccupation essentielle et pressante.

Rappelons simplement que l'endettement courant de la France de plus de 3.000 milliards d'euros n'intègre pas les près de 1.700 milliards d'engagements hors bilan au titre des retraites futures des fonctionnaires ! Mais contrairement aux idées reçues, ce déséquilibre majeur n'est pas uniquement franco-français.

Les conséquences mécaniques du vieillissement de la population et de la baisse de la natalité dans les pays occidentaux sont désormais bien comprises, mais leur impact économique sur les systèmes de retraites est encore sous-estimé. Dans sa dernière lettre annuelle, le CEO de BlackRock, Larry Fink, s'en alarme et nous rappelle que les dernières estimations de la Sécurité sociale américaine confirment que les retraites de base américaines ne pourront plus être payées à taux plein à partir de… 2034 !

Compte tenu de la proximité de ces échéances et de l'ampleur du problème, il souligne ainsi le besoin impérieux de considérer à la fois un recul de l'âge de départ à la retraite, mais aussi un nécessaire surcroît d'épargne, et ce sur des durées plus longues. Il rappelle au passage que BlackRock a désormais plus de la moitié de ses actifs sous gestion consacrée aux retraites.

Démographie implacable

Ce sujet n'est donc pas uniquement hexagonal, mais plutôt corrélé au niveau de développement et de richesse atteint par la plupart des pays de l'OCDE. La démographie est implacable et le fait de vivre plus longtemps à la retraite, combiné à un effondrement de la fécondité, rend les équilibres insoutenables. Et ce malgré les modèles de capitalisation mis en place par de nombreux pays anglo-saxons, dont l'Australie, qui est considérée comme un modèle en la matière.

Anticipant le risque de « tsunami gris », le gouvernement australien a créé dans les années 1980 un système appelé « superannuation », dont le principe était de forcer l'épargne des travailleurs dès leur plus jeune âge, et ce afin d'accumuler et de capitaliser sur la période la plus longue possible en anticipation des évolutions démographiques à venir. Bien que ce système de

LE **POINT DE VUE**

de **Jean-Baptiste Wautier**

retraite soit considéré comme le mieux financé au monde, de nombreuses voix se sont récemment émues quant à la probable baisse à venir des niveaux de pension. Globalement, certaines estimations évaluent le sous-financement des retraites au niveau mondial à près de 400 trillions de dollars, soit environ quatre fois le PIB mondial !

Créer un fonds national

Qu'en est-il donc de la position de la France, seule parmi les grandes économies développées à continuer de s'appuyer sur un système de pure répartition ? Autrement dit, les cotisations prélevées chaque année – environ 350 milliards d'euros – ne sont jamais investies, et donc ne produisent jamais d'intérêts puisqu'elles sont intégralement reversées aux retraités du moment. Avec un ratio initial de quatre cotisants pour un retraité dans les années 1970, le système est à bout de souffle avec seulement 1,5 cotisant aujourd'hui.

Il est peu vraisemblable que la fécondité reparte à la hausse dans les années à venir, car cette dernière est une fonction des aspirations des nouvelles générations. Et l'espérance de vie ne diminuera pas non plus, ce dont l'on peut sûrement se réjouir. Plutôt que de s'alarmer de cette situation et penser que la France fera pire que ses voisins, on peut paradoxalement souligner sa position privilégiée.

> Plutôt que de s'alarmer de cette situation et de penser que la France fera pire que ses voisins, on peut paradoxalement souligner sa position privilégiée.

> La France est sans doute le seul des grands pays développés à avoir encore une considérable marge de manœuvre financière.

En effet, cela signifie que la France est sans doute le seul des grands pays développés à avoir encore une considérable marge de manœuvre financière. Il suffirait ainsi de créer un Fonds national consacré aux retraites, destiné à recevoir une portion des cotisations des assurés, et qui serait chargé de les investir à long terme – vingt à trente ans par exemple. Ainsi, par le simple jeu des intérêts composés sur longue période que permet aisément l'horizon d'investissement d'un fonds de retraite, une ressource majeure et nouvelle pourrait être dégagée. A titre d'exemple, si ce fonds était doté de 50 milliards, eux-mêmes placés à 5 % sur vingt ans, ce sont près de 80 milliards d'intérêts qui seraient générés sur la période.

Le nouveau gouvernement travailliste du Royaume-Uni a bien compris cet effet de levier et va astucieusement mettre en place un fonds souverain national de près de 10 milliards d'euros pour financer ses investissements relatifs à la transition écologique. Comme le rappelait Einstein : « *Les intérêts composés sont la plus grande force de l'univers.* » Espérons que la France se saisisse rapidement de cette opportunité !

Jean-Baptiste Wautier est investisseur, administrateur indépendant et enseignant à Sciences Po Paris.

The New York Times

DANS LA PRESSE **ÉTRANGÈRE**

A San Francisco, l'information locale en pleine forme

Réseaux sociaux, hausse du prix du papier, recul des ventes de journaux… il n'est pas rare d'entendre certains diagnostiquer la disparition de l'information locale, en particulier de la presse écrite. Mais à San Francisco, la presse locale revit, rapporte le « New York Times ».

Comment expliquer ce regain ? Certaines entreprises d'information sont devenues des associations à but non lucratif, tandis que d'autres ont misé sur le soutien de leurs lecteurs les plus fortunés. Ce modèle permet aux associations de presse de bénéficier de subventions de la part de fondations et encourage les lecteurs à faire des dons qui seront ensuite défiscalisés. Résultat : la ville californienne d'environ 800.000 habitants compte à elle seule 27 groupes de médias, qu'il s'agisse d'organisations locales indépendantes, de stations de radios ou de gros groupes en partie financés par des milliardaires.

« *Plusieurs grandes villes étasuniennes n'ont pas vraiment les ressources nécessaires pour financer ces* [organisations], *qu'il s'agisse de grandes entreprises qui font de la publicité dans un journal payant ou de riches particuliers ou fondations qui financent le journalisme à but non lucratif* » estime Evan Smith, le cofondateur du « Texas Tribune ». Cette nouvelle gestion économique insufflée aux médias franciscanais permet de contourner le fragile modèle de la publicité, de plus en plus dominé par des géants de la région comme Google et Meta.

Les autres médias californiens ne se portent pas particulièrement bien : entre 2019 et 2023, la diffusion des éditions du dimanche de sept des plus grands journaux de l'Etat a décliné de 30 %, rappelle le « New York Times », tandis que sur la même période, celle du quotidien « San Francisco Chronicle » a augmenté de 18 %.

Proximité entre journalistes et lecteurs

Si le journalisme à but non lucratif permet une plus grande proximité entre journalistes et lecteurs – ce qui amène certains à s'interroger sur la garantie d'indépendance –, rien n'assure qu'il pourrait fonctionner au-delà de San Francisco. « *Nous devons nous préoccuper tous les jours de la collecte d'argent* », rappelle Lydia Chavez, fondatrice de « Mission Local », une rédaction indépendante dont le financement repose à 75 % sur ses donateurs.

Les groupes de presse à but non lucratif doivent aussi composer avec leurs rivaux financés et/ou rachetés par des milliardaires, des transactions qui peuvent représenter un certain « *danger* » pour la longévité du média, résume Jonathan Weber, le rédacteur en chef du « San Francisco Standard ». — ***Sarah-Yasmine Ziani***

opinions

Suivez toute l'actualité des festivals sur lesechos.fr

LE **POINT DE VUE**

de **Serge Eric Menye**

Comment les guerres africaines engendrent l'extrême pauvreté

Avec un nombre record de cinquante missions de maintien de la paix déployées par l'ONU dans dix-sept pays depuis 1990, l'Afrique se positionne comme la région la plus touchée par des violences armées.

Si cette dynamique destructrice évoque immédiatement les pertes humaines, il convient de se pencher sur sa propension à s'inscrire dans un cycle perpétuel d'affrontements sanglants, tant elle compromet l'avenir des nations. Car, à l'ombre des violences, existe un mécanisme pervers qui façonne le paysage économique et social chaotique dont l'Afrique semble incapable de s'extraire.

La littérature économique nous enseigne que les guerres font chuter le revenu par tête de 15 %, amputent de 2 points le taux de croissance et conduisent à une fuite des capitaux frappant en moyenne 20 % des actifs. Lorsque les routes, les ponts et les usines sont détruits, la capacité du pays à produire et à transporter des biens est compromise. Cela se manifeste par la fermeture des entreprises, qui fait le lit du chômage. Bon nombre de personnes sans emploi ni revenu se trouvent ainsi contraintes au départ, prises en étau entre le risque sécuritaire et l'absence de perspective.

En Afrique, où le phénomène de réfugié de guerre est prévalent, 36 millions de personnes ont été déplacées, soit 44 % des déplacés de force dans le monde. Et, selon les Nations unies, la République démocratique du Congo est le pays au monde qui concentre le plus grand nombre de personnes déplacées après un conflit, soit 6,9 millions de personnes. Toutefois, les migrations massives ne sont qu'une partie visible de l'iceberg, si on considère leurs répercussions économiquement ravageuses.

Depuis 1990, on estime à 300 milliards de dollars les pertes économiques.

Un montant, aussi effrayant soit-il, qui ne fait probablement qu'effleurer la réalité, en ne tenant compte que des coûts directs des conflits armés.

Le secteur agricole est le pilier des économies africaines, fournissant des emplois et des moyens de subsistance à pas moins de 70 % de la population. Et évidemment, avec une telle ampleur, l'agriculture a aussi la particularité d'être l'une des premières victimes des conflits. Les violences perturbent gravement les activités agricoles, en déplaçant les agriculteurs, en détruisant les terres cultivables et en entravant la distribution de semences et d'engrais. Mécaniquement, il s'ensuit une diminution significative de la production alimentaire, tandis qu'une instabilité économique, fruit d'une incertitude politique, entraîne une inflation galopante qui dévore le maigre pouvoir d'achat de nombreuses familles.

Les conflits collectifs récurrents s'avèrent être un gouffre financier, privant de munitions les Etats africains coincés entre les griffes du sous-développement. En octobre 2007, des organisations humanitaires telles qu'Oxfam, le Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL) et Saferworld ont dressé le bilan économique des conflits pour le développement de l'Afrique. Les chiffres sont implacables : depuis 1990, on estime à 300 milliards de dollars les pertes économiques. Un montant, aussi effrayant soit-il, qui ne fait probablement qu'effleurer la réalité, en ne tenant compte que des coûts directs des conflits armés. Les conséquences de la violence armée sont bien plus étendues et insidieuses, entre les dépenses militaires croissantes, les difficultés économiques persistantes et la reconstruction.

Songez alors un instant à tout ce que cet argent qui s'évapore à cause des conflits armés aurait permis de réaliser. Il aurait pu être l'accélérateur d'un puissant changement, offrant à l'Afrique l'opportunité de répondre à ses besoins fondamentaux tels que l'éducation, l'accès à l'eau potable et à la santé, encore inaccessibles pour la majorité des Africains en 2024 !

Serge Eric Menye est cofondateur de Grassfields Ventures.

LE **POINT DE VUE**

de **Gilles Effront** *et* **Caroline Young**

Le pouvoir des seniors dans notre économie : un pari d'avenir

Alors que la Rencontre des entrepreneurs de France (REF) s'ouvre sur le thème du « Pouvoir », c'est le moment de rappeler qu'il existe dans le pays un groupe possédant un pouvoir particulier, les seniors. Chacun sait à quel point ils pèsent d'un poids décisif dans les élections, car leur taux de participation est considérable. Mais n'oublions pas qu'ils représentent aussi une ressource irremplaçable pour l'économie, une force d'appoint pour des entreprises soumises à toujours plus de fluctuations et de contraintes.

Face au vieillissement démographique – les plus de 65 ans représenteront près de 30 % de la population française à partir de 2050 –, à la pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée et à un contexte économique incertain, la contribution des seniors retraités pourrait bien être la clé pour combler les besoins en compétences et assurer la transmission des savoir-faire et savoir-être. Ils constituent une réelle opportunité pour les entreprises.

Avec un million d'emplois vacants dans des secteurs clés comme le nucléaire, la défense et le ferroviaire, leur intégration active dans l'économie est essentielle pour maintenir la dynamique et la compétitivité de notre pays. La transmission des compétences n'est aujourd'hui plus une option. Les seniors retraités constituent un vivier de talents. Forts de leur expérience, ils détiennent des compétences rares, notamment dans des secteurs à haute technologie, comme le nucléaire ou bien la défense. Cette expertise, acquise par des années de pratique et d'adaptation aux réalités du terrain, constitue une manne pour les entreprises.

Les seniors retraités contribuent aussi à l'innovation : ils ont cette aptitude, ce pouvoir, à trouver des solutions inédites et à proposer des perspectives novatrices que seule une longue carrière, riche et variée, peut apporter.

Les seniors retraités sont de véritables catalyseurs d'expertise.

Reconnaître et valoriser leur apport n'est pas seulement une nécessité économique, c'est aussi un enjeu social et sociétal.

Gardiens de la mémoire, les seniors retraités peuvent orienter les jeunes pour saisir toutes les opportunités et éviter les écueils.

La capacité des seniors à transmettre leurs connaissances et leur expérience aux jeunes générations est un atout essentiel pour la préservation et l'enrichissement du capital humain des entreprises. Leur maîtrise approfondie des processus de l'entreprise favorise la transition, ainsi que la transmission et le développement des compétences.

L'intégration des seniors retraités au sein des entreprises améliore la cohésion sociale et le bien-être au travail. En effet, leur présence encourage le partage d'expériences et le dialogue intergénérationnel, créant un environnement de travail plus riche et stimulant pour toutes et tous. Jouant un rôle de mentor auprès des jeunes salariés, ils facilitent leur intégration, leur montée en compétences.

L'activité professionnelle, à temps choisi, donne la possibilité aux seniors retraités de rester actifs, et contribue ainsi à leur équilibre de vie et à leur bonne santé mentale et physique. En effet, cela permet de garder un lien social, renforce le sentiment d'utilité et favorise un vieillissement actif et épanouissant, qui facilite la transition vers la retraite.

Les seniors retraités sont de véritables catalyseurs d'expertise. Reconnaître et valoriser leur apport n'est pas seulement une nécessité économique, c'est aussi un enjeu social et sociétal.

L'expérience des seniors non seulement permettra de relever les défis du vieillissement démographique, de la transition énergétique et de la souveraineté économique, mais elle offre une opportunité unique de construire ensemble un avenir inclusif et performant. Alors, qu'attendons-nous pour les aider à nous aider ?

Gilles Effront et Caroline Young sont les cofondateurs d'Experconnect.

Dessin Mailys Glaize pour « Les Echos »

art&culture

RENTRÉE LITTÉRAIRE

Alice Zeniter aux origines de la Nouvelle-Calédonie

Isabelle Lesniak

ROMAN FRANÇAIS

Frapper l'épopée

d'Alice Zeniter. Editions Flammarion, 352 pages, 22 euros.

Avant même d'ouvrir le dernier roman d'Alice Zeniter, le lecteur ne manquera pas de s'interroger sur la signification et l'origine de son drôle de titre, « Frapper l'épopée », qui figure aussi dans l'épigraphe.

Il s'agit d'un extrait de « Rêves illimités », une chanson de Casey dans laquelle la rappeuse du Blanc-Mesnil exprime avec rage sa soif d'exister sans renier ses racines ni sa personnalité. C'est aussi ce que cherche Tass, une jeune professeure remplaçante de français dont l'arrière-arrière-grand-père avait dû émigrer sur le Caillou. Elle a passé dix ans en métropole pour faire ses études de journalisme puis pour démarrer sa vie active. Une rupture amoureuse la ramène « *pour de bon* » à Nouméa, « *chez elle, dans le Pacifique, dans le Sud* ». Voici cette désormais jeune adulte disposée à se réapproprier l'histoire complexe de sa terre et à s'ouvrir aux nuances actuelles de la Nouvelle-Calédonie.

Engagée et enragée

Née en 1989, Tass n'a pas connu la décennie de violence qui a traumatisé l'archipel, en particulier la prise d'otages d'Ouvéa. Elle est extérieure aux revendications qui s'expriment de plus en plus ouvertement après trois référendums vains. Quelles conclusions tire la population du mantra « L'Etat français nous ment » ? Que recouvre le terme en vogue de « terrorisme empathique » ? Les fréquentations de l'enseignante appartiennent-elles aux groupes indépendantistes ? Que font les fascinants jumeaux kanaks de sa classe une fois les cours terminés ? Lorsque Célestin et Pénélope manquent à l'appel, Tass se lance à leur recherche, de Nouméa à Bourail. Sa quête débouchera sur une révélation prodigieuse à propos des origines improbables de ses ancêtres.

Comme Naima dans l'épatant « L'Art de perdre » (Prix Goncourt des lycéens 2017), Tass doit à la fois plonger dans sa généalogie familiale et démonter les étapes de l'histoire coloniale de son territoire pour enfin se trouver et s'accepter.

A la fois enquête identitaire, conte initiatique et vibrant récit historique, « Frapper l'épopée » impressionne par sa virtuosité et son saisissant mélange de poésie et de réalisme. Une lecture engagée et enragée, indispensable pour comprendre l'actualité brûlante. ■

« Frapper l'épopée » reprend la recette de « L'Art de perdre » en mêlant la trajectoire individuelle d'une héroïne à la recherche de ses origines et l'histoire coloniale d'un territoire. *Photo Bruno Coutier/AFP*

Le roman des gauches parallèles

Adrien Gombeaud

ROMAN FRANÇAIS

Les Derniers Jours du Parti socialiste

d'Aurélien Bellanger Editions du Seuil. 480 pages, 23 euros.

Avant même le prologue des « Derniers Jours du Parti socialiste », Aurélien Bellanger glisse un avertissement : « *Si le lecteur retrouve ou croit reconnaître certaines personnes réelles, il devra se résoudre à les traiter comme les protagonistes d'une histoire parallèle.* » En principe, deux droites parallèles ne se rencontrent jamais. Mais la littérature n'est pas affaire de géométrie. Par ailleurs, il sera ici question de gauche.

Dans l'« histoire parallèle », Grémond grenouille dans la politique depuis de nombreuses années sans avoir atteint de hautes responsabilités. Après les attentats de novembre 2015, il voit enfin l'occasion d'inscrire son nom dans l'histoire du pays en fondant le Mouvement du 9 décembre, puis le « Cercle de la raison », journal destiné à propager ses idées. Autour de Grémond gravitent Taillevent et Frayère. Philosophes rivaux, ils vont connaître des trajets différents. Le second se présentera aux élections de 2022.

Carnaval

Au carnaval de l'« histoire parallèle », Bellanger relate bien sûr notre époque. Certains masques ressemblent beaucoup à leurs modèles. Grémond est un double de Laurent Bouvet, fondateur du Printemps républicain. Taillevent est un jumeau de Raphaël Enthoven. Frayère s'inspire de Michel Onfray avant de se teinter d'Eric Zemmour. Bellanger s'offre lui-même un double nommé Sauveterre. Quant au narrateur, il ressemble à un historien ou un journaliste : « *Le Mouvement du 9 décembre est l'emblème des temps troublés que nous traversons. Il n'est pas possible, dans ce seul ouvrage, de délier tous les destins qui s'y sont entrecroisés : il faudrait être romancier, il faudrait être Sauveterre, il faudrait être Balzac pour y parvenir* », écrit Bellanger.

Cette phrase amusante sert surtout de « paracritique ». Car s'il s'avère souvent très drôle dans ses formules et situations, le livre d'Aurélien Bellanger ne possède pas d'existence romanesque autonome. Ainsi ses personnages de fiction très sommaires ne trouvent-ils d'épaisseur qu'une fois reflétés dans les miroirs de leurs modèles réels. Seule la conjugaison au passé imprime à cette « histoire parallèle » un faible souffle mythologique. Satire de son siècle, « Les Derniers Jours du Parti socialiste » en reste surtout le produit. L'enfant d'une création contemporaine qui fonctionne par références et semble s'adresser à une communauté d'initiés, quand il faudrait parler au plus grand nombre. ■

SÉRIES D'ÉTÉ 2/5

L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE, DE LA GAULE À NOS JOURS

Et la démographie fit la puissance de la France

Pendant des siècles, notre pays a dominé le continent grâce à sa nombreuse population. Mais plusieurs chocs, comme la peste médiévale ou la sécularisation précoce, ont entravé cette dynamique.

par **Charles Serfaty**

Le Pont-Neuf, à Paris, au début du XVIIIe siècle. *Photo Bridgeman Images*

« Il n'est de richesses que d'hommes », disait le philosophe Jean Bodin. Au début de l'année, le président de la République, Emmanuel Macron, lui a fait écho en appelant à un *« réarmement démographique »* face à la hausse de l'espérance de vie et à la baisse de la natalité.

Il faut dire que la population a été le principal facteur de puissance de la France à son apogée diplomatique sous Louis XIV – bien plus que l'ingéniosité de son peuple. La Hollande et l'Angleterre étaient plus riches et plus industrieuses, grâce à leurs manufactures, leur agriculture intensive et leur commerce colonial. La France, sans colonies profitables avant le XVIIIe siècle, était médiocre dans le négoce et l'industrie. Mais elle restait la plus grande économie d'Europe par sa taille : elle comptait 22 millions d'habitants en 1700, quand, dans leurs frontières actuelles, la Hollande plafonnait à 2 millions et le Royaume-Uni à 7 millions.

Comment connaît-on ces chiffres ? Les démographes français ont fait des progrès grâce aux recensements, notamment ceux de Louis Henry (1911-1991) et de ses équipes, qui ont procédé par sondage en utilisant les registres de naissance et de décès tenus par les autorités ecclésiastiques, avec des bases bien préservées à la fin du XVIIe siècle.

Il existe également quelques recensements en Europe. En France, celui de 1328, seul de son genre encore conservé, est, étonnamment, assez complet – il s'agit d'un état des paroisses et des feux (nous dirions aujourd'hui « des foyers »). Il nous permet d'estimer que le royaume de France de l'époque dénombrait 16 millions d'habitants – et, dans ses frontières actuelles, plus de 20 millions. Sur une Europe qui en comptait près de 80 millions, le royaume de France était fort de 20 % des Européens et il était, de loin, l'Etat le plus peuplé du continent.

Au Moyen Age, la population du pays était donc nettement plus nombreuse que celle de la Gaule romaine, dont les estimations les plus optimistes s'élèvent à 10 millions d'habitants. C'était une réussite générale en Europe : le système de production agraire avait été poussé à ses limites, les terres défrichées au maximum, et le continent avait connu une phase de croissance démographique notable, sur plusieurs siècles – elle était nettement plus peuplée que sous l'Empire romain, même si elle ne le savait pas.

Paris, une ville pas particulièrement brillante

On apprend dans le recensement de 1328 que Paris était composé de 61.098 feux, ce qui représente plus de 200.000 habitants. Cela en faisait la ville la plus peuplée d'Europe, devant Grenade, Venise, Milan, Gênes, Rome ou Bruges. C'est un des grands mystères de l'histoire de France, et peut-être la principale réussite des premiers rois capétiens, que d'avoir réussi à faire de Paris une aussi grande ville au début du XIVe siècle.

Pourtant, ce n'était pas une cité particulièrement brillante, ni sur le plan historique ni sur le plan économique. Bien desservie par la Seine, avec un accès au produit des foires de Champagne, et pouvant mener jusqu'à Rouen, la capitale des rois de France ne se distinguait pas par une industrie particulièrement puissante. Certes, elle bénéficiait d'un réseau de moulins très efficaces ; c'était – les temps ont changé – une importante région viticole ; elle disposait d'un artisanat du cuir et d'une industrie textile légèrement exportatrice mais qui répondait surtout aux besoins locaux.

Paris n'était pas aussi réputé pour ses produits et son commerce que Venise, Bruges ou Gant. La ville n'en était pas moins dynamique, avec un important centre intellectuel : la Sorbonne, ses nombreux étudiants et ses professeurs et savants, comme Pierre Abélard ou Thomas d'Aquin.

La peste noire, survenue en France principalement en 1348, interrompit avec une brutalité inattendue la croissance démographique médiévale. Les estimations de l'historien norvégien Ole Benedictow situent le taux de mortalité global à 50 %. Jean de Venette, un chroniqueur du Moyen Age, en fut un des témoins les plus précis : *« Il y eut une telle mortalité d'hommes et de femmes, plutôt les jeunes que les vieux, que l'on pouvait à peine les ensevelir. Ils n'étaient malades que deux ou trois jours et mouraient rapidement, le corps presque sain ; qui aujourd'hui était en bonne santé, demain était mort et porté à terre* [...]. *Il y eut durant ces deux années 1348 et 1349 un nombre de victimes tel qu'on ne l'avait jamais entendu dire ni vu ni lu dans les temps passés. »*

La peste a interrompu subitement plusieurs siècles de croissance démographique. On raconte souvent qu'elle fut suivie d'une phase de prospérité pour les survivants, qui disposaient de davantage de terres et de capitaux par habitant : cela dépend en fait des pays et des circonstances. En France, certaines régions prospèrent et les salaires augmentent – le pouvoir royal tentant même de les plafonner –, mais la peste reste présente, propagée et aggravée par les mouvements des armées de la guerre de Cent Ans. A en juger par les registres lacunaires dont nous disposons, il est probable que la population de la France soit restée à un faible étiage, 10 millions d'habitants, pendant cent ans, avant de retrouver progressivement son ancien niveau de 20 millions entre 1450 et 1550.

> Le déclin relatif du poids démographique réduit la force militaire du pays.

Comme le reste de l'Europe, la France bénéficie des progrès agricoles et se stabilise. Elle souffre certes des crises climatiques et des guerres de la première moitié du XVIIe siècle – mais moins que l'Allemagne. Au XVIIIe siècle, après la mort de Louis XIV, le pays renoue avec la croissance démographique. Grâce aux lents progrès de l'hygiène, à l'amélioration de l'art de la naissance avec Angélique du Coudray, à la disparition de la peste d'Europe après la dernière crise à Marseille en 1720, on meurt moins souvent de maladie. Grâce à la pomme de terre, au maïs ou encore au blé noir, à un meilleur climat, les famines deviennent de plus en plus rares. La population française passe de 22 millions en 1715 à 29 millions en 1789, niveau jamais atteint auparavant. Cependant, l'avance du pays sur le reste de l'Europe va progressivement disparaître à cause de la transition démographique précoce, spécificité nationale. Dès 1750, le taux de natalité commence à baisser, le mouvement s'accélérant autour de 1800. La population française ne va pas cesser d'augmenter au XIXe siècle – au contraire –, mais elle va croître à une allure beaucoup moins rapide que dans le reste de l'Europe. Si la France avait connu le même rythme de croissance démographique que l'Angleterre depuis 1750, elle serait aujourd'hui peuplée de près de 240 millions d'habitants.

L'héritage contre la natalité

Quelle est la cause de ce déclin précoce ? Récemment, quelques économistes ont essayé de mobiliser les statistiques pour répondre à cette question. D'après Guillaume Blanc, la sécularisation avancée de certains départements a provoqué la baisse de la natalité. Par exemple, il remarque qu'elle a commencé à diminuer dès 1750 dans les mêmes départements où, pendant la Révolution, les prêtres réfractaires étaient moins nombreux – indice d'une relative sécularisation de la population.

D'autres économistes (Victor Gay, Paula E. Gobbi et Marc Goñi) ont étudié le changement de loi sur les successions à la Révolution : la répartition égalitaire de l'héritage a incité certaines familles, du sud de la France, à réduire leur nombre d'enfants afin de conserver l'intégrité de leur lopin de terre, ou de leur moulin. Le changement est subit et date de la Révolution, qui a aligné l'ensemble du pays sur la coutume de Paris dans laquelle l'héritage était équitablement réparti entre enfants.

La moitié Sud accordait, au contraire, une plus grande liberté de tester au père, qui avantageait le plus souvent l'aîné – comme dans le conte du Chat botté, où le plus jeune fils d'un meunier n'hérite que de son chat. Dans les départements du Sud, qui ont été forcés de modifier leurs règles d'héritage, la natalité décroît rapidement après la Révolution. Ainsi, changements de mœurs et changements de lois ont-ils contribué à la transition démographique précoce, mais ces deux études, focalisée sur l'identification causale, n'ont pas épuisé ce mystère sur lequel se sont penchés beaucoup d'historiens.

Le déclin relatif du poids démographique réduit la puissance militaire de la France au XIXe siècle. Quand Napoléon Bonaparte prit le pouvoir, il avait encore suffisamment d'hommes pour tenir tête à de larges coalitions. S'il avait eu le génie militaire de son oncle, Napoléon III n'aurait jamais pu reproduire cet exploit. Son armée s'effondra d'ailleurs devant la seule Prusse en 1870. En 1914, la France déclarait la guerre à l'Allemagne dans le cadre d'une plus large coalition. Plus que la performance économique, la démographie avait dicté cet état de fait. Le paradoxe de l'histoire de France est que cette baisse démographique a marqué le déclin politique de la nation française au moment même où elle nouait avec la croissance économique…

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la puissance de la France à son apogée sous Louis XIV ne résidait pas tant dans l'ingéniosité de sa population que dans sa taille démographique. Avec 22 millions d'habitants en 1700, la France était de loin l'Etat le plus peuplé d'Europe, largement devant l'Angleterre et la Hollande, pourtant plus riches et industrieux. C'est cette force de frappe humaine qui a fait la différence.

Demain
Et François Ier inventa la dette publique

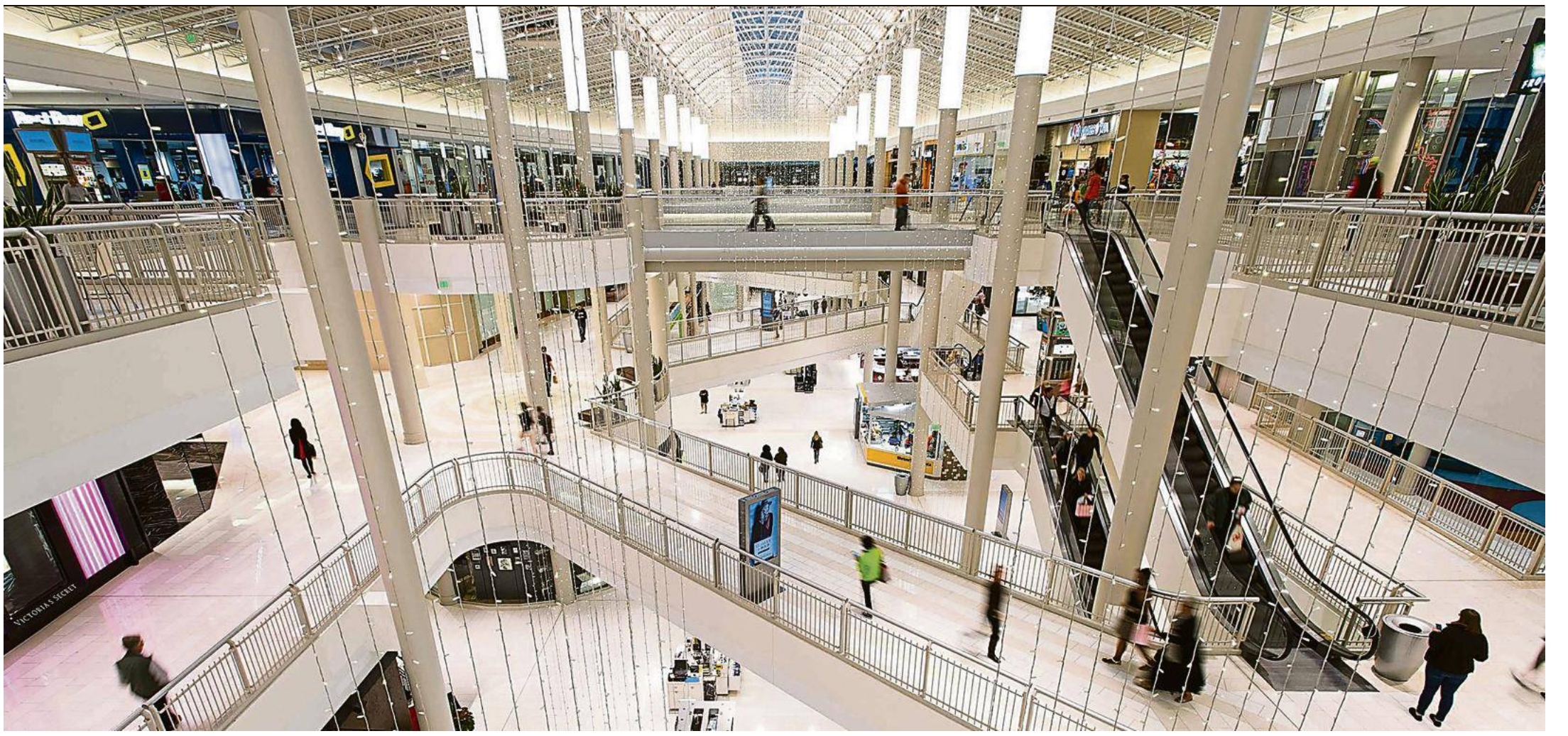

Au sein du Mall of America à Bloomington, les attractions et restaurants occupent 35 % de la surface, les magasins le solde. En 1992, la proportion était de 20/80. *Photo Dpa/Picture-alliance*

SÉRIES D'ÉTÉ 2/5

L'ÉCONOMIE XXL

Mall of America, le centre commercial géant qui résiste à Amazon

Avec 520.000 m² de surface au sol, Mall of America est le plus grand centre commercial d'Amérique du Nord. Mêlant commerces, attractions et événements mondiaux, ce temple de la consommation résiste vaillamment à Amazon et attire 32 millions de visiteurs par an.

Assise sur un banc, au bord d'une route à Bloomington, Nicole soulage ses jambes et respire un peu d'air frais. C'est un bel après-midi printanier, la bonne saison pour venir dans le Minnesota quand on vit, comme elle, au Texas. Son mari et son fils sont encore dans le bâtiment auquel son banc est adossé, à la recherche de baskets dernier cri. Après une semaine passée dans un hôpital proche, Nicole a choisi de venir se détendre au Mall of America (MOA), le plus grand centre commercial d'Amérique du Nord. « *J'en entends parler depuis mes 13 ans*, dit-elle. *En venant ici, je renoue avec ma passion enfantine pour les malls et je m'amuse.* » Une pause et elle ajoute, l'air entendu : « *On dirait que tout le monde vient ici car il n'y a rien d'autre à faire dans le coin.* »

En trois phrases, cette Texane de 38 ans vient de résumer la recette du succès du Mall of America depuis plus de trente ans : un complexe géant mêlant boutiques, restaurants et attractions, planté au milieu de nulle part ou presque (on caricature un peu). Etat frontalier du Canada, le Minnesota est constitué de plaines verdoyantes à perte de vue, de mille lacs de toutes tailles et de chutes d'eau à couper le souffle qui jalonnent ses rivières, là où le Mississippi prend sa source. Mais pour qui aime les activités citadines, il n'y a longtemps eu que l'agglomération de Minneapolis, davantage connue pour ses équipes de hockey et de baseball que pour ses musées. Et depuis 1992, il y a aussi le MOA, situé à quinze minutes de route de Minneapolis.

Un lieu où avoir chaud par – 40 °C

A l'origine de l'aventure, il y a une idée géniale de simplicité. Dans le Midwest, où les températures descendent à – 40 °C l'hiver, les habitants seraient certainement prêts à dépenser leur argent dans un grand lieu chauffé où ils pourraient faire leurs courses et se distraire en famille. La légende veut que les promoteurs de cette idée, la famille Ghermezian, des Iraniens immigrés au Canada dans les années 1960, se soient inspirés du souk de Téhéran. Après une première expérience couronnée de succès dans l'Ouest canadien – le West Edmonton Mall, ouvert en 1985 –, la famille s'est tournée vers les Etats-Unis. A 4 dollars le tour et 50 dollars le pass pour la journée, les attractions du MOA sont relativement chères, mais il n'y a qu'elles, souligne Brian : « *Sinon, le parc d'attractions le plus proche est à Chicago* », c'est-à-dire à 666 kilomètres de là.

Ici, les chiffres donnent le vertige : 520.000 m² de surface au sol (neuf fois le Louvre) multipliée par quatre étages, plus de 500 commerces et, au centre de l'édifice, sous une immense serre, 27 manèges dont une grande roue, des montagnes russes et une rivière artificielle. Dans l'aile Est se trouve un aquarium géant traversé par un tunnel transparent de 91 mètres de long qui offre une vue immersive sur 10.000 animaux marins. Il y a aussi 20.000 places de parking et deux hôtels de standing intégrés dans le centre commercial (il y en a bien d'autres à proximité).

« *Le MOA est une petite ville* », souligne Jill Renslow, vice-présidente chargée des développements business et marketing de l'enseigne. Une petite ville qui dispose même de services publics. L'Etat du Minnesota y a créé une station de métro sur la ligne reliant Minneapolis à son aéroport. La mairie de Bloomington et l'agglomération y ont installé deux antennes de police pour assurer la sécurité des clients. Pourquoi tant de largesses ? Dans les années 1980, les pouvoirs publics cherchaient une activité pour relancer l'économie locale confrontée au déclin des mines et aux fermetures d'usines. Quelque 10.000 personnes travaillent désormais au MOA, qui attire chaque année 32 millions de visiteurs : 60 % de locaux et 40 % de touristes arrivant du reste du pays (et d'Europe jusqu'en 2020, on y reviendra). Des habitants alentour viennent juste pour se balader et boire un café – on les appelle les « mall walkers ».

> Ici, les chiffres donnent le vertige : 520.000 m² de surface au sol (neuf fois le Louvre) multipliée par quatre étages, plus de 500 commerces et, au centre de l'édifice, 27 manèges.

Dans les allées du centre trônent des fontaines et des jardinières de fleurs, « *changées tous les deux mois pour modifier les couleurs,* » explique Tyler Stoehr-Good, 28 ans, à la tête d'une équipe de cinq jardiniers. Leur journée commence à 5 heures du matin par le nettoyage des fontaines, l'arrosage des 30.000 plantes et l'époussetage des feuilles des 400 arbres tropicaux qui entourent les manèges. Entre ces murs, tout doit être sécurisant, beau et immaculé. Y veiller est le travail des 70 personnels de ménage et 330 autres employés (guides, comédiens, etc.) au contact du public. Les marchandises arrivent par camion jusqu'aux dizaines de quais de déchargement au sous-sol et sont livrées aux magasins par un réseau de couloirs cachés. Des milliers de tonnes de déchets font le trajet inverse, compactés ou recyclés à l'abri des regards de la clientèle.

« Un endroit où tout peut arriver »

Pardon, ici on ne dit pas « clients » mais « invités ». Le MOA n'est plus le plus grand centre commercial du monde – il a été détrôné en 2008 par le Dubaï Mall, un million de mètres carrés – et, s'agissant des attractions, il ne peut rivaliser avec Disney. Mais, il reste une formidable machine à cash. Même s'il y a quelques boutiques « tout à moins de 5 dollars », on dépense toujours plus que prévu au Mall of America : 316 dollars en moyenne par visiteur américain et deux fois et demie cette somme pour les touristes internationaux. Avec un chiffre d'affaires d'environ 69 dollars par mètre carré par an, « *nous sommes leaders aux Etats-Unis* », assure Jill Renslow. Ce qui est une performance dans cette période où les villes ne savent plus que faire de leurs ghost malls – littéralement des centres commerciaux fantômes – désertés par des clients qui préfèrent le commerce en ligne.

Le secret de ce succès persistant ? « *A chaque fois que nos invités viennent, ils doivent trouver quelque chose de nouveau* », souligne la vice-présidente. Son équipe est à l'affût des nouvelles tendances de consommation – une trentaine de nouvelles boutiques ouvrent chaque année (et d'autres ferment donc). Mais cela ne s'arrête pas là : le centre organise plus de 350 événements gratuits par an. De la modeste soirée salsa à l'accueil des athlètes de la finale du Super Bowl en 2018 en passant par une flopée de concerts dont celui de Taylor Swift en 2007. En août 2023, les visiteurs ont eu la surprise de croiser Ed Sheeran dans le magasin Lego puis de l'entendre chanter quelques-uns de ses tubes. « *Chacun doit penser que c'est l'endroit où tout peut arriver. C'est ce qui le fera revenir* », explicite Chris Gap, le responsable des événements et des attractions.

Ce samedi après-midi, c'est un festival de K-pop qui s'installe dans l'un des deux atriums. Applaudis par des milliers de personnes, des groupes de jeunes gens ultra-lookés – minijupes et pantalons de cuirs – exécutent sur scène des chorégraphies millimétrées. Le gouvernement de Corée du Sud a jugé ce rendez-vous suffisamment important en matière de soft power pour financer le prix octroyé aux vainqueurs. Comme tous les compétiteurs, Sierra-Era, 20 ans, a payé elle-même son voyage depuis le Missouri. « *Quand je danse, je vide ma colère* », explique cette jeune femme, obligée de travailler pour aider sa mère et étudier.

Une extension en 2025

« *Le Mall of America n'est pas seulement un centre commercial, c'est un endroit qui crée des histoires et des souvenirs ! Et ça, Amazon ne peut pas l'offrir* », s'enthousiasme Dan Jasper, patron de la communication du MOA depuis l'origine. Celui qui est devenu la mémoire de l'entreprise et le gardien de l'esprit maison a toujours des anecdotes à raconter – il en a même fait un livre promotionnel – comme ce mariage célébré dans l'aquarium de Sea Life, à la demande des mariés en combinaison de plongée (impact médiatique garanti). Chaque année, il endosse les habits du père Noël pour guider les enfants dans une attraction maison – le Candy Cane Institute – qui offre une expérience plus ludique que la traditionnelle photo sur les genoux de l'homme en rouge. Dan Jasper parle avec la conviction et la sensiblerie typiques des Nord-Américains, celles qui amènent souvent les auditeurs français à se demander s'il s'agit de naïveté ou d'enfumage. Mais force est de reconnaître que le travail est bien fait, que le MOA est un endroit vivant et agréable.

Chris Gap ne s'en cache pas, son boulot est « *d'attirer les gens ici pour aider le business, pour qu'ils aillent dans les magasins et les restaurants* ». Avant d'être le Monsieur événement du mall, il produisait des films et, selon lui, les deux métiers ont « *100 % en commun* ». La création d'un monde parfait mais factice ? « *Quand les gens applaudissent ou éprouvent une émotion, ce n'est pas artificiel, c'est réel* », répond-il avec aplomb.

Les loyers payés par les commerces contribuent à plus de 75 % du chiffre d'affaires du mall (contre 20 % pour les attractions). Mais il faut toujours plus d'attractions et d'événements pour attirer les clients et maintenir la rentabilité des commerces. Une extension, avec centre de loisirs aquatique et hôtel, devrait voir le jour au printemps 2025. « *En 1992, les magasins occupaient 80 % de la surface du mall, les attractions et les restaurants 20 %. Aujourd'hui, nous sommes à 65 % et 35 %. Nous aimerions arriver à 50-50* », détaille Jill Renslow. Une condition pour que les touristes restent plus longtemps. Car, s'il résiste vaillamment à Amazon, le Mall of America a souffert des fermetures de la période Covid. Et il n'a pas encore retrouvé l'affluence des années 2010 (40 millions de visiteurs). Les touristes internationaux ne sont pas encore vraiment revenus. La faute à la diminution du nombre de liaisons aériennes directes, veulent croire les dirigeants du mall.

> Le MOA est une petite ville qui dispose même de services publics. La mairie de Bloomington et l'agglomération y ont installé deux antennes de police pour assurer la sécurité des clients.

A moins qu'il ne s'agisse d'une mutation dans le choix des destinations de vacances. Après avoir passé deux jours et deux nuits dans le monde, lumineux mais sous cloche, du Mall of America, une question demeure en nous : pourquoi passer des vacances ici plutôt qu'au grand air ou dans des musées ? On s'en ouvre à Nicole, notre Texane passionnée par les centres commerciaux. Sa réponse est à la fois tranchée et pleine d'esprit : « *En Europe, vous avez la culture, nous, nous avons le capitalisme.* » ■

Demain
L'« Icon of the Seas », miroir d'une Amérique hédoniste et consumériste

par **Elsa Freyssenet**

« Expositions d'été » par Alexis Bruchon pour « Les Echos »

L'ÉDITORIAL
DES « ÉCHOS »

Flambée de l'or, défiance de l'argent

L'or bat tous ses records. L'once de métal jaune a dépassé les 2.500 dollars, un cours qui a gagné 20 % depuis le début de l'année et doublé en six ans. Cette flambée a bien sûr des explications immédiates. Les craintes renouvelées sur la santé de l'économie américaine laissent entrevoir une baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis. Et quand l'argent rapporte moins, certains investisseurs préfèrent l'or. L'enlisement des négociations de trêve entre Israël et le Hamas attise aussi les inquiétudes sur la paix au Proche-Orient.

Mais l'appréciation de l'or s'épanouit aussi dans un paysage économique hautement inflammable. D'abord, l'inflation, qui n'avait cessé de perdre de la vigueur du début des années 1980 jusqu'à la seconde moitié des années 2010, est redevenue une menace forte. Et ce pour toute une série de raisons : sécurisation des chaînes d'approvisionnement des entreprises, multiplication des mesures protectionnistes, relocalisations, vieillissement de la population, concentration industrielle, transition énergétique. Ensuite, l'argent inspire de moins en moins confiance, du moins l'argent des pays avancés et en particulier des Etats-Unis. Leurs banques centrales ont imprimé des milliers de milliards d'euros et de dollars pour lutter contre des crises, et risquent de recommencer vu l'ampleur des dettes publiques.

Par **Jean-Marc Vittori**

L'once de métal jaune a doublé en six ans.

Les banques centrales des pays émergents achètent donc des centaines de tonnes d'or, pour préserver leur souveraineté financière, pour se protéger des interventions occidentales – le gel des réserves russes après l'invasion de l'Ukraine constitue un précédent – et peut-être aussi pour lancer un système monétaire alternatif.

Ce n'est pas la première fois qu'une telle défiance apparaît. Dans les années 1960, au vu de l'impéritie budgétaire des Etats-Unis, des pays européens, France en tête, avaient converti massivement leurs billets verts en métal jaune. L'histoire leur a donné raison : en cassant le lien de plus en plus fictif entre l'or et le dollar le 15 août 1971, le président américain Richard Nixon a provoqué une envolée du métal précieux et la dislocation du système monétaire mis en place trente ans plus tôt. Début 1980, l'or avait culminé à 850 dollars. Compte tenu de l'inflation, ces 850 dollars équivaudraient aujourd'hui à 3.400 dollars, bien au-delà des 2.500 dollars observés récemment. C'est finalement la bonne nouvelle de la flambée actuelle. Si l'on considère le cours de l'or comme un indicateur de désarroi monétaire et de doute sur la mesure de la valeur, nous sommes encore loin de la perte de repères subie il y a quarante ans.

Lire nos informations
Page 19

Les Echos

« Les titres de 18h »

Chaque soir, les articles qui font la une de l'actualité pour ne rien rater des titres de la journée.

newsletters.lesechos.fr

DERNIÈRE **HEURE**

Des ex-otages se mobilisent pour trois Français en Iran

SOCIÉTÉ – Des ex-otages se rassembleront fin août à la fête des Vieux gréements à Paimpol (en Bretagne) aux côtés de l'association SOS Otages, pour appeler à la libération de trois Français détenus en Iran, le couple Cécile Kohler et Jacques Paris, arrêtés en mai 2022, et un Français prénommé Olivier dont le nom n'a pas été rendu public. Cette mobilisation vise *« aussi à dénoncer les conditions inhumaines de détention auxquelles ils sont soumis »*, précise le collectif de soutien à Cécile Kohler.

Foot : Thierry Henry quitte les Espoirs

SPORT – Thierry Henry va quitter son poste de sélectionneur de l'équipe de France Espoirs après avoir atteint la finale aux JO de Paris – une première depuis l'or glané en 1984 – remportée par l'Espagne. L'ex-champion du monde 1998 (47 ans), sous contrat jusqu'en juin 2025, a pris cette décision *« pour des raisons* [...] *personnelles »*, a précisé la FFF. La fédération doit trouver rapidement un remplaçant, les Espoirs devant disputer en septembre deux rencontres qualificatives pour l'Euro 2025 contre la Slovénie et la Bosnie.

Le Premier ministre indien en Ukraine

DIPLOMATIE – Le Premier ministre indien, Narendra Modi, se rendra vendredi en Ukraine, ont annoncé lundi les deux pays, après qu'il a rencontré Vladimir Poutine début juillet. Il s'agira de la première visite d'Etat de Modi. L'Inde, qui s'est abstenue sur les motions de l'Assemblée générale de l'ONU condamnant le Kremlin pour son invasion de l'Ukraine, entretient de bonnes relations, notamment en matière d'armements, avec Moscou et lui achète du pétrole à prix cassés, mais cherche à se rapprocher des Occidentaux face à la Chine.

Poutine se rêve en faiseur de paix entre Bakou et Erevan

DIPLOMATIE – Le président russe, Vladimir Poutine, en visite en Azerbaïdjan, a proposé lundi, dans une allocution commune avec son homologue Ilham Aliev, son aide en vue de la signature d'un accord de paix avec l'Arménie. Bakou, allié de la Turquie, mais aussi d'Israël, a affronté l'Arménie militairement en 1993, 2022 et 2023 sur l'enclave du Haut-Karabakh. L'Arménie, qui reproche à la Russie, son alliée traditionnelle, de l'avoir laissée tomber, se tourne depuis lors vers les pays occidentaux, sans succès.

LA PHOTO **DU JOUR**

Ahmet Okatali/Anadolu via AFP

LA SUPER LUNE BLEUE EN « GUEST STAR » DE LA VOÛTE ÉTOILÉE La Lune qui s'est montrée lundi soir (ici à Istanbul, en Turquie) était doublement exceptionnelle. D'abord parce qu'il s'agissait d'une super lune, c'est-à-dire d'une pleine lune survenant alors que l'astre sélène (dont la distance à la Terre oscille entre 363.300 km et 405.500 km) est situé au plus près de sa planète mère : il en a résulté un astre 30 % plus brillant qu'à l'accoutumée. En outre, cette super lune se trouvait être aussi une lune bleue. Rien à voir avec la couleur : les lunes bleues sont des pleines lunes supplémentaires au cours d'un mois, d'une saison ou d'une année.

LA **MÉTÉO**

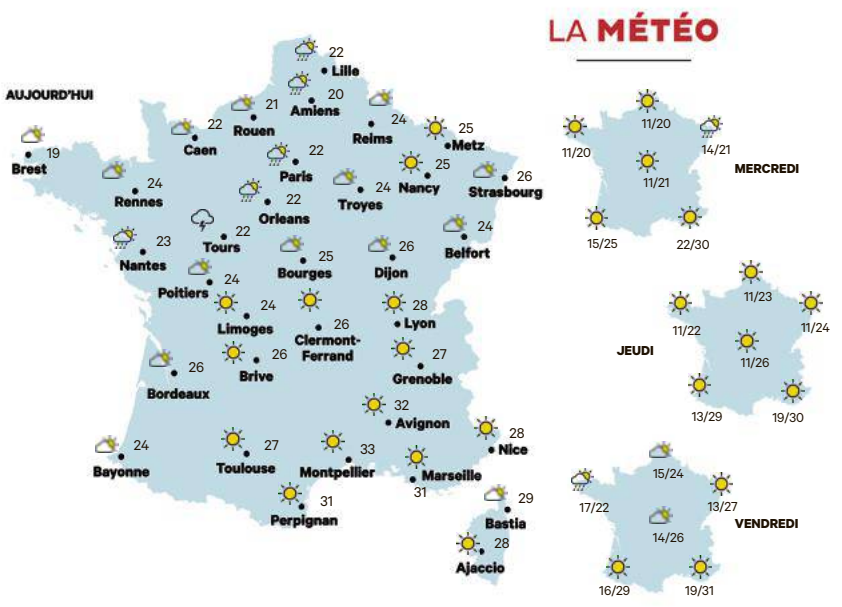

AILLEURS	CE JOUR	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
AMSTERDAM	15/22	14/18	14/22	18/22	17/21
ATHÈNES	25/33	25/31	24/33	25/34	25/33
BERLIN	14/26	18/22	13/22	15/28	17/32
BRUXELLES	15/22	12/20	12/23	17/23	18/22
DUBAI	32/39	32/39	31/39	32/40	31/39
FRANCFORT	14/26	15/22	12/24	14/27	16/30
HONGKONG	26/28	26/26	26/28	26/31	26/33
ISTANBUL	21/31	23/30	22/30	22/29	23/30
LONDRES	18/22	12/20	15/20	16/20	14/19
MADRID	21/36	20/35	22/36	23/36	21/35
MILAN	21/30	22/32	21/28	22/30	21/31
MOSCOU	19/25	13/24	14/24	16/21	15/21
NEW YORK	18/23	14/23	15/24	16/27	18/28
RIO DE JANEIRO	20/32	19/28	16/34	20/34	19/26
SAN FRANCISCO	13/25	13/22	13/21	13/20	13/22
SHANGHAI	28/36	28/35	26/34	27/34	27/35
SINGAPOUR	25/29	25/29	25/29	25/29	24/31
SYDNEY	10/17	10/21	16/24	13/21	11/20
TOKYO	26/32	25/30	25/30	26/32	27/34
TORONTO	11/18	11/20	12/23	13/24	17/25
ZURICH	15/24	16/22	11/24	13/27	15/30

avec la chaîne météo **LA MEILLEURE INFO MÉTÉO** TV Web Appli

Les Echos
Entreprises & Marchés

CAC 40	DOW JONES	EURO/DOLLAR	ONCE D'OR	PÉTROLE (BRENT)
7.502,01 points	40.811,59 points	1,1071 $	2.494,55 $	78,36 $
0,7022 %	0,3734 %	0,4619 %	0,352 %	-1,533 %

Mardi 20 août 2024
www.lesechos.fr

DEVISES | EUR/GBP 0,853 | EUR/JPY 162,0715 | EUR/CHF 0,9553 | GBP/USD 1,2977 | USD/JPY 146,398 | USD/CHF 0,8627 TAUX | €STER 3,664 | EURIBOR 3 MOIS 3,56 | OAT 10 ANS 2,9247 | T-BONDS 10 ANS 3,9287

Cosmétiques : fragilisé, Estée Lauder accélère le départ de son patron

LUXE

Virginie Jacoberger-Lavoué

Le groupe de cosmétiques haut de gamme Estée Lauder tourne une page de son histoire, dans un contexte de fortes turbulences. A l'inverse du géant du secteur, L'Oréal, qui continue de surperformer le marché, la firme américaine résiste mal au déclin du « travel retail » en Asie et souffre de la faiblesse persistante de la demande en Chine.

Le groupe, qui détient la marque Estée Lauder, Clinique, The Ordinary ou les parfums Jo Malone, a averti lundi que son chiffre d'affaires et ses bénéfices pour 2025 s'inscriront en dessous des attentes. Il a par ailleurs annoncé le départ de son emblématique PDG, Fabrizio Freda, 66 ans, en juin 2025. La nouvelle de ce départ en retraite était attendue mais l'échéance surprend, car le groupe new-yorkais n'a pas encore trouvé son successeur. L'entreprise affirme toutefois qu'elle a *« bien avancé »* dans sa recherche, examinant plusieurs candidats internes et externes. Elle précise que jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé, Fabrizio Freda continuera à diriger le groupe et à superviser les priorités stratégiques, financières et d'investissement.

Outre Estée Lauder, le groupe américain détient Clinique ou encore The Ordinary. *Photo Budrul Chukrut/SOPA Images/Zuma/RÉA*

Restructuration

En juillet, Estée Lauder avait déjà fait état de la nomination d'Akhil Shrivastava à la direction financière ; un changement jamais opéré au cours de la dernière décennie. Le propriétaire de Clinique est depuis le début de l'année en phase de redressement. Il a engagé un plan de restructuration qui prévoit la suppression de 3.000 postes.

Estée Lauder a généré un chiffre d'affaires net annuel en recul de 15,61 milliards de dollars sur son dernier exercice, clôturé en juin. Le groupe, qui a connu lundi une correction de son titre de 7 % en Bourse, a admis s'attendre à ce que ses ventes pour 2025 se situent entre une baisse de 1 % et une hausse de 2 %. Les analystes tablaient sur une hausse de plus de 6 %. Le bénéfice annuel ajusté par action pour la période est attendu entre 2,75 dollars (2,49 euros) et 2,95 dollars, alors que les analystes prévoyaient 3,96 dollars.

Le géant des cosmétiques est pénalisé par la faiblesse de la demande de produits de beauté de prestige en Chine, où les groupes internationaux sont concurrencés par de nouvelles marques locales soutenues par Pékin. L'annonce du départ du PDG Fabrizio Freda s'apparente à la fin d'une ère. L'Italien occupe ce poste depuis quinze ans (2009), après avoir rejoint le groupe un an plus tôt. Estée Lauder l'avait débauché du géant Procter & Gamble où il avait dirigé la division santé et beauté.

Fabrizio Freda a joué un rôle déterminant pour faire d'Estée Lauder « un acteur incontournable du secteur de la beauté qui reste résilient », note un analyste. La firme a connu des déboires à partir de la crise du Covid-19. Elle n'a pas su redresser la barre. Estée Lauder est depuis la sortie de la pandémie sous pression en raison de sa dépendance à l'Asie et de son manque d'agilité. le groupe souffre de la comparaison avec L'Oréal, qui a également fait état d'un recul de ses ventes en Asie du Nord au deuxième trimestre, mais qui a compensé cette baisse avec des ventes plus fortes ailleurs, notamment en Europe. Depuis 2023, Estée Lauder s'efforce d'augmenter ses ventes sur son marché d'origine, les Etats-Unis, où plusieurs de ses marques ont perdu du terrain. Au cours du dernier trimestre, le chiffre d'affaires y est en repli de 5 %. ■

Les JO ont plus dynamisé les ventes alimentaires à Paris qu'à Londres

AGROALIMENTAIRE

Clotilde Briard

Paris peut se vanter d'avoir plus capitalisé en grande distribution alimentaire sur les Jeux olympiques que Londres en 2012. La métropole française a vu les ventes en volume des produits de grande consommation et du frais en libre-service bondir de 11 %, et celles en valeur de 7,9 % durant les deux semaines de compétition, selon NielsenIQ. Contre des scores respectifs de 5,3 % et 0,4 % pour son homologue britannique douze ans auparavant.

A l'envie de s'autoriser plus de dépenses après avoir resserré ses budgets face à l'inflation s'est ajoutée une météo favorable. Après les grosses pluies de la cérémonie d'ouverture, le beau temps a incité à l'achat de produits de grande consommation qui ont vécu une croissance exceptionnelle. Même si les départs en vacances des habitants ont bien sûr eu un effet limitatif.

L'eau en majesté

Sur la plus haute marche du podium en produits vendus figurent les eaux plates natures. La médaille d'argent est attribuée aux boissons gazeuses sans alcool du type soda. Le bronze revient, pour sa part, de justesse, aux boissons plates sans alcool qui ont dépassé de peu les glaces. Les produits sensibles à la météo ont, en effet, bénéficié d'un gros coup de pouce supplémentaire avec la montée des températures. Bières, salades servant de repas ou yaourts ont également affiché de belles hausses. Produits apéritifs et aliments nomades ont, eux aussi, été portés par la vague sportive.

Les produits sensibles à la météo ont bénéficié d'un gros coup de pouce supplémentaire avec la montée des températures.

Du côté des marques, Cristaline détient la palme avec + 59 %, suivi de Coca-Cola, l'un des gros partenaires des JO à + 29 %, et d'Evian dont le propriétaire, Danone, est aussi sponsor, à + 48 %. Hors boissons, ce sont Sodebo pour les salades ou les sandwichs et Magnum, pour les glaces, qui sortent du lot, selon NielsenIQ.

Toutes références confondues, l'effet est plus marqué à Paris que dans le reste de la France. Si la capitale a vu les volumes vendus croître de 11 %, la hausse n'atteint que 8,3 % dans les villes environnantes et 4,3 % sur l'ensemble du territoire. Les Hauts-de-France, la région Centre et les Pays de la Loire ont particulièrement contribué à la croissance.

Du côté des types de points de vente, ce sont les magasins de proximité qui tirent le mieux leur épingle du jeu. Les hypermarchés et drives parisiens sont aussi bien lotis. Et, sans surprise, plus on se rapprochait des sites olympiques, plus fortes ont été les progressions. Les industriels comme les distributeurs.auront l'œil rivé sur l'effet des Jeux paralympiques, dont les billets ont connu un regain d'intérêt. ■

Les Européens croient à l'avion régional à moteur hybride pour 2035

AVIATION Avec la faillite, en juillet, d'Universal Hydrogen, la décarbonation du transport aérien a perdu l'un de ses pionniers les plus médiatiques. Mais en dépit de ce revers, la marche vers une aviation moins émettrice de CO_2 progresse. L'été 2024 a vu l'aboutissement du programme européen Imothep, lancé en 2020 avec 33 acteurs de la filière, pour étudier de nouveaux modes de propulsion hybride électrique. La faisabilité d'un premier modèle à l'horizon 2035 a été établie, avec même le vol d'un premier démonstrateur.
// PAGE 12

Désaccord avec Londres sur les frais de paiement par carte

BANQUES Afin de contrôler les pratiques des géants américains Visa et Mastercard, le régulateur britannique des services de paiement (PSR) veut plafonner une partie des frais de paiement par carte pour les transactions avec l'Europe et changer les règles en vigueur après le Brexit. Une mesure dangereuse selon les banques européennes, qui pourraient voir leurs commissions diminuer. La Fédération bancaire de l'Union européenne et les fournisseurs de solutions de paiement ont formellement marqué leur opposition.
// PAGE 21

LES ENTREPRISES CITÉES

Airbus 12
Alegina 17
Amazon 12
BlackRock 20
Coquelle 17
Couche-Tard 13
Deezer 15
DistroKid 15
DJI 12
Dronamics 12
Fox Corp. 16
La Poste 12
Leonardo 12
Marietton 17
Music Publishing Group 15
Roblox 15
Servier 14
Seven & i 13
Sichuan Tengden Technology 12
Snapchat 21
Sony Music Publishing 15
Tesla 21
TF1 16
Tubi 16
Universal 15
Universal Hydrogen 12
Warner Chappell Music 15

Le magnat britannique Mike Lynch porté disparu après le naufrage d'un yacht en Sicile

DISPARITION

Le magnat britannique de la tech, Mike Lynch, est porté disparu après le naufrage d'un yacht au large des côtes siciliennes. Son épouse, Angela Bacares, a, quant à elle, été secourue. Le voilier de 56 mètres battant pavillon britannique, a coulé au large de Porticello à l'est de Palerme. Quinze personnes ont été secourues et six autres restent portés disparus. L'épave du bateau a été localisée à 50 mètres de profondeur.

Mike Lynch, 59 ans, est connu pour avoir vendu sa société Autonomy Corp. à HP pour plus de 11 milliards de dollars en 2011. Un an plus tard la valeur a été réduite de 8,8 milliards HP accusant Autonomy d'avoir truqué ses comptes. Dans cette affaire surnommée par les médias comme le *« procès du siècle de la tech »*, le milliardaire britannique a perdu, en 2022, un procès civil à Londres. Les juges doivent encore se prononcer sur les milliards de dollars de dommages réclamés par le groupe américain. Mike Lynch a toutefois été acquitté en juin par un tribunal fédéral de San Francisco des accusations criminelles selon lesquelles il aurait commis la plus grande fraude de la Silicon Valley.

Société de cybersécurité

Mike Lynch, qui a été conseiller de deux Premiers ministres britanniques, avait cofondé Autonomy en 1996. La société a développé un logiciel capable d'extraire des informations utiles à partir de sources non structurées, notamment des appels téléphoniques, des courriers électroniques et des vidéos. Après la vente d'Autonomy, Mike Lynch a créé la société de capital-risque Invoke Capital et fondé une série d'entreprises technologiques.

La plus prospère d'entre elles est Darktrace, une société de cybersécurité qui utilise l'IA pour détecter les activités suspectes dans le réseau informatique d'une entreprise. Selon la liste des personnes riches en 2024 du « Sunday Times », la fortune familiale de Lynch est estimée à 500 millions de livres sterling. La navire qui a coulé suite à une tempête appartiendrait à la famille de Lynch et dispose d'un mât principal d'une hauteur de 75 mètres.
— ***Les Echos***

Le portrait-robot du premier avion décarboné de 2035 se précise

- La faillite d'Universal Hydrogen, en juillet, a jeté le doute sur les chances des modèles à hydrogène.
- Mais un programme européen sur la propulsion hybride électrique dessine les contours d'un premier appareil régional.

AÉRIEN

Bruno Trévidic

Avec la faillite d'Universal Hydrogen, la décarbonation du transport aérien a perdu l'un de ses pionniers les plus médiatiques. Cinq ans après sa création, la jeune pousse californienne, qui voulait convertir les avions régionaux à l'hydrogène, a dû fermer ses portes et licencier ses salariés à Hawthorne et à Toulouse, le mois dernier, faute d'argent pour poursuivre l'aventure.

Mais en dépit de ce revers, la marche vers une aviation moins émettrice de CO_2 a continué et l'on y voit un peu plus clair, s'agissant notamment des options technologiques les plus pertinentes. L'été 2024 a vu l'aboutissement du programme européen IMOTHEP, lancé en 2020 avec 33 acteurs de la filière aéronautique européenne, pour étudier la faisabilité d'avions à propulsion hybride électrique. Conduit par l'Onera, le centre français de la recherche aérospatiale, il a non seulement confirmé la faisabilité d'un premier avion hybride électrique à l'horizon 2035, mais il a également établi une feuille de route technologique, en identifiant les concepts les plus prometteurs. Un premier démonstrateur à taille réduite (en photo) a même déjà volé le 2 mai dernier dans le sud de l'Italie.

« *Nous avons étudié deux concepts d'avions régionaux et deux d'avions court et moyen-courrier (SMR),* explique Philippe Novelli, coordinateur d'IMOTHEP à l'Onera. *Pour le régional, la cible définie avec Airbus et Leonardo est un appareil de type ATR-42* [42 places, NDLR] *avec un rayon d'action de 600 milles nautiques (NM)* [1.111 km]. *Pour le SMR, c'est la capacité proche de celle d'un A320 – de l'ordre de 150 passagers – mais avec un rayon d'action plus faible, d'environ 800 NM* [1.481 km]. »

Pour les avions régionaux, le programme IMOTHEP identifie deux concepts de propulsion. Le premier est l'hybride parallèle, pour lequel les moteurs thermiques à hélices sont assistés par des moteurs électriques, alimentés par des batteries. « *Dans le cas de notre projet de type ATR, les moteurs électriques pourraient fournir jusqu'à 30 % de la puissance* », indique le responsable de l'Onera. Seul problème : la masse des batteries, qui ajouteraient quelques tonnes de plus à l'avion.

Hybride parallèle ou turbo électrique ?

Le second concept est le turbo électrique, dans lequel un moteur thermique entraîne un générateur électrique, qui produit l'électricité pour alimenter des moteurs électriques, qui font 100 % de la propulsion. « *Ce concept peut paraître saugrenu, mais il ne nécessite pas de batterie et permet de distribuer la propulsion sur l'avion et ainsi de gagner en efficacité propulsive* », assure le coordinateur de l'Onera. Une hybridation qu'on retrouve dans la marine marchande, par exemple.

> Pour être optimisé, le turbo électrique induit d'importantes modifications du design de l'avion.

Pour les SMR, en revanche, les concepts étudiés sont tous deux de type turbo électrique. « *Sur des avions de cette taille, les études précédentes ont déjà démontré que le concept d'hybride parallèle conduirait à une masse de batteries trop élevée,* explique Philippe Novelli. *Nous avons donc orienté nos recherches vers le turbo électrique.* »

Outre la possibilité d'augmenter la taille et les performances de la turbine à gaz, ce concept de propulsion électrique distribuée permettrait d'obtenir de meilleures synergies avec la cellule de l'avion. En générant, par exemple, un flux d'air pouvant améliorer la portance des ailes. « *On peut aussi utiliser les propulseurs électriques pour mieux contrôler l'avion dans les lacets et réduire la taille de la dérive* », précise Philippe Novelli. Cependant, pour être optimisé, le turbo électrique induit d'importantes modifications du design de l'avion. L'un des concepts développés prévoit ainsi de placer 24 petits moteurs électriques le long des ailes, ce qui nécessiterait des ailes plus longues. Mais d'autres sont encore plus innovants. « *Nous avons étudié un projet plus disruptif d'aile volante, qui permettrait aussi de faire de l'ingestion de couche limite* [le flux d'air lent à proximité du fuselage, NDLR], *afin d'optimiser le rendement de la turbine* », indique le chercheur de l'Onera.

D'où les conclusions prudentes du programme de recherche, concernant la faisabilité d'un appareil de type Airbus A320 à propulsion hybride électrique. « *La cible SMR apparaît clairement lointaine,* reconnaît le coordinateur de l'Onera. *Pour l'heure, on n'a pas identifié de configuration offrant un gain de performances comparé à une configuration classique. Par ailleurs, les SMR nécessitent des puissances électriques très élevées et des réseaux électriques avec des voltages très éloignés de ce qui existe dans l'aviation. Aujourd'hui, on ne dépasse pas 540 volts. On pense pouvoir atteindre prochainement les 800 volts, mais nos travaux sur les SMR conduisent plutôt à des systèmes de distribution électrique à 3.000 volts. Et là, les problèmes associés (arc électrique, décharge partielle…) sont sévères.* »

En revanche, les conclusions sont bien plus optimistes pour l'aviation régionale. « *Pour le régional, on peut rester dans des puissances de l'ordre de 800 volts,* souligne Philippe Novelli. *Et là, on a des configurations de type turbo électrique offrant des gains de performances assez importants. Les configurations hybrides parallèles avec batteries semblent, elles aussi, pouvoir apporter un gain sur le régional, mais sur des rayons d'action nettement plus faibles, de l'ordre de 200 NM* [370 km]. »

En l'état actuel de la science, et sauf percée technologique sur les piles à combustible, on peut donc déjà dresser le portrait-robot du premier appareil décarboné, susceptible d'entrer en service dès 2035. Il s'agira d'un avion régional à propulsion hybride électrique distribuée, à batteries et générateur. D'une taille comparable à celle d'un ATR-42, mais avec des ailes plus longues, il serait équipé de six à huit moteurs à hélices – 5 ou 7 électriques et une turbine à gaz classique – répartis le long des ailes. Ses décollages et atterrissages, en mode 100 % électrique, seraient presque silencieux. Quant au petit moteur thermique, il servira uniquement en croisière, comme générateur ou pour allonger le rayon d'action. De quoi satisfaire à la fois les riverains des aéroports et les défenseurs de l'environnement. ■

Le démonstrateur SFD, conçu par l'Onera, Airbus, NLR, CIRA et TU Delft avec le soutien d'Orange Aerospace, préfigure les avions à propulsion hybride électrique de demain. *Photo NLR Netherlands Aerospace Centre*

Les drones de livraison passent à la taille XXL

De nouveaux modèles à voilure fixe ou tournante sont en passe d'arriver sur le marché du fret express. Les plus gros sont capables de transporter plusieurs centaines de kilos sur de longues distances.

Jeff Bezos s'était un peu trop avancé en affirmant, il y a dix ans, que des drones volants nous livreraient bientôt nos colis à domicile. Non seulement le livreur Amazon vient encore sonner à la porte, généralement quand il n'y a personne, mais les efforts des fabricants de drones semblent désormais tournés vers des modèles de plus en plus imposants, capables d'emporter plusieurs centaines de colis sur des distances longues, plutôt que sur le dernier kilomètre.

Le fabricant chinois Sichuan Tengden Technology vient d'en faire la spectaculaire démonstration, en faisant voler pour la première fois, la semaine dernière, le plus gros drone-cargo civil jamais construit. D'une envergure de 16 mètres et d'une capacité de 12 mètres cubes, ce drone bimoteur semblable à un petit avion – à l'exception de l'absence de poste de pilotage – peut emporter jusqu'à deux tonnes de fret, sur des distances de 600 à 1.800 km, à une altitude de croisière de 7.000 mètres. Et ce, de façon totalement automatisée, selon les médias chinois.

De quoi remplacer avantageusement les camions, le train ou le bateau sur les liaisons intermédiaires, en redonnant une utilité nouvelle aux petits aéroports régionaux, avec une capacité d'emport supérieure à celle des rares petits avions-cargos actuels et sans le besoin d'un pilote à bord.

Dronamics dans les starting-blocks en Europe

Encore faudra-t-il que l'engin parvienne à satisfaire les exigences d'une certification aéronautique. Ce qui reste à démontrer. Plusieurs prototypes de gros drones cargos ont déjà vu le jour en Chine, mais pour l'heure, aucun n'a encore obtenu le feu vert de l'aviation civile chinoise pour des vols commerciaux.

Cependant, cette évolution vers de petits avions-cargos sans pilote, clairement inspirée de l'expérience acquise sur les drones militaires, n'est pas une spécificité chinoise. Aux Etats-Unis et en Europe, plusieurs projets de drones civils « gros porteurs » ont également vu le jour. En Europe, le plus avancé est celui de Dronamics, une jeune pousse d'origine bulgare aujourd'hui implantée à Malte, dont le premier appareil, encore en phase de certification, a effectué son premier vol en mai 2023, avec des financements de l'Union européenne.

Semblable extérieurement à un petit avion de tourisme monomoteur, son Black Swan est conçu pour transporter jusqu'à 350 kg de fret sur une distance maximale de 2.500 km. La jeune compagnie a déjà obtenu de l'aviation civile maltaise la première licence européenne d'opérateur de drone. Elle prévoit de démarrer son exploitation commerciale dès l'an prochain, dans le cadre d'un partenariat avec la poste grecque, pour l'acheminement du courrier sur les petites îles grecques.

Selon le cofondateur de Dronamics, Konstantin Rangelov, ces petits avions sans pilote offrent l'avantage de pouvoir desservir des zones non accessibles aux avions postaux classiques, pour un coût d'environ cinq euros le kilo. Et leurs ailes leur permettent de voler plus vite et plus loin que les petits drones légers comme ceux testés par Amazon, avec une charge bien supérieure.

Le drone de livraison du chinois Tengden peut emporter jusqu'à deux tonnes de fret sur 1.800 km. *Photo CCTV*

D'autres fabricants et opérateurs n'en continuent pas moins de miser sur les drones à voilure tournante multirotors, qui offrent l'avantage de pouvoir se poser et décoller à la verticale. C'est notamment le cas de La Poste en France, qui expérimente depuis 2016 la livraison de colis par drone dans deux petites communes du Vercors (Villard-de-Lans et Corrençon-en-Vercors), en partenariat avec la jeune pousse française Atechsys. Capable de transporter jusqu'à huit colis pour un poids total de 10 kg, sur une distance utile de 10 kilomètres, le drone postal de 2,4 mètres d'envergure conçu par Atechsys est opéré depuis une camionnette et permet d'éviter au facteur les derniers kilomètres de routes de montagne.

Jusqu'à l'Everest

Néanmoins, en Europe comme ailleurs, l'utilisation des drones de livraison reste globalement restreinte aux zones non habitées et leur utilisation est encore interdite en milieu urbain, sauf autorisation spéciale, pour des raisons de sécurité. L'utilisation de drones hors de portée de vue de l'opérateur reste également très encadrée. Ce qui explique que la prédiction du patron d'Amazon ne soit pas réalisée.

Cependant, le gros de la vague des drones de livraison est encore à venir, avec l'arrivée prévue de plusieurs nouveaux modèles. Le plus attendu est le Prime Air MK30 d'Amazon, qui doit lui permettre de relancer les livraisons par drone aux Etats-Unis et même d'étendre ce service au Royaume-Uni et à l'Italie.

Mais un autre poids lourd vient également d'arriver sur ce marché. Le chinois DJI, premier fabriquant mondial de drones de loisir, a lancé en début d'année un premier modèle destiné à la livraison de colis. Avec un joli coup de publicité pour l'occasion. En juin, son Fly Cart 30 a réussi à livrer des bouteilles d'oxygène au camp de base de l'Everest, à 5.364 mètres, et même à atteindre le camp 1, à 6.065 mètres, pour en rapporter des déchets. Une altitude à laquelle les hélicoptères s'aventurent rarement. — ***B. T.***

Le canadien Couche-Tard veut racheter les supérettes 7-Eleven

L'entreprise nippone aux 85.000 points de vente exploite également les restaurants Denny's, les supermarchés Ito-Yokado ainsi que sa propre banque. *Photo Sebastian Ng/Zuma-RÉA*

DISTRIBUTION

Le géant nord-américain de la distribution a fait une offre de rachat à son homologue japonais.

Cela donnerait naissance à l'un des plus grands groupes de ventes de détail au monde.

Le géant québécois Couche-Tard poursuit son développement. Le distributeur japonais Seven & i – qui possède notamment les supérettes 7-Eleven – a annoncé lundi avoir reçu une offre de rachat de son homologue canadien.

Cette proposition « *confidentielle et préliminaire* » sera examinée par un comité spécial du conseil d'administration composé d'administrateurs externes qui n'a pas encore décidé s'il l'accepterait ou la rejetterait, a indiqué la direction de Seven & i dans un communiqué. Selon le quotidien japonais Nikkei, qui a révélé les négociations, l'offre de rachat devrait s'élever à au moins 5.000 milliards de yens (34,3 milliards de dollars), en raison de la valeur boursière de la société. Il s'agirait de la plus grosse acquisition étrangère jamais réalisée sur une entreprise japonaise.

Couche-Tard, dont la valeur boursière est estimée à 80 milliards de dollars canadiens (58,5 milliards d'euros), exploite des supérettes – appelées « dépanneurs » au Québec – et des stations-service en Amérique du Nord, mais aussi en Suède, en Finlande, en Pologne et dans d'autres pays. Le groupe aux 14.000 magasins possède aussi la marque Circle K et Ingo.

Tentative de rachat de Carrefour

En France, l'entreprise canadienne a fait parler d'elle il y a quelques années après avoir tenté sans succès de racheter Carrefour. Bercy s'était opposé à la cession du géant français de la distribution pour des raisons de « souveraineté alimentaire ». Couche-Tard a en revanche racheté en janvier les stations-service exploitées par TotalEnergies en Allemagne et aux Pays-Bas et acquis une participation dans les pompes à essence belges et luxembourgeoises du pétrolier français.

Seven & i est surtout connu pour sa chaîne de supérettes 7-Eleven implantée dans une vingtaine de pays dont les Etats-Unis, les Pays-Bas ou encore la Suède. L'entreprise nippone aux 85.000 points de vente exploite également les restaurants Denny's, les supermarchés Ito-Yokado et sa propre banque.

Seven & i fait toutefois face à un ralentissement du marché japonais de la distribution, notamment causé par le déclin démographique. Le distributeur nippon cherche donc à accélérer son développement à l'international, raison pour laquelle il a racheté en 2020 les supérettes américaines Speedway.

Hausse de 22,7 % en Bourse

Entre Seven & i et Couche-Tard, les discussions sont à « *un stade très précoce* » a déclaré une source proche du dossier à Reuters. En réponse à ces annonces, les actions du groupe japonais ont bondi de 22,7 % lundi à la Bourse de Tokyo, ce qui représente leur plus forte hausse jamais enregistrée. Si le rapprochement entre Seven & i et Couche-Tard se concrétise, les ventes combinées des deux sociétés pourraient atteindre les 20.000 milliards de yens, soit 135 milliards de dollars, générant « *l'un des plus grands groupes de ventes de détail au monde* », estime le quotidien Nikkei.

Cette acquisition correspond à la volonté du distributeur québécois d'étendre son réseau de magasin en Asie. Un chiffre loin devant Walmart qui a atteint 643 milliards de dollars en 2023, mais devant le numéro un français Leclerc (48 milliards d'euros en 2023, carburant compris).

Bien que la proposition de rachat soit étudiée par Seven & i, des observateurs cités par le quotidien japonais observent qu'il existe « *des divergences dans la façon de penser des deux entreprises, notamment en ce qui concerne le développement produit et la formation du personnel* ».

« *Je suppose que la faiblesse du yen a rendu la proposition plus attractive et que la direction aurait du mal à rejeter une offre supérieure à 7.000 milliards de yens* », estime l'analyste chez Asymmetric Advisors Amir Anvarzadeh, interrogé par Bloomberg. « *Mais connaissant la direction de Seven & i, on peut parier qu'elle refusera si le prix est plus bas* », prévient-il.

De son côté, Mia Kato, analyste chez LightStream Research juge que « *la probabilité que l'opération arrive à son terme est très faible* ». Elle considère que le bilan de Couche-Tard pourrait ne pas être suffisamment solide pour soutenir une telle offre. — ***Sa. D.***

Lire « Crible » Page 24

Malgré un début de saison compliqué, le camping poursuit sa montée en gamme

TOURISME

Autrefois peu confortable et perçu comme le choix de vacances des foyers à petit budget, le camping a opéré sa mue pour attirer une clientèle plus aisée.

En France, au « pays du camping », le mouvement est particulièrement perceptible.

Sarah Dumeau
— Envoyée spéciale à Argelès-Gazost

A Argelès-Gazost, la pluie fine et le ciel gris n'ont pas découragé les clients. Ils sont nombreux à déambuler dans les avenues du camping des Trois Vallées en cette semaine du 15 août, généralement l'une des plus chargée de l'été pour les professionnels du tourisme. Certains courageux profitent de la piscine, même si la température ne dépasse pas les 20°C.

L'ensemble du secteur fait pourtant face à une baisse de la demande depuis le début de l'été. « *On dépassait les records de fréquentation d'années en années mais là, le mois de juillet est vraiment très décevant* », se désole Nicolas Dayot, le président de la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA), qui espère qu'août et septembre sauveront la saison. Il estime que la météo, l'inflation et la situation politique ont découragé les Français, qui représentent en général 60 % de la clientèle.

Au point que les campings qui ont conservé une forte proportion d'« emplacements nus » – sur lesquels on peut planter une tente ou une caravane – tirent leur épingle du jeu puisque ces offres sont davantage plébiscitées par les étrangers. Un constat à rebours de la tendance générale du marché du camping, qui poursuit depuis une vingtaine d'années sa montée en gamme. Mais cette stratégie de long terme ne devrait pas être remise en cause.

« Les sanitaires partagés, c'est pas notre truc »

Il y a encore quelques années, Filyz et Brice n'auraient jamais pensé mettre les pieds dans un camping. « *Dormir en tente et utiliser des sanitaires partagés, c'est pas notre truc* », avoue ce couple de cadres parisiens, en affichant une moue légèrement dégoûtée. Ils ont pourtant choisi de passer la semaine dans le camping des Trois Vallées, situé à Argelès-Gazost, dans les Hautes-Pyrénées. Depuis la terrasse de leur mobile home, ils disposent d'une vue plongeante sur la piscine réservée aux seuls locataires du quartier haut de gamme de « la Palmeraie ». Au bord de l'eau, seule une jeune fille se prélasse sur un transat. On est loin de l'agitation qui règne dans l'immense parc aquatique situé à l'entrée du camping.

Les jeunes parents, qui ont déboursé plus de 3.000 euros pour cette semaine de location, ont découvert par hasard « *le concept de camping un peu haut de gamme* ». Ils apprécient « *le confort* », « *la proximité avec la nature* » et espèrent que l'expérience va permettre à leur fille de sept ans de sociabiliser avec d'autres enfants.

Cette clientèle qui dit « oui mais » à l'évocation des vacances en camping, c'est précisément celle que voulait toucher Roger Mounard, le propriétaire des lieux, quand il a décidé de faire monter en gamme son camping il y a une vingtaine d'années. Cet ancien agriculteur a repris le terrain familial, qui abritait alors une ferme mais aussi une boîte de nuit et quelques emplacements de camping « très simples » occupés essentiellement par des jeunes fêtards. « *On est dans les Pyrénées, ce n'est pas le bord de mer, ce n'est pas simple de remplir un camping avec 500 hébergements. Je me suis dit que proposer du haut de gamme était une manière de nous démarquer* », raconte-t-il. Il réalise entre 5 et 6 millions de chiffre d'affaires par an.

Des « cottages » à 7.000 euros la semaine

Désormais, le camping compte cinq « quartiers premium » avec des mobile homes plus grands et plus confortables et une piscine réservée aux seuls locataires du quartier. En haute saison, ces hébergements sont loués entre 3.000 et 5.000 euros la semaine. Les clients les plus fortunés peuvent également opter pour un des cinq « cottages » dotés d'une piscine privée pour 7.000 euros la semaine. Des tarifs qui n'ont rien à envier à ceux des locations de bord de mer.

Alors pourquoi ces clients, que l'on pourrait croiser dans un hôtel haut de gamme, décident-ils de débourser de telles sommes pour des vacances en camping ? La réponse est unanime : les enfants. « *Normalement on part à l'étranger, mais on va au camping depuis qu'on a nos petits-enfants. Il y a des clubs pour les occuper, ça nous permet de faire nos activités* », explique Florence, une cheffe d'entreprise habitante de l'Aube qui assure « *ne pas avoir regardé le prix* » avant de réserver.

Aller chercher la clientèle des gîtes et des hôtels

Le reste de la réponse tient à autre chose : le camping a réussi sa mue. « *Le fait d'avoir installé des mobile homes et des bungalows nous a permis d'allonger la saison touristique et nous a rendus moins météo sensibles. Résultat : les banques ont accepté de nous prêter de l'argent pour investir dans des équipements comme des piscines, des jacuzzis, des restaurants… ça nous a permis d'aller chercher une autre clientèle qui avait plutôt l'habitude des gîtes et des hôtels* », retrace Nicolas Dayot, le président de la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA).

> « Chez nous, pas de soirée mousse, on parle plutôt yoga, week-end surf, reconnexion avec la nature. »
>
> **JOSÉ LUIS AVILA**
> Directeur des opérations internationales chez Kampaoh

Le chiffre d'affaires global du secteur est passé de 80 millions d'euros il y a une trentaine d'années à 3,3 milliards d'euros en 2021. En 2023, la fréquentation a atteint le niveau record de 141 millions de nuitées, soit 9,3 % de plus qu'en 2019, l'année de référence avant la pandémie, selon les chiffres de la FNHPA. Une croissance qui aiguise les appétits des groupes et des fonds d'investissement. Le géant européen du secteur, l'European Camping Group, possède ainsi 105 campings en Europe et près de 300 mobile homes.

Les groupes, minoritaires en nombre de campings détenus, représentent 60 % de la valeur du marché. Il faut dire que les investissements colossaux nécessaires à la montée en gamme ne sont pas à la portée de tous les indépendants. 1.500 campings ont ainsi disparu au cours des vingt dernières années, essentiellement les structures les plus simples.

Si de plus en plus de groupes misent sur le haut de gamme, ils n'adoptent toutefois pas tous la même stratégie. « *On veut rester sur le glam'et le confort chic donc on propose des expériences qui vont avec. Chez nous pas de soirée mousse, on parle plutôt yoga, week-end surf, reconnexion avec la nature* », explique José Luis Avila, directeur des opérations internationales du groupe espagnol Kampaoh (87 campings).

Même son de cloche chez le Français Huttopia (49 campings en Europe) : « *On s'adresse à une clientèle plutôt urbaine et curieuse* », assume Céline Bossanne, cofondatrice du groupe. « *On ne fera jamais d'hébergement avec des jacuzzis, de grands centres aquatiques… pour nous c'est de la surenchère, le vrai luxe réside dans le fait de dormir en pleine nature* », assure-t-elle.

Roger Mounard, de son côté, n'a pas souhaité se couper de la clientèle historique du camping qui aime bien les soirées mousse et les toboggans. Le gigantesque parc aquatique situé à l'entrée pourrait faire fuir les clients qui recherchent du calme et une reconnexion à la nature. « *En augmentant les prix, on a quand même perdu nos habitués* », reconnaît Roger Mounard.

Perdre son âme

Aux Trois Vallées, les tarifs d'un emplacement nu ont en effet atteint 76 euros la nuit pour deux en haute saison, contre 23 euros en moyenne dans un camping plus classique, selon le site spécialisé CampingFrance. Cette montée en gamme fait craindre à certains que le camping ne perde son esprit originel. « *On est en train de tuer les vacances les mois chères* », craint Olivier Lemercier, propriétaire d'un camping à Briançon, dans les Hautes-Alpes, et auteur d'une pétition « Sauvons le vrai camping ».

« *On est des commerçants, répond François Georges, président du groupe Sandaya* (67 campings). *On essaie de satisfaire nos clients donc, s'il y a plus de clients pour les mobile homes, on en met plus mais on va finir par trouver un équilibre* », assure-t-il. Roger Mounard, de son côté, ne s'embarrasse pas vraiment de ces considérations. « *Pour l'instant on a 200 emplacements nus et 300 locatifs. Mais quand ma fille reprendra, elle fera ce qu'elle veut* », balaie-t-il. ■

à suivre

GM supprime 1.000 postes d'informaticiens

AUTOMOBILE Le constructeur américain GM s'apprête à supprimer 1.000 postes de développeurs logiciels, a annoncé le groupe. Comme ses concurrents, le géant de Detroit travaille à de nouveaux logiciels pour les voitures électriques. Mais, ces dernières années, il a rencontré des difficultés dans ce nouveau métier. La décision de sabrer ses effectifs survient deux mois après la nomination de deux anciens d'Apple, David Richardson et Baris Cetinok, en tant que vice-présidents. En février, GM a dû stopper les ventes de son SUV électrique Chevrolet Blazer à cause de problèmes logiciels.

Alstom va rénover des trains régionaux au Royaume-Uni

TRANSPORT Alstom a signé un contrat d'un montant de 70 millions d'euros pour rénover 312 voitures de trains régionaux sur la période 2025-2027, circulant sur les lignes Cross-Country, exploitées par Arriva. La rénovation intérieure des cabines sera assurée par une centaine de salariés sur le site Alstom de Derby, menacé ces derniers mois par un manque de commandes. Basé à Birmingham, Cross-Country exploite des trains Voyager livrés par l'ex-Bombardier, qui ne passent pas par Londres. Alstom pourrait rénover quelque 60 voitures supplémentaires.

Essai pour étudier les déchets de Fukushima

NUCLÉAIRE La Tokyo Electric Power Company (Tepco) qui exploite la centrale nucléaire japonaise de Fukushima a annoncé le démarrage d'un essai cette semaine pour étudier les déchets radioactifs du site détruit par le tsunami de 2011. Un robot mettra plus de quinze jours pour récupérer un débris parmi les 880 tonnes de matériau toujours piégées à l'intérieur des réacteurs. Cette étape est la plus sensible du projet de déclassement de la centrale avant des décennies de démantèlement.

annonces judiciaires & légales

VAL-DE-MARNE
GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

COMMUNE DE VILLENEUVE-LE-ROI

ENQUETE PUBLIQUE POUR L'ELABORATION DU PLU DE VILLENEUVE-LE-ROI DU 19 AOUT 2024 AU 18 SEPTEMBRE 2024.

Par arrêté n°A2024_927 du 24/06/2024 du Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, il a été décidé de procéder à une enquête publique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Villeneuve-le-Roi.

L'enquête publique se déroulera au centre administratif, 154ter, avenue de la République 94290 à Villeneuve-le-Roi, pendant une durée de 31 jours, du lundi 19/08/2024 au mercredi 18/092024 inclus. Le dossier pourra être consulté au centre administratif du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h et sur le site internet de la Commune.
Les observations du public pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées, par écrit, à Monsieur le Commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, Place de la Vieille Eglise 94290 Villeneuve-le-Roi ou par courrier électronique pendant la durée de l'enquête à enquetepubliquePLU@ville-villeneuve-le-roi.fr, lequel les annexera au registre.

Monsieur le Commissaire enquêteur recevra au centre administratif, les observations et propositions du public durant ses permanences :
- Lundi 19 aout 2024 de 9h à 12h
- Lundi 9 septembre 2024 de 14h à 17h
- Mercredi 18 septembre 2024 de 14h à 17h

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.
Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.
Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Comment Servier tente de tourner la page de l'affaire du Mediator

LES RÉSURRECTIONS INDUSTRIELLES (1/6)

Le laboratoire essaye de faire oublier le Mediator, cet antidiabétique à l'origine de maladies cardiovasculaires graves et de nombreux décès.

Condamnée en appel l'entreprise se pourvoi en cassation.

Valérie de Senneville

Le Mediator, conçu par laboratoires Servier, a été retiré du marché en novembre 2009.

Pire encore que le sparadrap du capitaine Haddock, le Mediator colle à la peau des laboratoires Servier. Ce n'est pas faute, pourtant, de tout tenter pour le faire oublier. Mais las, à chaque étape judiciaire, le même cauchemar revient : celui de cet antidiabétique vendu pendant 30 ans par les laboratoires, largement utilisé comme coupe-faim et à l'origine de nombreux décès et de pathologies cardiaques graves.

Pourtant au printemps dernier, lors d'une réunion de jeunes recrus des laboratoires, une doctorante s'épanche : « *La perception que j'ai aujourd'hui du groupe, n'est pas du tout celle que l'on me décrit du Servier de l'époque.* » Comme si l'entreprise et ses salariés, sans nier le passé, avaient la volonté de se tourner vers l'avenir.

Mais le drame a été tellement intense en France que cela prendra du temps, d'autant plus que le groupe persiste dans une sorte d'obstination judiciaire maladive. Jusqu'à son retrait du marché le 30 novembre 2009, le Mediator a été prescrit à plus de cinq millions de personnes et pourrait être responsable à terme de plusieurs centaines de décès.

Affaire judiciaire

En première instance, les six sociétés du groupe Servier qui ont, selon les mots du tribunal de Paris, « *porté une atteinte particulièrement forte et grave à la légitime confiance des patients et des consommateurs dans les laboratoires pharmaceutiques et dans le système de santé en général* », ont été reconnues coupables de « *tromperie aggravée* » et « *d'homicides et blessures involontaires* ». Le tribunal les a relaxées en revanche pour les délits d'obtention indue d'autorisation de mise sur le marché et d'escroquerie. Le groupe est condamné, le 29 mars 2021, à payer 2,7 millions d'euros d'amende et à verser immédiatement plus de 200 millions d'euros de dommages et intérêts aux parties civiles.

Le parquet fait appel. Servier suit. Dans un communiqué, les laboratoires admettent qu'ils « *étaient disposés à accepter le jugement du tribunal afin de mettre définitivement un terme à cette affaire judiciaire, malgré leur condamnation qu'ils estiment infondée* ». Une « *affaire judiciaire* », pas plus. Pas un mot de regret pour les victimes. Certains au sein du laboratoire reconnaissent que pendant toute une période il y a eu des « *erreurs de communication* ».

> « Les laboratoires réalisent presque toute leur R&D et produisent 96 % de leurs principes actifs et un tiers de leurs produits finis en France, le territoire national ne représente que 3 % du chiffre d'affaires. »
>
> **OLIVIER LAUREAU**
> Directeur général de Servier

Donc, deux ans plus tard, bis repetita… en pire. En décembre 2023, devant la cour d'appel de Paris, le groupe est reconnu coupable de tous les délits qui lui étaient reprochés, y compris le délit d'escroquerie. En faisant rembourser le Mediator par les organismes sociaux, non seulement le médicament a entraîné de graves lésions internes et des décès mais en plus il « *a eu un impact financier sur le financement de la Sécurité sociale* ». Sur le fondement de ce dernier chef, la cour d'appel, condamne le groupe à rembourser 415,6 millions d'euros à l'Assurance Maladie et aux mutuelles ainsi que plus de 7 millions d'amendes sans compter bien sur les dommages et intérêt déjà versés.

Mais, entretemps, il est vrai que Servier a modifié sa communication et entamé, si ce n'est une véritable remise en cause de son passé, tout au moins une refonte profonde de son système interne. « *Servier a commis une erreur d'analyse, une erreur d'appréciation du risque qui a eu de graves conséquences* », avait tenté d'expliquer devant la cour le PDG de Servier, Olivier Laureau, reprenant la ligne de défense du groupe qui exclut toute « faute pénale ». Il avait tenu encore à présenter ses « *excuses, (ses) regrets, les plus sincères, et les plus profonds* ». Des excuses, oui, une indemnisation des patients, oui encore, mais une condamnation pénale, non.

Et encore moins une remise en cause du fondateur Jacques Servier. Surprenant de constater comment, encore aujourd'hui, parmi le management, tous refusent de remettre en cause la personnalité du fondateur, patriarche autocrate, secret, qui pendant des années a joué de ses réseaux d'influences pour maintenir sur le marché coûte que coûte le Mediator et d'autres médicaments reconnus aujourd'hui comme, au minimum, inefficaces.

Nouveaux marchés en développement

Jacques Servier décède en 2014. L'occasion rêvée de tourner au moins symboliquement la page en changeant de nom par exemple ? Que nenni. Servier reste. « *Si les laboratoires réalisent presque toute leur R&D et produisent 96 % de leurs principes actifs et un tiers de leurs produits finis en France, le territoire national ne représente que 3 % du chiffre d'affaires* », tient à faire remarquer Olivier Laureau. Comprendre que la marque est connue à l'international et que l'affaire franco-française n'a pas perturbé le business en dehors des frontières. Alors pourquoi changer ?

C'est dix-huit mois après la mort du patriarche, qu'en novembre 2015, Olivier Laureau est propulsé à la tête du groupe. L'homme est aussi discret que son prédécesseur était infatué. Avant le procès en appel on n'entend pas l'ex-directeur financier. La communication du groupe est entièrement axée sur l'avenir du deuxième laboratoire français et sur ses nouveaux marchés en développement.

Notamment la recherche en oncologie, qui nécessite de lourds investissements, mais peut se révéler particulièrement lucrative et surtout bien loin des médicaments « à la papa » qui ont fait la fortune du groupe comme le Daflon, mais aussi beaucoup plus positive pour l'image que la vente d'un médicament inutile voire mortel.

Les laboratoires mettent en place un plan de relance et réunissent leur recherche à Saclay dans un immense bâtiment flambant neuf. « *C'est grâce aux innovations que Servier retrouvera son aura et que sa réalité sera reconnue* », revendique Olivier Laureau.

Traitement de choc

Les articles se multiplient sur la « mue » ou « le traitement de choc » des laboratoires pour tenter de faire oublier le Mediator. Un message en partie compris par la cour d'appel d'ailleurs, qui refuse au parquet général la « confiscation » des bénéfices liés au Mediator soit 182 millions d'euros pour ne pas « *mettre en péril* » l'entreprise. Comme une façon de condamner l'ancien Servier tout en préservant l'avenir du groupe. Pourquoi alors cette opiniâtreté judiciaire ? A chaque fois, les pleurs et les peurs – justifiés – des victimes du Mediator et de leur famille, les déclarations furibondes du docteur Irène Frachon qui a dénoncé le scandale du Mediator, remettent à jour le passé sulfureux du groupe. « *Depuis dix ans j'attends un geste, une parole, rien ne permet de dire qu'ils ont changé* », tonne encore aujourd'hui la pneumologue brestoise.

Pourtant, par petites touches, sans faire de vague, Olivier Laureau, qui a fait sa carrière chez Servier, change toute l'organisation interne. Pendant deux ans, après sa prise de fonction, le nouveau PDG commence la transformation. « *Il fallait vivre le drame et, en parallèle, faire évoluer le groupe, tout en restant indépendant* », admet-il. Après des années d'opacité, il met en place une gouvernance collégiale et plus transparente. « *Je veux en permanence un double regard : scientifique sur la pharmacovigilance et sur le réglementaire. On doit revenir à ce qu'est notre mission : la recherche pour l'innovation de rupture* », explique-t-il.

Si Servier a toujours une structure complexe d'autocontrôle sans actionnaire, le nouveau PDG renouvelle le comité exécutif. Au décès du fondateur, le management découvre les statuts peu communs de la fondation néerlandaise dans laquelle est logée la gouvernance du groupe. Le capital, lui, est détenu par des associations à but non lucratif dont les membres cotisants sont les sociétés du groupe.

Aujourd'hui, « *cette structure, loin d'être opaque, nous permet de réinvestir massivement dans la recherche* », explique Olivier Laureau qui cependant décide de renouveler le fonctionnement du conseil de surveillance logé dans la fondation en y faisant entrer des personnalités incontestées du monde médical comme Kapil Dhingra, l'un des experts scientifiques reconnu sur le plan mondial dans le domaine de l'oncologie.

Olivier Laureau décide également d'équiper le conseil de surveillance de comité classique (audit, rémunération…) plus moderne… et plus efficace. C'est lui aujourd'hui qui est chargé de nommer ou de révoquer le président du groupe.

Comex renouvelé

Trois ans après son arrivée, il renouvelle le Comex. Mais Servier veut-il « tout changer pour que rien ne change » comme dans le « Guépard », le roman de Lampedusa ? Car sur le Mediator, le groupe ne désarme pas : il a annoncé se pourvoir en cassation. Et si l'on ne connaît pas encore la date de l'audience, le groupe a continué son offensive judiciaire cette fois devant la justice administrative en demandant à l'Etat de participer à hauteur de 30 % à l'indemnisation des victimes. Las, la cour administrative d'appel de Paris, vient le 4 juillet dernier d'ordonner en raison des faits « *d'une particulière gravité* » la prise en charge à 100 % des indemnisations et autres remboursements par Servier.

Le groupe a payé à ce jour près de 640 millions en indemnisations au pénal et près de 30 millions au civil et autres procédures transactionnelles. L'Oniam, l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux chargé d'étudier et d'indemniser les victimes a, quant à lui, versé près de 210 millions. Olivier Laureau jure que jamais il ne demandera aux victimes déjà indemnisées au pénal le moindre remboursement. Mais « Le Canard enchaîné » révélait, fin juillet, que certaines personnes indemnisées au civil pour « préjudice moral » s'étaient vues réclamer le remboursement des sommes versées. « *Les instructions reçues de Servier sont claires, il n'est pas question de réclamer la restitution de sommes perçues à des victimes d'un effet indésirable du Médiator, quand bien même la cour d'appel l'aurait ordonnée. En revanche Servier a bien demandé une restitution à six plaignants n'ayant subi aucun effet indésirable et ayant perçu à tort, selon la cour d'appel un préjudice moral* », confirment les avocats de Servier, François de Castro et Jacques-Antoine Robert.

« *Des gens meurent encore* », s'indignent en réponse Irène Frachon et d'autres procès sont encore à venir. Décidément le sparadrap tient bon.

Demain
Comment Findus est sorti indemne du scandale de la viande de cheval en 2013

Le marché de l'édition musicale en forte croissance d'ici à 2031

● Selon les prévisions de l'institut britannique Midia Research, les revenus du marché mondial de l'édition musicale devraient passer de 10,1 milliards de dollars en 2023 à 16,8 milliards de dollars en 2031.
● Un rythme de croissance supérieur à celui de la musique enregistrée, pointe le rapport.

MUSIQUE

Stéphane Loignon

L'avenir devrait sourire aux éditeurs de musique et, par ricochet, aux auteurs et compositeurs dont ils gèrent les droits. Selon un nouveau rapport de l'institut britannique Midia Research, le marché mondial de l'édition musicale devrait voir ses revenus bondir entre 2023 et 2031, passant de 10,1 milliards de dollars à 16,8 milliards de dollars par an sur la période. Soit une croissance de 65,5 % en 8 ans, ou encore de 6,5 % par an en moyenne.

Ce rythme soutenu est même supérieur à celui de l'autre grand pan du marché de la musique, le « recording », ou musique enregistrée, dont les revenus doivent croître de 5,6 % par an en moyenne et passer de 30,5 milliards de dollars en 2023 à 47,2 milliards de dollars, selon Midia Research. Soit une hausse de 54,9 % en huit ans.

Hausse des barèmes de rémunération

Déjà en 2023, avec 12 % de croissance, les revenus mondiaux de l'édition musicale ont pris de vitesse ceux des labels de musique enregistrée, qui ont cru de leur côté de 9,1 % en 2023 selon l'institut britannique (ou de 10,2 % pour le marché de la musique enregistrée selon la Fédération internationale de l'industrie phonographique, sur un périmètre plus resserré). « *L'industrie mondiale de la musique enregistrée pèse encore aujourd'hui trois fois plus que celle du publishing* » rappelle toutefois David El Sayegh, le directeur général adjoint de la Sacem, qui gère en France les droits des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique et avait affiché un niveau de collecte de droits d'auteurs inédit en 2023, à près d'1,5 milliard d'euros (+ 5 % par rapport 2022).

Les voyants sont donc au vert, notamment pour les trois majors qui dominent le marché : Sony Music Publishing (2,2 milliards de revenus en 2023 selon les chiffres compilés par Midia Research, en hausse de 9,7 % sur un an), Universal Music Publishing Group (2,1 milliards de revenus en 2023, +10,5 %) et Warner Chappell Music (1,1 milliard de dollars l'an passé, +16,6 %). Les éditeurs indépendants cumulent de leur côté 4,7 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2023 (+12,7 % sur un an).

Plateformes vidéo

Plusieurs phénomènes sous-tendent cet essor. Pour commencer, « *l'édition musicale bénéficie de la même dynamique que la musique enregistrée, avec la croissance du streaming et celle du marché physique du vinyle* », rappelle Mark Mulligan, directeur général de Midia Research et auteur du rapport. Mais deux autres facteurs s'y ajoutent. D'abord, « *aux Etats-Unis, la Copyright Royalty Board a augmenté significativement les barèmes de rémunération pour les auteurs et compositeurs sur les services de streaming* » rappelle Mark Mulligan. Ensuite, selon l'expert, les éditeurs perçoivent dans leurs accords avec des réseaux sociaux comme TikTok, Snap ou Meta (Instagram, Facebook, etc.) une part proportionnellement plus importante des revenus dans le partage avec les droits de la musique enregistrée, que sur les services de streaming traditionnels. Le succès des plateformes de vidéos courtes pourrait donc à terme leur bénéficier, même si celles-ci contribuent aujourd'hui beaucoup plus faiblement aux recettes que les services de streaming. S'y ajoutent enfin les revenus croissants tirés de services de streaming vidéo comme Netflix et l'effet du rebond du « live » après l'arrêt du covid, souligne Mark Mulligan.

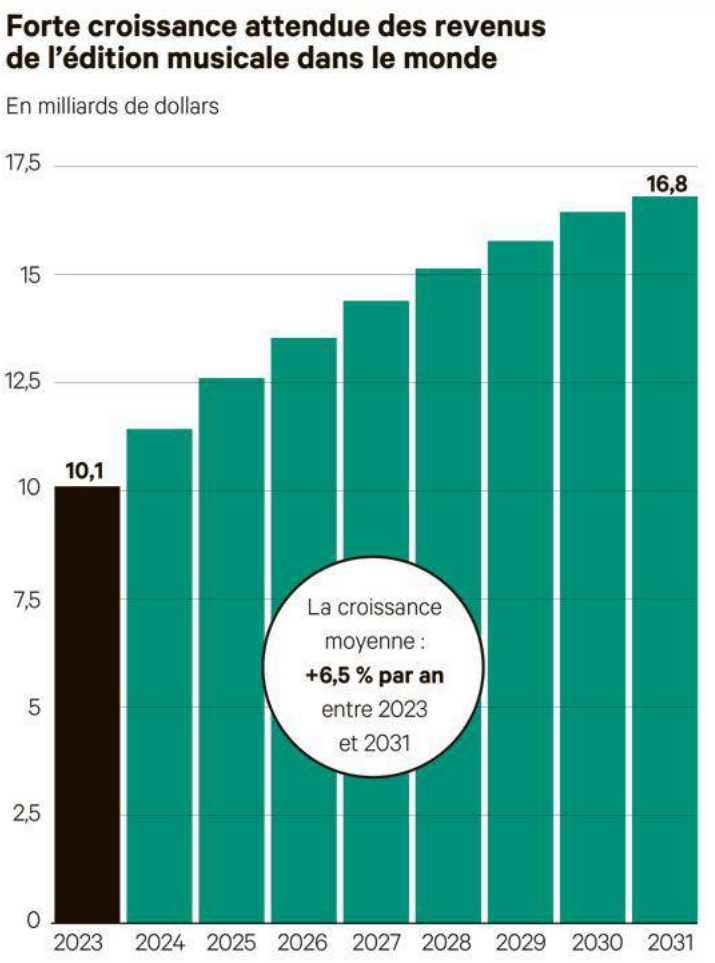

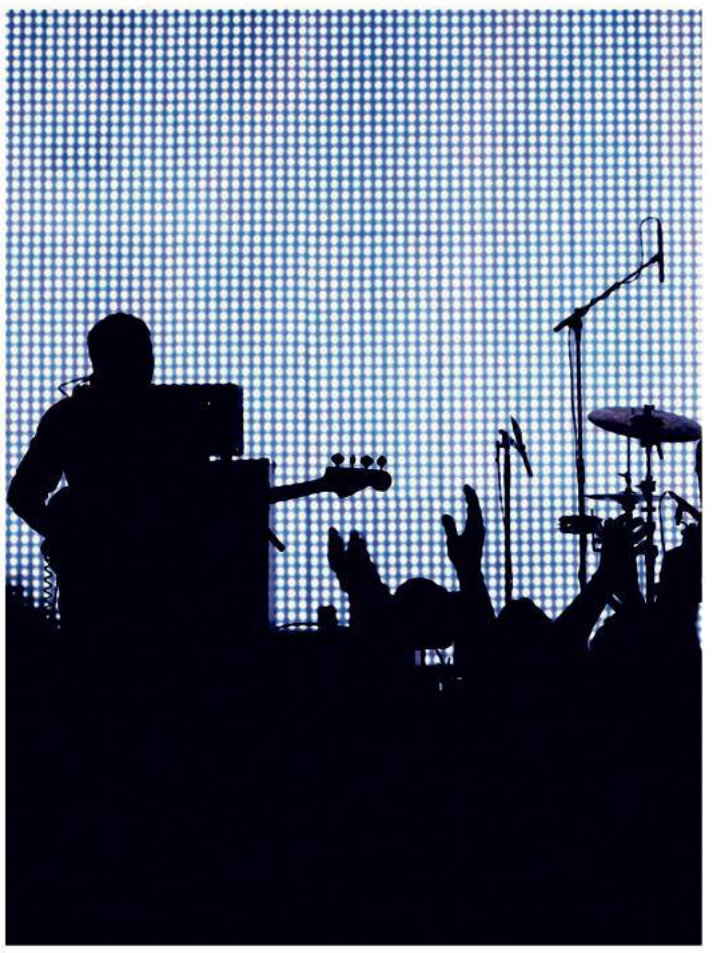

« LES ÉCHOS » / SOURCE : MIDIA RESEARCH 2024-2031 GLOBAL MUSIC PUBLISHING FORECASTS – PHOTO : ISTOCK

Tout n'est pas rose pour autant. « *Le déclin des revenus tirés de la radio et des écoutes dans l'espace public ralentiront toutefois cet essor* », relève Mark Mulligan. La Sacem s'inquiète aussi de l'impact potentiel de l'intelligence artificielle sur ses revenus.

Il faut aussi relativiser ce croisement des courbes de croissance entre édition musicale et musique enregistrée. Même si les barèmes de rémunération se sont améliorés pour le publishing aux Etats-Unis comme en Europe, « *sur les revenus du streaming, les sociétés de gestion collectives, côté édition, touchent 15 % des revenus, contre 55 % pour les producteurs-distributeurs et 30 % pour les plateformes de streaming* », souligne David El Sayegh. La hausse des revenus côté publishing va aussi de pair avec un nombre toujours plus grand d'ayants droit et une multiplication des micropaiements, ajoute-t-il. ■

Les Jeux Olympiques stimulent les écoutes des artistes mis en avant lors des cérémonies

Lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des JO, de nombreux artistes ont vu leurs écoutes bondir sur les plateformes de streaming musical.

Anna Grosz

Avec le sport, la musique est l'autre grande gagnante des Jeux Olympiques. Omniprésentes dans les cérémonies d'ouverture et de clôture, les performances musicales ont fait chavirer le public et les athlètes, ravivant l'engouement pour certains tubes et groupes mythiques tout en mettant à l'honneur des artistes prometteurs. Sur les plateformes de streaming, l'effet JO a été immédiat.

Dans la foulée de sa prestation lors de la cérémonie d'ouverture, Aya Nakamura, qui a interprété un medley de ses chansons phares « Djadja » et « Pookie » ainsi que du « Formidable » de Charles Aznavour, a vu les écoutes de ses titres bondir de 220 % sur Deezer, entre le 26 et le 27 juillet, selon Alexandre Pipieri, programmateur musical chez Deezer. De la même manière, la performance de Céline Dion, de retour sur scène avec « L'Hymne à l'amour » d'Edith Piaf après quatre ans d'absence, a suscité un regain d'engouement pour la chanteuse québécoise. Selon l'institut spécialisé Luminate, son catalogue a vu ses écoutes sur l'ensemble des plateformes croître de 35 % entre le 25 juillet et le 1er août. Edith Piaf en a aussi profité. Ses titres phares « La Vie en rose » et « La Foule » ont vu leurs streams augmenter de 414 % à eux deux sur Deezer.

Brassage générationnel

Le groupe star de métal français Gojira, qui s'était associé à la mezzo-soprano Marina Viotti pour interpréter le chant révolutionnaire « Ah ! Ça ira », a lui carrément vu ses écoutes bondir de 1.286 % sur Deezer après sa prestation. Selon Luminate, sur l'ensemble des plateformes, Gojira a vu ses écoutes croître de 278 % entre le 25 juillet et le 1er août, perçant notamment aux Etats-Unis. Sur scène depuis Los Angeles lors de la cérémonie de clôture, Billie Eilish en a aussi profité (+48 % sur Deezer du jour au lendemain), tout comme Snoop Dogg (+50 % sur Deezer), quoique leur grand nombre d'auditeurs habituels rende l'augmentation moins spectaculaire.

Les Jeux ont aussi été l'occasion du retour d'anciens hits. « Nightcall », le tube des années 2010 de Kavinsky interprété avec Angèle et Phoenix lors de la cérémonie de clôture, est devenu le titre le plus recherché sur Shazam en une journée. Les écoutes du titre sur Spotify ont crû de 58 % au lendemain de la cérémonie de clôture et celles de Kavinsky de 59 %.

Même succès pour « Lisztomania » de Phoenix (+585 % entre le dimanche 11 et le lundi 12 août pour le titre sur Deezer et +69 % pour le groupe sur Spotify) et pour le groupe électro Air (+152 % sur Deezer). Les écoutes de « Supernature », le hit du DJ français Cerrone sorti en 1977 et utilisé lors de la cérémonie d'ouverture, ont bondi de 377 % sur Deezer entre le 26 et le 27 juillet.

Cette mise en avant de la « French Touch » n'a rien de surprenant au vu de son habituel succès à l'international. Mais les JO ont aussi mis à l'honneur de jeunes artistes comme Yseult (+34 % de streams entre le 11 et le 12 août sur Deezer), Zaho de Sagazan (+40 % sur Deezer et +29 % sur Spotify) ou encore le rappeur cambodgien VannDa (+598 % sur Deezer). « *Les JO ont permis de brasser quasiment tous les tubes présents dans l'inconscient collectif des Français. Johnny Hallyday, Kavinsky, David Guetta… Toutes les générations de la culture populaire étaient représentées* », se félicite Alexandre Pipieri, tout en soulignant aussi le « *brassage intergénérationnel* » permis par cette programmation et par ces performances hybrides, qui retentissent aujourd'hui encore dans les écoutes en streaming. ■

Les chiffres clés

+220 %
L'AUGMENTATION des écoutes des titres d'Aya Nakamura sur Deezer après la cérémonie d'ouverture.

+585 %
L'AUGMENTATION des écoutes du titre « Lisztomania » de Phoenix sur Deezer après la cérémonie de clôture.

Le distributeur de musique DistroKid s'associe à Roblox

L'univers virtuel Roblox et le distributeur musical DistroKid auraient signé un accord de partenariat. Les artistes n'y seraient pas rémunérés. Une expérimentation néanmoins à suivre.

C'est une expérience à suivre dans le secteur musical. Selon le site spécialisé « Music Business Worldwide » (MBW), le géant du jeu vidéo Roblox, dont l'univers virtuel a été fréquenté en moyenne par presque 80 millions d'utilisateurs actifs chaque jour au deuxième trimestre 2024, aurait signé un accord de partenariat avec le distributeur numérique DistroKid, utilisé par plusieurs millions d'artistes indépendants. Document à l'appui, « MBW » a dévoilé il y a quelques jours une invitation à participer à la version bêta de cette expérimentation, par laquelle les artistes, s'ils sont titulaires de leurs droits d'auteur-compositeur, peuvent accepter de laisser DistroKid diffuser leur musique sur Roblox. Sans garantie de voir leurs titres retransmis et surtout sans rémunération à ce stade.

« *La musique sur Roblox n'est pas monétisée actuellement. Vous accordez aux développeurs le droit d'utiliser votre musique sur une base gratuite* » prévient le document. DistroKid a confirmé à « MBW » travailler avec Roblox et s'est dit impatient d'en révéler plus bientôt. Pas sûr que la proposition suscite l'engouement auprès des musiciens utilisateurs de DistroKid. Pourtant, malgré cette absence de rémunération, un tel partenariat entre le géant du jeu vidéo, qui vise environ 3,5 milliards de dollars de revenus en 2024, et le rival du service Tunecore de Believe, ouvre des perspectives intéressantes pour le secteur musical.

Multiples partenariats

« *Nous ne sommes encore qu'au début de l'ère de la musique dans les jeux vidéo et il est clair qu'il y a là un énorme potentiel pour les artistes* », estime Mark Mulligan, directeur général de l'institut britannique Midia Research. Mais pour que ce potentiel s'exprime, il faudra un nombre significatif d'expérimentations et d'innovations, pointe l'expert, selon qui la complexité du droit d'auteur peut parfois freiner l'innovation. D'où cette expérimentation qui évacue le problème, du moins pour les artistes qui l'acceptent. « *Une fois que les modèles et les usages des gamers seront établis, de meilleures structures de rémunération seront mises en place* » parie Mark Mulligan.

Elles aussi attentives aux opportunités que présentent le jeu vidéo en général et Roblox en particulier, les trois majors du disque sont déjà présentes dans l'univers virtuel. Sony Music a signé un partenariat pour mettre en avant ses artistes en 2021. Warner Music, qui a investi dans Roblox la même année, propose sa propre « expérience » sur le jeu, tandis qu'Universal Music y dispose d'un « hub » et a lancé, en mars dernier, Boombox, un outil permettant aux labels de lancer des playlists sur Roblox. — ***S. Lo.***

La matinale de TF1 fait son retour avec des objectifs rehaussés

AUDIOVISUEL

Lancée en janvier, l'émission « Bonjour ! » présentée par Bruce Toussaint a repris lundi.

Après quelques mois de rodage, ce programme qui mêle information et divertissement espère passer à la vitesse supérieure et s'installer sur le podium des matinales.

Stéphane Loignon

« *Quel plaisir de vous retrouver pour une nouvelle saison !* » C'est avec ces mots que Bruce Toussaint a sonné, lundi matin à 7h, la rentrée de « Bonjour ! », dans l'ambiance bon enfant qui caractérise l'émission. Après une version estivale animée par les jokers Christophe Beaugrand en juillet puis Maud Descamps début août, l'animateur, entouré d'une demi-douzaine de chroniqueurs et chroniqueuses, a ainsi officiellement lancé la saison 2 de la matinale mise à l'antenne par TF1 en janvier dernier.

La création de l'émission visait à permettre à la Une de gagner de l'audience le matin, un enjeu stratégique majeur pour la chaîne afin de lui permettre d'accentuer son écart avec France 2 sur la journée. La matinale a progressé au fil des mois, pour atteindre son record d'audience en juin, avec 9 % de part d'audience (PdA) sur les 4 ans et plus, selon TF1. Sur la saison, TF1 indique avoir multiplié son audience par deux sur cette tranche. Des résultats en ligne avec les objectifs fixés, indiquait en juillet au « Parisien » Thierry Thuillier, le directeur général adjoint du pôle Information du groupe TF1, même s'ils sont loin du leadership auquel TF1 est habitué (en moyenne sur la journée). « Bonjour ! » doit donc désormais monter en puissance.

Le présentateur de « Bonjour ! » Bruce Toussaint a fait sa rentrée lundi 19 août. *Photo Alain Robert / SIPA*

TF1 espère cette saison atteindre les 10 % de PdA et « *s'installer en tant que troisième matinale de France* », confiait Thierry Thuillier dans cette même interview à nos confrères. En fin de saison dernière, la matinale de France 2, « Télématin », restait solide leader, avec 685.000 spectateurs moyens en juin selon « Challenges », contre 284.000 spectateurs pour « Bonjour ! » selon TF1. Télématin a ensuite battu des records en juillet avec les JO.

Grimper sur le podium

Les matinales d'information de BFMTV et CNews se glissent entre celles de France 2, leader, et de TF1, quatrième. Pour réussir cette saison à grimper sur le podium, TF1 a donc choisi de renforcer la première partie de son émission, entre 7h et 8h30, en l'ancrant davantage dans l'actualité. Pour cela, « Bonjour ! » s'est adjoint de nouveaux talents. Venue de RTL, Alba Ventura a rejoint la bande comme éditorialiste sur les sujets de société et de politique, en commençant lundi par un hommage de circonstance à Alain Delon, disparu la veille. Le journaliste sportif Karim Bennani, arrivé d'Amazon Prime, officie lui désormais comme chroniqueur sur des sujets variés, pas uniquement sportifs, commentant l'actualité à partir d'une vidéo ou d'une photo. D'autres recrutements ont par ailleurs été effectués à la rédaction en chef et à l'édition.

Les matinales d'information de BFMTV et CNews se glissent entre celles de France 2, leader, et de TF1, quatrième.

La seconde partie de l'émission, de 8h30 à 9h30, continue d'adopter une approche plus « magazine », en s'appuyant entre autres sur le présentateur de Secret Story Christophe Beaugrand ou encore sur la chroniqueuse Karima Charni, tous deux déjà présents dans l'équipe la saison dernière. ■

annonces judiciaires & légales

Grand Paris sudest avenir

Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Santeny

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°AP2024-052 du 27 juin 2024, le Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Santeny afin d'ajouter des protections paysagères au nord du territoire communal, d'encadrer l'aménagement des terrains situés au nord du territoire communal, de renforcer les règles de protection du patrimoine et favoriser des constructions neuves en harmonie avec les paysages.

Le dossier d'enquête publique est complété des avis des personnes publiques associées et de l'avis de la MRAe Ile-de-France.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé et mis à la disposition du public du mercredi 4 septembre 2024 à 8h30 au vendredi 4 octobre 2024 à 17h30, au sein des locaux :

- Du siège de l'enquête publique, De l'Espace Services Citoyens - 1 rue de la Fontaine 94440 Santeny, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00 ;
- De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un poste informatique sera également mis à disposition du public afin de permettre la consultation du dossier au siège de l'enquête publique.

Le public pourra consulter le dossier sur les sites internet de GPSEA (www.sudestavenir.fr) et de la ville de Santeny (www.mairie-santeny.fr) et consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé : https://www.registre-numerique.fr/modification-n2-du-plu-santeny
- Par voie électronique : modification-n2-du-plu-santeny@mail.registre-numerique.fr
- Sur les registres papiers à feuillets non mobiles, cotés, paraphés et ouverts par la commissaire-enquêtrice
- Par correspondance à l›attention de Monsieur le commissaire-enquêteur - Enquête sur le projet de modification du PLU de Santeny - Mairie de Santeny, Hôtel de ville - Place du Général de Gaulle 94440 Santeny

Monsieur Christophe BAYLE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Madame Martine MORIN en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante par le Tribunal administratif de Melun. Il se tiendra à la disposition du public, à l'Espace Services Citoyens - 1 rue de la Fontaine 94440 Santeny :

- Mercredi 4 septembre de 9h00 à 12h00
- Samedi 21 septembre de 9h00 à 12h00
- Vendredi 4 octobre de 14h00 à 17h30

Dans un délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête publique, la commissaire-enquêtrice adressera un rapport et ses conclusions motivées au Président de GPSEA. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Santeny, au siège de GPSEA et à la Préfecture du Val-de-Marne et seront diffusés sur les sites internet mentionnés ci-dessus.

Au terme de l'enquête, le conseil de territoire de GPSEA se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de modification du PLU de la commune de Santeny. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.
Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.
Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Streaming : le franc succès de Tubi aux Etats-Unis

PLATEFORMES

Ce service de streaming détenu par Fox Corp. et financé par la publicité est en forte croissance sur le marché américain.

En période d'inflation, sa gratuité séduit, tout comme la variété des programmes diffusés.

Anna Grosz

Petit mais costaud. Avec des équipes d'une taille bien plus modeste qu'un géant comme Netflix, Tubi, le service de streaming gratuit et financé par la publicité, détenu depuis 2020 par le conglomérat audiovisuel Fox Corp., s'est solidement implanté dans les foyers américains. Selon les données de l'institut britannique Midia Research, sur le deuxième trimestre 2024, 24 % des consommateurs américains déclaraient regarder Tubi au moins une fois par semaine, contre 25 % pour la version avec publicité de l'abonnement Netflix et 23 % pour celle de Disney+ avec publicité.

Une belle performance de la part d'un service qui revendique le titre de plateforme de streaming gratuite de films et de séries la plus regardée aux Etats-Unis – une définition qui exclut habilement YouTube, mais inclut des rivaux comme Roku et Pluto. Sur le mois de mai dernier, selon des données de Nielsen reprises par le « Los Angeles Times », le service comptait même plus de spectateurs moyens aux Etats-Unis que Disney+, Peacock (NBCUniversal), Max (Warner Bros. Discovery) ou Paramount +.

Quantité et gratuité

Tubi, disponible aux Etats-Unis, au Canada, au Mexique, en Amérique latine, au Royaume-Uni et en Australie, ne serait pas encore rentable, mais il est en pleine croissance, comme l'a indiqué Fox Corp. dans ses résultats annuels début août. Selon l'estimation d'un analyste publiée par le « New York Times », non confirmée par l'entreprise, Tubi aurait dégagé environ 900 millions de dollars de revenus annuels sur un an, contre 775 millions durant l'exercice précédent. Soit une croissance de 16 %.

Ce succès est le fruit de la combinaison de deux facteurs. La gratuité, d'abord, un argument qui pèse lourd pour les consommateurs. Frappés par l'inflation, ils ont vu les offres de streaming payantes se multiplier et augmenter leurs tarifs. Tubi, financé par la publicité et qui n'exige même pas la création d'un compte personnel, pourrait encore en profiter si le mouvement de hausse des prix des services payants se poursuivait.

Deuxième raison de son succès, son catalogue de près de 250.000 films et épisodes de séries, allant des blockbusters aux séries policières vintage comme « Columbo », en passant par les films d'horreur, d'arts martiaux, les thrillers ou les programmes de faits divers. Cet éventail varié permet à Tubi de couvrir de multiples niches et de toucher des publics proportionnellement moins présents sur les autres services de streaming, comme la population afro-américaine (46 % de l'audience de Tubi) ou les plus de cinquante ans (qui constituent plus de 50 % de son audience), selon les données de Nielsen reprises par le « New York Times ».

Tubi propose aussi 250 chaînes FAST (des chaînes linéaires en streaming), qui diffusent ses programmes. « *C'est intéressant car cela permet au spectateur de se comporter comme devant une chaîne de télévision traditionnelle* », souligne l'analyste Ben Woods, de Midia Research, « *sans avoir à choisir le programme ou en laissant la télévision tourner en bruit de fond* ». Comme au bon vieux temps. ■

24 %

DES CONSOMMATEURS AMÉRICAINS
déclarent regarder Tubi au moins une fois par semaine selon l'institut britannique Midia Research, qui a étudié le deuxième trimestre 2024.

SÉRIES D'ÉTÉ 6/9 — LES TERRITOIRES DU NUCLÉAIRE

Première mission militaire pour Civaux

La centrale de la Vienne, la dernière mise en service à partir de 1997, a été choisie pour irradier des matériaux nécessaires à la « dissuasion nucléaire française ».

Léa Delpont
— Correspondante à Bordeaux

Convoquée le 18 mars à la préfecture de la Vienne avec les 45 maires du périmètre de sécurité de la centrale nucléaire de Civaux, Marie-Renée Desroses (LR) s'attendait *« à une communication de crise en lien avec la guerre en Ukraine »*.

La première magistrate de la commune sur laquelle se dressent les deux réacteurs de 1.450 mégawatts ne s'attendait absolument pas à y trouver le ministre des Armées, Sébastien Lecornu. Et encore moins à l'annonce faite aux élus et aux membres de la commission locale d'information (CLI), tout aussi médusés d'apprendre l'utilisation de la centrale électrique à des fins militaires pour relancer la production de tritium, un gaz rare indispensable à la « dissuasion nucléaire française ». Autrement dit à la bombe H.

« C'était totalement inattendu car absolument secret-défense », confirme Roger Gil, le président de la CLI. Si la presse n'était pas conviée, un communiqué de la Grande Muette publié dans la foulée explique en détail les motifs de cette collaboration inédite entre EDF et la Défense, planifiée de longue date et destinée à *« éviter des investissements lourds »*. Le tritium, l'une des matières non fissiles de la bombe, n'existe pratiquement pas à l'état naturel. Cet isotope de l'hydrogène s'obtient par diverses étapes dont la première consiste à irradier du lithium.

Gaz rare

Le CEA en a assuré la production durant des décennies dans des installations militaires à Marcoule (Gard). Depuis le démantèlement de ses réacteurs en 2009, l'armée réfléchit à la suite. Car ce gaz fragile se désintègre naturellement : *« De moitié au bout de douze ans, les trois quarts au bout de vingt-cinq ans »*, explique le ministère des Armées. Or, il y a 300 têtes nucléaires à entretenir dans l'arsenal de dissuasion français.

EDF précise que ce *« service d'irradiation »* n'aura *« pas d'impact »* sur la production d'électricité de Civaux – environ 6 % du parc nucléaire français. Concrètement, il s'agit de placer dans le réacteur, en même temps que l'uranium, des cartouches de lithium *« embarquées comme passagers »* pour bénéficier pendant dix-huit mois du bombardement de neutrons. Elles seront déchargées lors des arrêts de tranche, comme le combustible usagé, et évacuées dans un emballage triplement blindé à destination du CEA, qui finalisera l'extraction du gaz à partir des matériaux irradiés. Aux Etats-Unis, la centrale de Watts Bar, dans le Tennessee, réalise une mission similaire pour le ministère américain de la Défense.

« Entreprise d'armement »

EDF poursuit les études de faisabilité technique et attend le feu vert de l'Autorité de sûreté nucléaire pour les premières expérimentations, qui *« pourraient avoir lieu dès 2025 »*, précise la direction de l'entreprise. Pourquoi Civaux ? En attendant Flamanville, c'est la centrale *« la plus récente »*, mise en service à partir de 1997 sous l'impulsion de René Monory, président du Sénat et figure de la Vienne. Un choix de long terme, compatible avec *« la durée prévisionnelle du programme »*. *« Rien de change »*, promet le ministère des Armées. Ni en termes d'exploitation, ni de transports de matière irradiée, ni de rejets dans la Vienne – une rivière et non un fleuve : c'était l'un des sujets de crispation à la création de Civaux. On ne verra pas non plus d'uniformes kaki dans ou autour du site.

L'annonce n'a, d'ailleurs, pas provoqué de manifestations au pied des tours. Seule la CGT a vivement réagi, à l'intérieur, contre la transformation de l'usine d'électricité en *« entreprise d'armement »*. Mais un sondage auprès des mille salariés n'a pas montré de majorité hostile. *« Certains sont même plutôt fiers d'avoir été choisis,* s'étonne la déléguée Christelle Pepoli. *Nous demandons une clause de conscience pour ceux qui ne veulent pas y participer. »* Le syndicat dénonce aussi *« une cible mise sur notre dos dans le contexte de tensions internationales »* et réclame des effectifs supplémentaires pour la société de sécurité Fiducial.

Parmi les associations environnementales et antinucléaires qui ont donné de la voix, l'Aceve s'inquiète de *« la dangerosité du tritium qui transperce n'importe quel contenant »*, affirme son président, Jacques Terracher.

Ce produit radioactif évoque de mauvais souvenir à Civaux où une fuite avait été détectée en 2012 dans les eaux souterraines de la centrale. *« Et en cas d'incident, que se passe-t-il ? Quoi qu'ils disent, le risque supplémentaire est là. »*

La CLI a réuni un comité de vigilance extraordinaire en avril avec une longue série de questions pour la direction d'EDF et les représentants de l'armée. Elle a communiqué tous les éléments en sa possession dans sa newsletter et une FAQ sur son site Internet. *« Les garanties paraissent crédibles »*, juge Roger Gil.

« La centrale, on vit avec depuis vingt-cinq ans, on est rodé », rappelle Marie-Renée Desroses. La maire de Civaux a transmis à ses administrés le communiqué complet du ministère des Armées : *« On n'a pas reçu un seul coup de fil à ce sujet. »*

Demain Gravelines rayonne sur tout le littoral

EDF indique que ce « service d'irradiation » n'aura « pas d'impact » sur la production d'électricité de Civaux. *Photo EDF*

Transport : Coquelle fait son marché à Lyon

HAUTS-DE-FRANCE

Le groupe de transport routier de marchandises a repris TransBK Logistique et, auparavant, le centre de formation à la conduite Marietton.

Nicole Buyse
— Correspondante à Lille

Coquelle, qui a repris une vingtaine d'entreprises ces dix dernières années, poursuit sa stratégie de croissance externe, et ainsi son maillage territorial et sa diversification. Le groupe de transport routier installé à Arras a acquis TransBK Logistique à Saint-Priest, près de Lyon, spécialisé dans le transport de produits fragiles et volumineux, notamment des meubles ou de l'électroménager.

Les deux dirigeants de cette PME créée en 1989, avec un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros en 2023, 80 salariés et une cinquantaine de véhicules, partaient à la retraite sans successeur.

C'est une nouvelle activité pour le groupe nordiste, même si ce spécialiste du transport de marchandises a déjà une offre assez complète : vrac, cargos, distribution, affrètement, garages. Il a dépassé les 300 millions de chiffre d'affaires l'année dernière et compte 2.300 salariés, un parc de 1.500 moteurs et plus de 150.000 m² d'entrepôts après un développement sur Bordeaux. *« Alors que la troisième génération arrive dans notre groupe familial, notre stratégie est de continuer à prendre des parts de marché de manière saine et rentable »*, plaide Christophe Coquelle.

« Former nos chauffeurs »

En avril, Coquelle avait fait l'acquisition du groupe Marietton à Lyon, un centre de formation à la conduite avec trois activités : la formation au transport routier pour les professionnels (camions et bus), celle des particuliers avec huit autos-écoles et la moto. Avec 100 équivalents temps plein, ce groupe totalise 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. *« Marietton pourra former nos chauffeurs »*, se félicite Christophe Coquelle. Il détient la société – créée par son père en 1956 – à 82 % avec son frère et sa sœur. A la faveur d'une restructuration du capital, en octobre dernier, Siparex, entré il y a huit ans, en est sorti, pour être remplacé par l'IRD et Picardie Investissement, aux côtés de Bpifrance.

L'objectif du groupe est d'atteindre une taille critique permettant de faire les investissements nécessaires à la transition énergétique entamée il y a trois ans. Quelque 200 camions, soit 15 % de la flotte, fonctionnent au B100, ce carburant à base de colza qui réduit les émissions de CO_2 de 60 %, un investissement de 100.000 euros par camion. Une quinzaine d'autres poids lourds roulent au biogaz et un seul à l'électricité. *« Nous étudions les meilleures solutions pour utiliser des carburants moins polluants, mais avançons de manière prudente en fonction de l'évolution des technologies afin que cela soit économiquement viable »*, ajoute le dirigeant. La société a aussi démarré un programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments. ■

Alegina va se doter d'une usine pour traiter les coquilles d'huîtres

PAYS DE LA LOIRE

La PME vendéenne valorise les déchets coquilliers en les transformant notamment en pavés drainants.

Elle compte installer, pour 12 millions d'euros, un outil industriel de nouvelle génération sur le site d'une ancienne fonderie.

Emmanuel Guimard
— Correspondant à Nantes

Une place de 900 mètres carrés revêtue du pavé drainant codéveloppé par Alegina et l'école d'ingénieurs Builders. *DR*

Les coquilles d'huîtres ne sont pas un déchet pour tout le monde. La PME vendéenne Alegina, qui valorise cette matière, compte ouvrir fin 2026 une usine de 10.000 m² pour monter en puissance. Le projet devrait mobiliser 12 millions d'euros, dont 5 millions pour les équipements.

Fondé en 2018, Alegina transforme donc ces coquilles en porcelaine pour les arts de la table sous la marque Kaomer et la bijouterie. La PME fabrique aussi des substrats pour toitures végétalisées et surtout, des pavés drainants.

Cette dernière activité est aussi la principale. Après trois années de R&D et d'homologation, Alegina a lancé la production de ces pavés en 2021, sous la marque Vivaway. *« On dépasse les 15.000 m² de surfaces pavées »*, mentionne Philippe Gaboriau, président de l'entreprise, qui cite Bouygues, Vinci, Eiffage ou Legendre parmi ses clients.

Perméabilité et couleur claire

L'entreprise, détenue par sept associés et qui compte douze salariés, vient de signer un accord de licences avec Builders, une école d'ingénieurs de Caen, pour consolider la R&D sur ces pavés qui incorporent 30 % de coquilles, matière apportant la propriété drainante, des granulats et du ciment bas carbone. Un accord a été passé avec le vendéen Hoffmann Green, mais Alegina a d'autres partenaires.

Le pavé d'Alegina a l'avantage de permettre l'infiltration de l'eau et de s'exonérer de ce fait de tuyauterie en sous-sol qui évacue les ruissellements. La perméabilité mais aussi la couleur claire et donc réflective du matériau permet de rafraîchir les îlots de chaleur.

Le nouveau site permettrait de passer de 1.000 tonnes de coquilles actuellement traitées chaque année à 40.000 tonnes. L'opération consiste à réhabiliter le site de l'ex-fonderie Vrignaud, au Poiré-sur-Vie (Vendée), commune où la PME est déjà établie.

Ce site de 3,2 hectares, qui a cessé son activité en 2017, fut un temps la propriété de Beneteau, qui y fabriquait des quilles de bateau. Le domaine, en cours d'acquisition par Alegina, doit cependant être dépollué.

40.000
TONNES
de coquilles d'huîtres par an seront traitées sur le nouveau site d'Alegina, au Poiré-sur-Vie, une fois réhabilité.

La PME, qui table sur le Fonds vert et le dispositif « Première Usine », prévoit de démolir une partie des 7.500 m² de bâti existants et de reconstruire des ateliers au goût du jour. La future usine sera de fait un prototype intégrant des process innovants de tri, lavage, broyage, transformation…

Dans le même temps, Alegina étend son réseau de collecte de coquilles sur les sites ostréicoles, ce qui est un métier en soi. L'entreprise teste actuellement, dans une déchetterie vendéenne, la collecte auprès des particuliers. *« La démarche est déjà prometteuse »*, affirme Philippe Gaboriau. ■

«Les Echos de l'IA», votre nouveau podcast hebdomadaire dédié à l'intelligence artificielle.

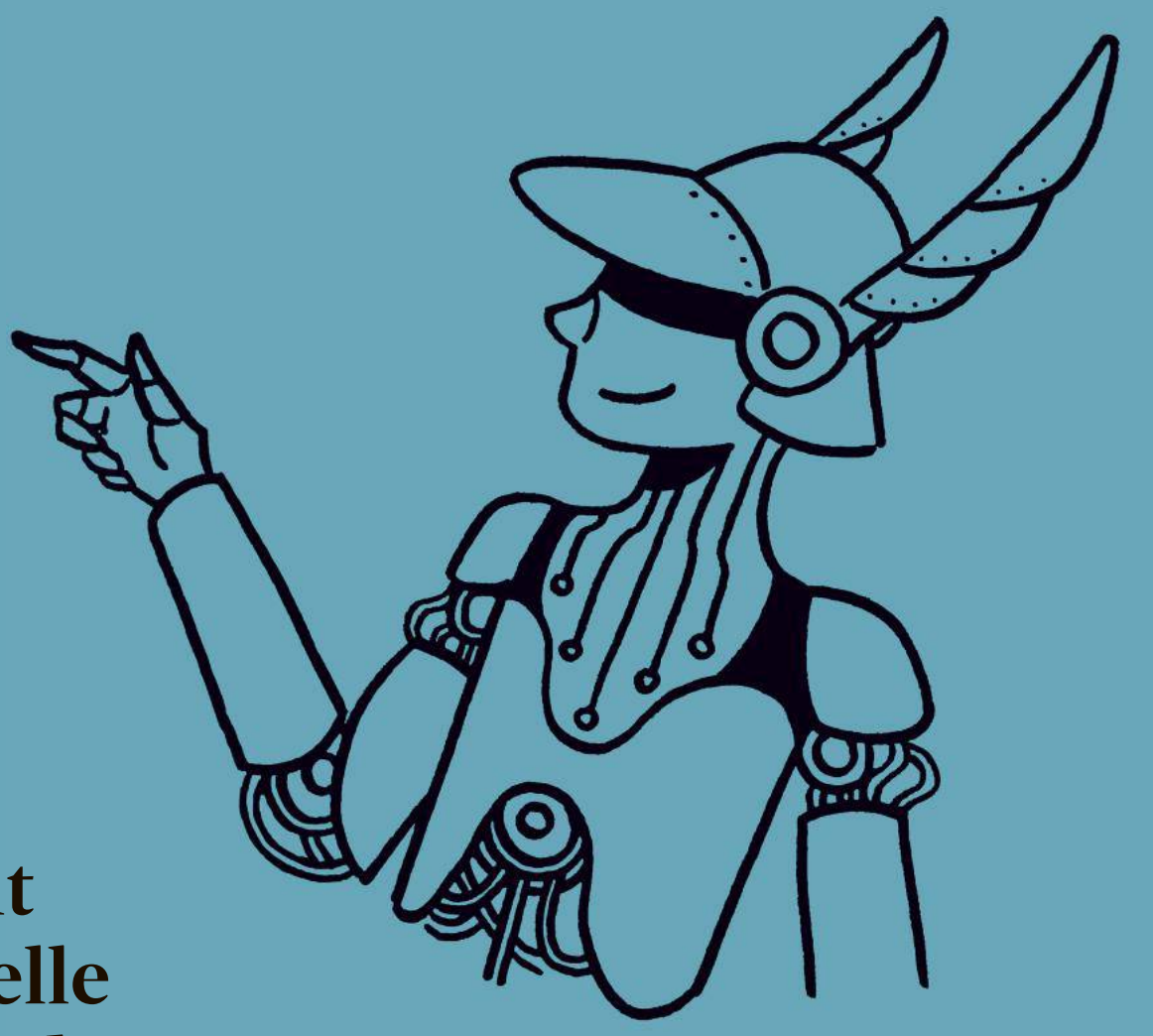

Finance, médecine, culture, tech... Chaque semaine, écoutez l'interview d'un professionnel qui raconte comment l'intelligence artificielle transforme son quotidien et la manière dont il conçoit son métier.

Retrouvez tous les épisodes sur :

lesechos.fr/podcasts

Et sur toutes les plateformes de podcast

Les Echos

Prenez un temps d'avance

Once d'or : anatomie d'une envolée

- Le métal jaune vient d'enregistrer un nouveau record historique à 2.508 dollars.
- Les perspectives de baisse des taux de la Fed et les tensions géopolitiques contribuent à la hausse des cours.

MATIÈRES PREMIÈRES

Etienne Goetz

L'appétit pour l'or ne se dément toujours pas, même au cœur de l'été, le métal jaune vole de record en record. Vendredi dernier, l'once est montée à plus de 2.500 dollars pour la première fois de son histoire. Elle a grimpé de 2,13 % pour atteindre 2.508,01 dollars à la clôture, dépassant le dernier plus haut de 2.459,22 dollars en juillet dernier.

Depuis le début de l'année, l'or gagne près de 21 %, l'un des placements les plus performants. L'indice des actions américaines S&P 500 ne progresse « que » de 16,7 % depuis janvier, et le Nasdaq, à forte coloration technologique, affiche une hausse limitée à 17,54 %. Baisse des taux directeurs de la Fed, géopolitique, achats massifs des banques centrales, crise en Chine… toutes les raisons sont bonnes pour acheter le métal précieux.

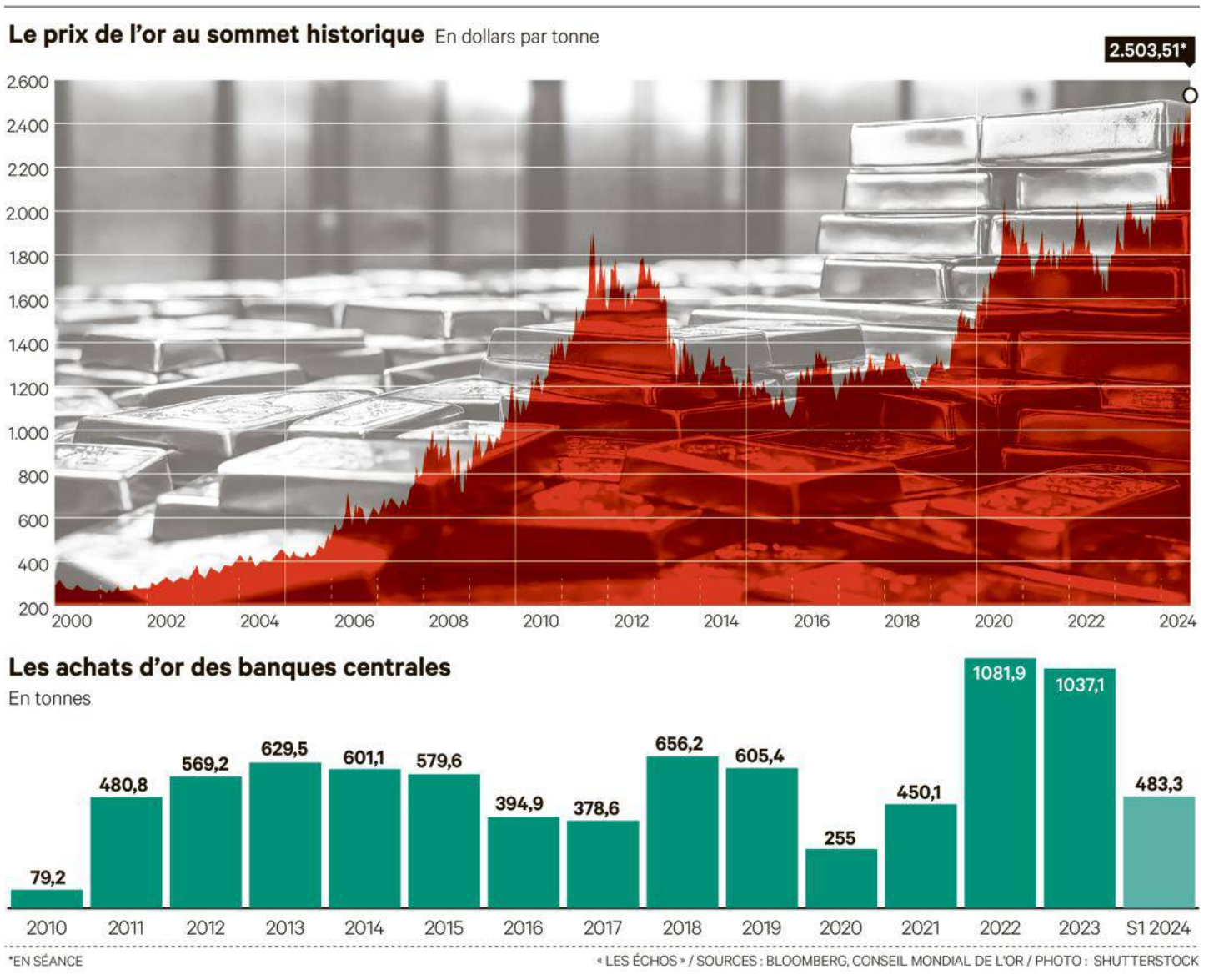

● POURQUOI LA FED PROPULSE-T-ELLE L'OR À DE NOUVEAUX RECORDS ?

« *La hausse de vendredi a fait suite à des chiffres décevants sur l'immobilier aux Etats-Unis. Ces données ont renforcé les paris des marchés que la Fed allait baisser ses taux plus rapidement et plus fortement qu'anticipé auparavant* », expliquent les analystes d'ING. « *Un loyer de l'argent plus bas est positif pour l'or car ce dernier ne verse pas d'intérêt* », précise-t-on au sein de la banque néerlandaise.

Comme le métal jaune est en concurrence avec la dette américaine et comme il ne verse ni coupon, ni dividende, les investisseurs surveillent de très près les taux réels, c'est-à-dire le rendement des obligations d'Etat américain retranché de l'inflation, pour arbitrer entre les deux. Quand ils anticipent une baisse des taux réels, ils ont tendance à préférer acheter de l'or plutôt que de placer leur argent sur de la dette américaine. Au moment où l'once a dépassé les 2.000 dollars pour la première fois de l'histoire à l'été 2020, les taux réels américains étaient tombés en territoire négatif.

Les marchés pensent que la Fed devrait accélérer ses baisses de taux tant attendues. La politique monétaire américaine agit également sur les cours de l'once d'une manière indirecte via le dollar. En baissant les taux (ou en les remontant), le billet vert se déprécie (ou se renforce) face aux autres devises ce qui donne (ou retire) du pouvoir d'achat aux investisseurs non américains car le métal précieux, comme la plupart des matières premières, est libellé en dollar. Depuis la fin juin, l'indice pondéré du dollar face à un panier de devises a perdu 3,8 %.

● QUEL RÔLE JOUE LA GÉOPOLITIQUE ?

C'est un invariant de l'histoire des marchés, quand le bruit des bottes se fait entendre, le métal jaune a tendance à prendre un peu de la hauteur. L'attaque terroriste en Israël le 7 octobre a d'ailleurs fortement soutenu les cours. Les marchés redoutent désormais un embrasement de la région et notamment une entrée en guerre de l'Iran, ce qui pourrait pousser les Etats-Unis à intervenir pour défendre leurs alliés historiques, Israël et l'Arabie saoudite. « *L'absence d'avancée significative dans les négociations sur le cessez-le-feu à Gaza, qui dissiperait les craintes d'une guerre régionale plus étendue, pourrait aider l'or à conserver son éclat* », explique Samer Hasn analyste chez XS.com. Malgré un climat positif lors des discussions la semaine dernière, aucun progrès n'a été observé. « *Les principaux points de désaccord, notamment en ce qui concerne les passages frontaliers et un cessez-le-feu permanent, sont toujours en suspens* », ajoute l'expert.

A la situation explosive au Proche-Orient, il faut ajouter la guerre entre l'Ukraine et la Russie, les attaques des Houthis en mer Rouge et les tensions entre Washington et Pékin au sujet de Taïwan. Le tout dans un contexte politique américain imprévisible à quelques mois des élections présidentielles. Le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche pourrait notamment exacerber le conflit avec la Chine. Compte tenu de cette donne, la prime géopolitique sur les cours de l'or n'est pas près de disparaître. Il est certes difficile de déterminer le niveau de cette prime, mais les observateurs du marché s'accordent à dire qu'elle est relativement élevée car le prix du métal est bien plus cher que ne le suggèrent les fondamentaux seuls et les taux réels.

● POURQUOI LES BANQUES CENTRALES ACHÈTENT-ELLES AUTANT D'OR ?

Il faut dire que les fondamentaux sont quelque peu brouillés car depuis deux ans, les banques centrales achètent massivement de l'or. Selon les données du Conseil mondial de l'or (CMO), les banques centrales ont ajouté à leurs réserves 1.037 tonnes en 2023 et 1.081 tonnes en 2022, un rythme inédit depuis une cinquantaine d'années. Au début des années 2010, elles avaient certes recommencé à acheter de l'or, mais le volume tournait autour de 500 tonnes par an seulement.

Cette fièvre acheteuse touche principalement les pays émergents, notamment la Chine, qui cherchent à diversifier leurs réserves et à moins dépendre du dollar américain. Comme l'or n'est la dette de personne, il n'existe aucun risque de contrepartie et on ne peut pas être frappé de sanctions. Enfin, les banques centrales estiment que le métal est une réserve de valeur stable sur le long terme tout en ayant de solides performances par temps de crise.

Au deuxième trimestre 2024, les instituts d'émission ont acheté 183 tonnes selon le CMO, soit 39 % de moins qu'au premier trimestre mais 6 % de plus sur un an. Au premier semestre, leurs emplettes se sont élevées à 483 tonnes soit 5 % de plus que le précédent record pour la période au premier semestre 2023. La banque nationale de Pologne a été l'une des plus actives avec 19 tonnes achetées ce trimestre. La banque centrale indienne a acquis le même volume.

● COMMENT EXPLIQUER L'ENGOUEMENT DES CHINOIS ?

L'ex-empire du Milieu a connu une ruée vers l'or ces derniers mois. Face à la chute de la bourse chinoise et face à la crise immobilière, les épargnants chinois ont été nombreux à placer leurs économies dans l'or, rare actif performant et facilement accessible pour eux.

En 2023, les achats de pièces, de lingots et de fonds ont par exemple flambé de 28 % en Chine pour atteindre 280 tonnes. La demande a été soutenue tout au long de l'année, souligne le CMO, malgré les prix élevés du métal précieux. Les achats de fonds indiciels (ETF-or) ont également été très dynamiques, entre autres grâce à la popularité croissante des plans d'investissement.

● JUSQU'OÙ IRONT LES PRIX ?

Les arbres ne montent pas jusqu'au ciel selon un dicton, mais dans le cas de l'or, il reste encore un peu de marge. Les analystes ont d'ailleurs dû régulièrement réviser leurs prévisions à la hausse en raison de l'ascension des cours. Selon les économistes de Citi, l'once peut grimper à 3.000 dollars dans les douze mois à venir. Chez Commerzbank, les experts sont plus prudents et tablent sur 2.600 dollars à la mi-2025, avant un léger reflux à 2.550 fin 2025.

Au-delà des records, le marché est peut-être entré dans une nouvelle ère, annonce Citi : « *Il est plausible que le "prix plancher" de l'or se soit déplacé vers le haut en 2024. Le marché a franchi la barre des 1.000 dollars en 2009 sans jamais redescendre en dessous* », rappellent les analystes de la banque américaine. Le nouveau « prix plancher » pourrait désormais se situer entre 1.850 et 2.000 dollars. Les coûts de production ont explosé dans le sillage de la pandémie pour s'élever à 1.343 dollars par once et les banques centrales vont continuer d'accumuler de l'or, justifie-t-on chez Citi. « *Elles absorbent désormais 25 % à 27 % de la production annuelle des mines d'or, ce qui augmente encore le prix plancher et contribue à atténuer la volatilité des cours.* » ■

Les cours soutenus par la promesse de taux plus bas

L'entrée des grandes banques centrales, et surtout bientôt de la Réserve fédérale américaine, dans une nouvelle phase d'assouplissement monétaire encourage les investisseurs à miser sur l'or.

Sophie Rolland

La baisse des taux va-t-elle continuer à soutenir les cours de l'or ? Plus les taux se rapprochent de zéro, plus le métal précieux, qui ne génère pas d'intérêt, devient une valeur refuge attrayante par rapport aux liquidités dont la rémunération décroît. Ainsi, l'entrée des grandes banques centrales – et surtout bientôt de la Fed – dans une nouvelle phase d'assouplissement monétaire cette année a été de nature à encourager les investisseurs financiers à augmenter leur exposition à l'or.

Les ETF sur l'or, ces fonds cotés qui reproduisent l'évolution du cours du métal précieux, ont ainsi recommencé à attirer des flux en mai et juin. Un mouvement timide, à en croire le dernier rapport trimestriel du Conseil mondial de l'or, mais qui devrait prendre de l'ampleur. « *Avec la baisse des taux tant attendue de la Fed à l'horizon, les flux entrants dans les ETF sur l'or ont augmenté à la faveur du regain d'intérêt des investisseurs occidentaux* », selon Louise Street, analyste au CMO.

La Réserve fédérale américaine devrait procéder à sa première baisse de taux en quatre ans, le 18 septembre prochain. Elle rejoindra alors le club des banques centrales des pays développés qui ont commencé à desserrer leur étreinte monétaire, après la période d'inflation et de remontée des taux drastique qui avait suivi la pandémie puis l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La Banque centrale européenne, la Banque du Canada, la Banque nationale suisse, la Riksbank suédoise, la Banque d'Angleterre (BoE) et récemment la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande ont déjà baissé leurs taux directeurs.

La voie est libre

La voie est libre pour la Fed. En juillet l'inflation est retombée sous les 3 % pour la première fois depuis plus de trois ans. Et du côté de l'activité, si l'on n'évoque plus, comme début août, le spectre de la récession, « *la modération de la croissance de l'activité et de l'emploi, associée à un processus de désinflation beaucoup plus solide après la réaccélération au premier trimestre, a ouvert la voie à une réduction des taux de la Fed en septembre* », affirment les économistes de Bank of America.

Toute la question est désormais de savoir à quel rythme la Fed mènera la descente et jusqu'où. Le sujet est hautement sensible. En témoignent les turbulences de marché du début du mois. Et l'enquête menée par Bank of America auprès des investisseurs du marché du crédit montre que ces derniers restent vigilants. La crainte d'une « *erreur de politique monétaire* », c'est-à-dire que les banques centrales soient trop lentes à baisser leurs taux arrive au deuxième rang de leurs inquiétudes, derrière le contexte géopolitique.

« *Les marchés oscillent depuis le début de l'année entre deux scénarios extrêmes, qui n'ont que très peu de chance de se réaliser* », remarque le chef économiste de Lombard Odier, Samy Chaar. En début d'année, les craintes de récession dominaient et les marchés intégraient 6 à 7 baisses de taux de la Fed en 2024. Puis après le premier trimestre et le retour surprise de l'inflation, ils ont douté de ses marges de manœuvre et de sa capacité à assouplir sa politique monétaire. Début août, le retour du scénario d'un atterrissage brutal de l'économie américaine en début de mois a fait brusquement (mais momentanément) ressurgir des anticipations de 5 à 6 baisses de 25 points de base d'ici à la fin de l'année.

3

BAISSES DE TAUX DE LA FED sont anticipées par les marchés d'ici la fin de l'année.

Normalisation progressive

« *L'ampleur des baisses de taux intégrée par le marché nous paraît désormais plus raisonnable. Cela correspond bien à notre scénario de normalisation progressive de la politique monétaire américaine* », estime Samy Chaar. Le desserrement de 90 points de base (d'ici à fin décembre) désormais attendu par les marchés correspond « *à trois baisses de taux d'un quart de point, aux réunions de septembre, novembre et décembre ; s'y ajoute une probabilité que la Fed opte pour un demi-point en septembre si le rapport sur l'emploi d'août* [il sera publié le 6 septembre, NDLR] *est décevant.* »

Le compte rendu de la dernière réunion de la Réserve fédérale, qui devrait être publié mercredi, puis le discours de Jerome Powell lors de la réunion des banquiers centraux de Jackson Hole, pourrait aider les investisseurs à mieux cerner les intentions de la Fed. Déjà, le week-end dernier, Austan Goolsbee, président de la Fed de Chicago, a déclaré qu'une décision de ne pas réduire les taux le mois prochain pourrait nuire au marché de l'emploi, tandis que Mary Daly, présidente de la Fed de San Francisco, a déclaré qu'il était temps d'envisager d'ajuster les coûts d'emprunt. ■

Affaire WhatsApp : des acteurs de la finance dans le viseur du gendarme boursier américain

RÉGULATION

Alors que la SEC a infligé des amendes à des banques pour avoir utilisé des messageries personnelles, d'autres acteurs financiers se préparent à devoir régler des pénalités.

Le gendarme boursier américain poursuit son offensive contre l'usage de WhatsApp dans le secteur financier. Selon le « Financial Times », plusieurs gestionnaires d'actifs et agences de notation se préparent à devoir régler de lourdes pénalités à la Securities and Exchange Commission (SEC) pour avoir laissé leurs employés utiliser des messageries privées dans le cadre professionnel. Le régulateur reproche aux entreprises visées de ne pas avoir conservé les messages échangés sur ces plateformes.

La semaine dernière, une vingtaine de groupes bancaires et sociétés financières, dont BNY Mellon et Ameriprise Financial, ont accepté de payer 393 millions de dollars d'amendes. Depuis 2021, la SEC a infligé près de 2 milliards de dollars de pénalités dans le cadre de ces enquêtes, qui visaient initialement les banques d'investissement et ne semblent désormais plus épargner aucun acteur du marché.

Plusieurs millions de dollars de provisions

Le géant BlackRock, dans le viseur de la SEC depuis l'an dernier, devrait être l'un des prochains à subir une telle sanction. Plusieurs entreprises ont déjà provisionné d'importantes sommes pour faire face aux amendes à venir, comme Blackstone, Apollo Global, ou encore Invesco, qui a mis de côté 50 millions de dollars pour cette enquête et pour une « *question réglementaire distincte* ». En septembre dernier, Reuters révélait que le régulateur avait collecté des milliers de conversations d'employés du secteur de la gestion d'actifs.

L'agence de notation Moody's a, quant à elle, déjà conclu un accord de principe avec la SEC, qui devrait impliquer une pénalité civile de 20 millions de dollars, et S&P Global Ratings serait en « discussions avancées » avec le gendarme boursier à ce sujet.

Les confinements successifs et la généralisation du télétravail ont favorisé l'usage de messageries privées par les employés du secteur financier. Ces mauvaises pratiques ont coûté très cher à plusieurs géants bancaires ces dernières années, dont Citi, Goldman Sachs, UBS ou BNP Paribas, sanctionnés à la fois par la SEC et la Commodity Futures Trading Commission (CFTC).

Enquête « invasive »

Le secteur de la gestion d'actifs a toutefois opposé davantage de résistance aux demandes de la SEC. Les entreprises estiment être soumises à des exigences moins strictes que les courtiers des banques d'investissement en matière de tenue des registres. En janvier 2023, la Managed Funds Association, une organisation du secteur, dénonçait l'enquête « *invasive* » du superviseur.

« *L'élargissement du champ d'application de cette enquête et de ces examens aux gestionnaires d'actifs nous préoccupe, car la SEC risque d'aller au-delà de ce qui est réellement requis* », a estimé Ken Fang, avocat général associé à l'Investment Company Institute, auprès du « FT ».

Le président de la SEC, Gary Gensler, a défendu à plusieurs reprises cet examen minutieux des communications, en rappelant que les lois relatives aux livres et registres – qui imposent de conserver ces conversations tenues hors des canaux officiels – sont essentielles dans le cadre de sa mission de protection des investisseurs et pour garantir le bon fonctionnement des marchés. — ***R. C.***

2

MILLIARDS DE DOLLARS

Les pénalités infligées par la SEC dans le cadre de ces enquêtes depuis 2021.

Les négociants de matières premières boudent Panama

Le canal de Panama avait dû réduire radicalement le flux de navires l'an dernier à cause d'un épisode de sécheresse historique, lié au phénomène climatique El Niño. *Photo Martin Bernetti/AFP*

MATIÈRES PREMIÈRES

Alors que le canal devrait retrouver une capacité proche de la normale dès septembre, certains bateaux de marchandises préfèrent emprunter d'autres voies face à des conditions d'accès devenues plus contraignantes.

Rachel Cotte

Le canal de Panama cherche à faire revenir les négociants de matières premières. Face au manque de précipitations, la voie navigable qui relie les océans Pacifique et Atlantique avait dû limiter les traversées à partir de juillet 2023. En cause, le phénomène climatique El Niño, qui a généré un épisode de sécheresse historique.

Le canal devrait retrouver une capacité proche de la normale dès le mois de septembre, après plusieurs mois de fortes pluies. Mais certains bateaux, comme ceux acheminant le gaz naturel liquéfié (GNL) américain ou les récoltes agricoles d'Amérique latine, peinent à retrouver le chemin du canal, selon le « Financial Times » (« FT »). Seulement 13 méthaniers ont traversé le canal en juillet dernier, alors qu'ils étaient plus du double en juillet 2022. Le passage de transporteurs de vrac sec de denrées agricoles a aussi dégringolé de 35 % à la même période.

Depuis l'épisode de sécheresse, le canal impose à ses clients de réserver à l'avance des créneaux horaires. Selon Roar Adland, responsable de la recherche pour le courtier maritime SSY cité par le « FT », les entreprises, qui devaient autrefois simplement se présenter pour « *patienter dans une file d'attente* », font face désormais à « *un coût supplémentaire et à une perte de flexibilité* ». Les négociants en GNL se sont habitués à emprunter la voie qui contourne l'Afrique entre la côte Est des Etats-Unis et l'Asie, certes plus longue, mais jugée plus fiable dernièrement.

Le canal, qui représente près de 5 % du trafic maritime mondial, constitue une source de revenus cruciale pour le Panama. L'impact de la faible fréquentation des négociants de matières premières est

> Le canal, qui représente près de 5 % du trafic maritime mondial, constitue une source de revenus cruciale pour le Panama.

toutefois compensé : il a vu ses revenus augmenter à la faveur de ses appels d'offres pour un nombre limité de créneaux horaires – un armateur japonais a déboursé près de 4 millions de dollars pour éviter la file d'attente l'an dernier – et d'autres types de navires, comme les porte-conteneurs, ont retrouvé leur rythme de passage habituel. Malgré la sécheresse, les recettes du canal ont ainsi bondi de 15 % au cours de l'année fiscale qui s'achève en septembre 2023, et une croissance de 3 % est attendue pour l'année suivante.

Avenir incertain

Mais l'avenir de cette voie commerciale est de plus en plus incertain dans le contexte du changement climatique. Si les sécheresses de l'an dernier sont liées au phénomène naturel El Nino, la hausse générale des températures causée par l'activité humaine devrait aussi affecter les réserves d'eau. Le canal a proposé la construction de réservoirs pour atténuer ces futures pénuries – un chantier chiffré à environ 1,2 milliard de dollars. Mais cette solution pourrait ne pas suffire à long terme.

Les perturbations, qui risquent d'être de plus en plus régulières, pourraient avoir de lourdes conséquences sur les chaînes mondiales d'approvisionnement en matières premières, par ailleurs menacées par l'accentuation des tensions géopolitiques. ■

BlackRock mise sur le Moyen-Orient

GESTION D'ACTIFS

Le gestionnaire d'actifs a choisi de consacrer plus de moyens à son développement au Moyen-Orient.

Luca Magnier

BlackRock cherche à accélérer son développement dans les pays du Golfe. Le plus grand gestionnaire de fonds au monde, avec 10.000 milliards de dollars d'actifs, souhaite étendre son influence dans la région. « *Le Moyen-Orient est un marché important en ce qui concerne les opportunités d'investissement pour nos clients, mais aussi pour poursuivre la croissance de notre activité à l'international* », explique le groupe dans un communiqué. Selon le Boston Consulting Group, le marché de la gestion d'actifs au Moyen-Orient a atteint 2.300 milliards de dollars en 2023, en progression de 13 % sur un an. Mais pour l'heure, BlackRock gère seulement 100 milliards de dollars au Moyen-Orient et en Afrique.

Expansion régionale

La région a donc de quoi attiser l'appétit du géant de l'asset management. « *Le Moyen-Orient se démarque par son environnement d'investissement dynamique, sa population jeune en pleine croissance, son secteur financier qui évolue et ses fonds innovants* », explique Ben Powell, le directeur de recherche pour le Moyen-Orient et l'Asie-Pacifique, qui vient d'être muté de Singapour à Dubaï. Il restera chargé des activités de la région Asie-Pacifique.

Connu pour son expansion mondiale allant de l'Inde au Japon, BlackRock a été la première grande société de gestion à s'implanter en Arabie saoudite en 2019. Avec 20 employés, son équipe est plus étoffée que celles de ses concurrents. De plus, la société a une longueur d'avance grâce à l'expertise régionale du PDG de Saudi Aramco (l'entreprise nationale saoudienne de pétrole), qui a rejoint le comité de direction de BlackRock en 2023. Autre signe de son influence croissante, le PIF, le fonds souverain saoudien, lui a confié un mandat d'investissement de 5 milliards de dollars. Ce qui a conduit au renforcement de ses équipes à Riyad.

C'est surtout l'investissement dans le non coté (infrastructures, immobilier, dette privée et capital-investissement) qui intéresse le groupe dans la région. Axe fort du développement de BlackRock, cette activité représente seulement 1,3 % de ses encours sous gestion mais 6,5 % de ses revenus en 2023, grâce à des frais de gestion rémunérateurs.

Avec l'acquisition récente de Global Infrastructure Partners, spécialiste de la gestion d'actifs d'infrastructures pesant 100 milliards de dollars, BlackRock entend rivaliser avec un spécialiste du non coté comme Blackstone, qui a remporté des mandats conséquents dans la région. ■

Le trader de Poutine est rentré au pays

MARCHÉS

Emprisonné aux Etats-Unis, le cerveau d'un retentissant piratage à Wall Street est rentré en Russie à l'occasion de l'échange de prisonniers russes exigé pour la libération du journaliste du « Wall Street Journal » Evan Gershkovich.

Nessim Aït-Kacimi

C'est une histoire d'espion qu'aurait pu écrire Evan Gershkovich, le journaliste du « Wall Street Journal », emprisonné 16 mois en Russie, et condamné à 16 ans de prison pour espionnage, avant sa libération le 1er août dernier. L'entrepreneur Vladislav Klyushin, la quarantaine, avait connu une ascension météorique dans la cybersécurité. Sa société, M-13, installée à Moscou, proposait ses services à des entreprises et à des administrations désireuses de se protéger contre les pirates informatiques. Parmi ses clients figuraient le gouvernement et la présidence russes. Mais chevalier blanc le jour, il espionnait sur d'autres fuseaux horaires, ceux du plus grand centre financier, Wall Street, les informations confidentielles des entreprises. Son équipe fit fortune à Wall Street.

Arrêté en tenue de ski à la sortie de son jet dans la station huppée de Sion, en Suisse en mars 2021, il avait été extradé aux Etats-Unis 9 mois plus tard. Il avait ensuite été condamné à 9 ans d'emprisonnement pour son rôle clé dans le piratage de données de groupes comme Tesla et Snapchat. Le cerveau de cette fraude boursière a été pourtant sorti de sa prison par Vladimir Poutine, par la grande porte. Il a profité, comme d'autres de ses compatriotes emprisonnés aux Etats-Unis, d'un échange de prisonniers avec Evan Gershkovich.

Le « trader de Poutine », selon le documentaire de la chaîne CNBC réalisé par Eamon Javers (« Comment les pirates russes ont volé des millions aux investisseurs américains »), est de nouveau libre sur sa terre natale que n'a pas quittée son complice Ivan Yermakov, passé par les services secrets avant de se lancer dans le piratage informatique. Un autre ancien membre des services du FSB (Service fédéral de sécurité de la fédération de Russie, chargé du renseignement) interrogé par la chaîne y déclare que le cas de Vladislav Klyushin est loin d'être isolé. Des pirates et membres du renseignement travaillent, avec l'assentiment du Kremlin, à la déstabilisation et au rançonnage de Wall Street.

Une armée de pirates dévoués

La finance et les marchés américains sont l'un des champs de bataille du conflit sans merci entre les deux puissances. Depuis la guerre en Ukraine et les sanctions financières qui la frappent, la Russie veut rendre coup sur coup en frappant au portefeuille. Elle peut compter sur une armée de pirates dévoués à cette grande guerre patriotique numérique. Ses membres peuvent s'enrichir sans limite au détriment de l'ennemi, les Etats-Unis, tout en ridiculisant et en déstabilisant ses grands groupes emblématiques. Un piratage réussi n'a pas seulement une dimension financière, il porte aussi atteinte à la crédibilité de l'institution.

Vladislav Klyushin avait fait coup double. En 2 ans et 9 mois (janvier 2018 – septembre 2020), les opérations d'initiés menées par le groupe de pirates informatiques dont il faisait partie, avaient dégagé un rendement de 900 %, alors que Wall Street ne progressait que de 25 % sur la même période. Ils avaient empoché près de 93 millions de dollars, dont près du tiers pour Klyushin. Les quelques investisseurs qui voulaient profiter de cette stratégie financière très rentable et apparemment légale devaient lui rétrocéder 60 % de leurs profits.

Le gang des 4 pirates a-t-il reversé une partie de ses bénéfices à des proches du pouvoir ou au président Poutine ? Le département de la Justice américaine n'a pas fait de révélations sur cette question. Aucune des personnes interrogées par CNBC n'a souhaité s'exprimer sur le cas du président russe et son implication éventuelle dans cette affaire. La justice avait accusé Klyushin d'avoir porté atteinte aux marchés américains en faussant ses règles du jeu grâce à son trading d'initié.

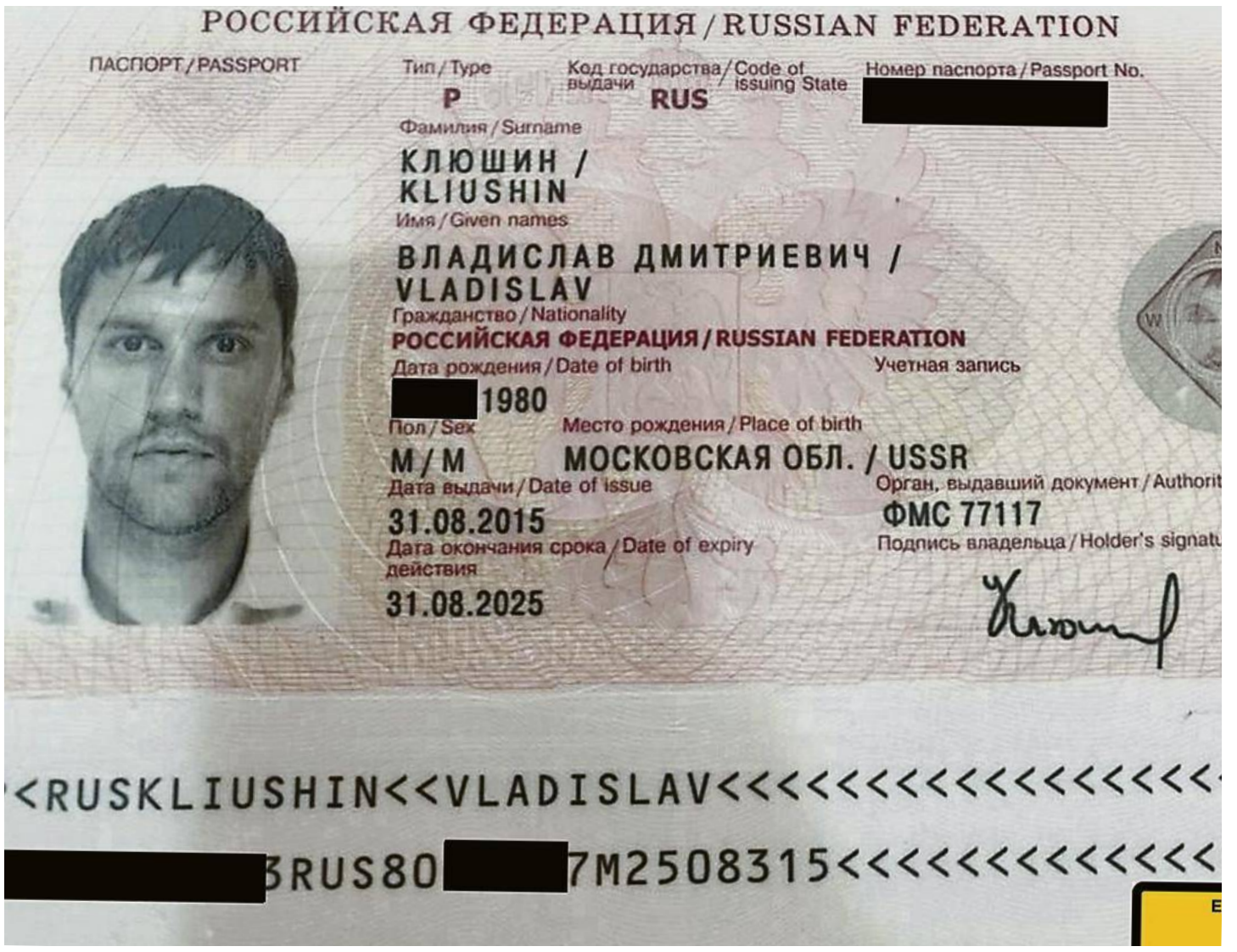

Le passeport russe de Vladislav Klyushin. *Photo U.S. Attorney's Office via AP/Sipa*

De Madoff à Poutine

Il avait notamment ciblé les sociétés Toppan Merrill et Donnelley, dont les activités sont particulièrement sensibles. Elles collectent en effet les informations financières des sociétés cotées pour les formater et les rendre conformes aux exigences du gendarme des marchés, la Securities and Exchange Commission (SEC). Elles disposent ainsi durant quelques heures d'un trésor, les résultats des groupes américains destinés à être annoncés ultérieurement, après la clôture de Wall Street.

> En 2 ans et 9 mois, les opérations d'initiés menées par le groupe de pirates informatiques avaient dégagé un rendement de 900 %, alors que Wall Street ne progressait que de 25 % sur la même période.

Mais, excès de confiance, Klyushin a commis des erreurs comme ses propos trop explicites sur l'application de messagerie Threema. Il a aussi payé des ordinateurs en bitcoin, sans prendre la peine de brouiller les pistes de cette crypto traçable. Une erreur dont a profité B.J. Kang, un des agents du FBI lors de l'affaire Madoff, qui était mobilisé sur cette affaire internationale, sensible car liée à la Russie. Désormais de retour au pays, Vladislav Klyushin va-t-il renvoyer l'ascenseur à son libérateur en se mettant au service de sa nouvelle guerre froide ? Il pourra retrouver des anciens du M-13, recherchés par la justice américaine, mais à l'abri en Russie. ■

Discorde entre les banques européennes et Londres sur les frais de paiement par carte

PAIEMENT

Le régulateur britannique des services de paiement (PSR) veut plafonner une partie des frais de paiement par carte pour les transactions avec l'Europe et changer les règles en vigueur après le Brexit.

Une mesure dangereuse selon les banques européennes, qui pourraient voir leurs commissions diminuer.

Tifenn Clinkemaillié

Un régulateur pressé de sanctionner les pratiques de Visa et Mastercard, des banques inquiètes, et des grands réseaux de paiement bien décidés à se défendre. Depuis le Brexit, une partie des frais de paiement par carte pour les transactions entre le Royaume-Uni et l'Union européenne – l'interchange – est au cœur d'une bataille aux protagonistes multiples et aux intérêts opposés. Et chacun s'applique à faire entendre son point de vue.

Début août, les banques européennes ont décidé de monter au créneau sur ce sujet complexe mais majeur en en matière de revenus pour l'industrie. Dans une lettre rendue publique la semaine dernière, la Fédération bancaire de l'Union européenne, alliée à Payments Europe, qui représente les fournisseurs de solutions de paiement, s'oppose à la volonté du régulateur britannique des services de paiement (PSR), de plafonner ces frais d'interchange transfrontaliers.

Menace pour la banque de détail

Selon les deux lobbys de la finance européenne, cette mesure *« représente un risque pour l'intégrité des marchés nationaux des paiements et de la banque de détail dans l'UE »*. Elle serait également *« contre-productive »*, explique la missive adressée à Tulip Saddiq, secrétaire d'Etat au Trésor, et à Aidene Walsh, présidente du PSR.

Les coûts supportés par les émetteurs de carte de l'Espace économique européen (qui inclut la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) pour permettre les transactions avec le Royaume-Uni dépassent souvent les plafonds proposés, plaident les associations. S'ils étaient appliqués, chaque transaction leur ferait donc perdre de l'argent.

Pour rappel, l'interchange est dû par la banque du commerçant à la banque du titulaire de la carte. Plus il est élevé, plus la banque émettrice est donc rémunérée.

En plus de pénaliser les acteurs du paiement déjà bien implantés, cette mesure aurait des conséquences néfastes pour certaines fintechs installées en Europe. Elles pourraient, selon les auteurs de la lettre, rencontrer des difficultés à se lancer ou à changer d'échelle. Et les consommateurs européens seraient eux aussi concernés. Pour rentrer dans leur frais, les émetteurs de carte pourraient par exemple être tentés d'imposer de nouveaux frais, alertent la Fédération bancaire de l'Union européenne et Payments Europe.

Une facture élevée pour les commerçants britanniques

« Le plafond n'augmentera pas la concurrence et ne stimulera pas l'innovation, mais profitera principalement à quelques grands marchands en ligne britanniques », avancent encore les deux lobbys financiers. Car depuis le Brexit, les frais d'interchange pour les transactions avec l'espace économique européen ont explosé.

En Europe, l'interchange est plafonné depuis 2015, à 0,2 % pour les cartes de débit et à 0,3 % pour les cartes de crédit. Ces mêmes frais s'appliquaient au Royaume-Uni lorsque le pays était membre de l'UE. Mais libérés des règles européennes, les grands réseaux américains de paiement ont augmenté les commissions d'interchange à 1,15 % pour les transactions effectuées avec une carte de débit entre le Royaume-Uni et l'espace économique européen et à 1,5 % pour les cartes de crédit.

De quoi alourdir la facture pour les commerçants britanniques. Selon le régulateur, les entreprises ont payé, sur un an, entre 150 et 200 millions de livres sterling supplémentaires (soit entre 175 et 235 millions d'euros) en raison de l'augmentation des frais. D'où sa volonté de plafonner, pendant un temps, ces frais d'interchange transfrontaliers à leurs niveaux pré-Brexit, avant de statuer sur leurs niveaux définitifs.

> Libérés des règles européennes, les grands réseaux américains de paiement ont augmenté les commissions d'interchange.

Cette initiative est loin de convaincre Visa et Mastercard. Les deux réseaux de paiement américains affirment notamment que des niveaux plus élevés de fraude dans les transactions transfrontalières les rendent plus coûteuses et plus risquées. Dans le même temps, une réduction des lucratifs frais qu'ils peuvent proposer aux émetteurs de cartes risque de remettre en cause leur monopole, concurrencé par des moyens de paiement en ligne plus récents et moins chers. ■

annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement

EN APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

RELATIF AUX INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'OUVERTURE DE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL

La société SEGRO FRANCE, dont le siège social est situé au 20 rue de Brunel à Paris (75017), a déposé une demande d'enregistrement en vue de construire au sein de la zone d'activité économique de Pont-Yblon, un entrepôt comprenant deux étages au 1 rue Jean Perrin au Blanc-Mesnil (93150), classable au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 1510.2.b [Enregistrement].

Le dossier complet est tenu à la disposition du public en mairie du Blanc-Mesnil, Direction de l'aménagement, Service droits des sols au 1, place Gabriel Péri pendant quatre semaines, **du 9 septembre 2024 au 4 octobre 2024 inclus**, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15 et le mardi de 14h00 à 17h15.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis à l'adresse suivante : ***https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/1-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-et-consultations-du-public-en-cours/Consultation-du-public***

Toute personne qui aurait à formuler des observations sur cette demande pourra le faire avant la fin du délai de consultation du public :

- sur le registre prévu à cet effet en mairie du Blanc-Mesnil,

- par courrier au préfet : Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de l'environnement, 1 esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny cédex,

- par voie électronique à l'adresse suivante : ***pref-consultations-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr*** .

Le préfet de la Seine-Saint-Denis est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement. A l'issue de la procédure, l'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation ou d'un arrêté préfectoral de refus.

La présente publication est faite en exécution de l'article R.512-46-13 du code de l'environnement.

EP 24-498 / contact@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes
en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75,78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

euronext

SÉANCE DU 19 - 08 - 2024
CAC 40 : 7502,01 (0,70 %) NEXT 20 : 10812,14 (0,49 %)
CAC LARGE 60 : 8072,66 (0,69 %)
CAC ALL-TRADABLE : 5560,45 (0,69 %)
DATE DE PROROGATION : 27 AOÛT

A : Indicateur acompte, solde ou total du dividende. **BPA** : Bénfice par action. **PER** : Price Earning Ratio. Les plus hauts et plus bas ajustés sont sur l'année civile. Les valeurs classées par ordre alphabétique sont regroupées en trois classes de capitalisation signalées par les lettres **A** pour les capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros, **B** pour les capitalisations comprises entre 1 milliard d'euros et 150 millions d'euros et **C** pour les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros. ■ : Valeurs de l'indice CACNext20. ◆ : Valeurs de l'indice CACLarge60. ▲ : Valeurs de l'indice CACMid60. △ : Valeurs de l'indice CACSmall. Les bénéfices par action : source FacSet JCF Estimates.

CAC 40

VALEURS MNÉMO / INFO / OST ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV		OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
ACCOR (AC) ◆	A	35,41 599703 24.3.622.860	**35,54** 35,67 35,26	**+ 0,2** - 6,77 + 9,02	**+ 2,72** 43,74 31,73	3,32
FR0000120404	05/06/24 1,18					
AIR LIQUIDE (AI) ◆	A	166,06 445438 57.8.131.063	**165,4** 166,52 165,4	**- 0,29** + 1,45 + 13,26	**+ 3,3** 179.473 150.618	1,94
FR0000120073	20/05/24 3,2					
AIRBUS GROUP (AIR) ◆	A	136,9 521201 792.283.683	**138,52** 138,56 136,04	**+ 0,65** + 5,1 + 9,33	**- 0,9** 172,78 126,66	3,4 40,80 2,02
NL0000235190	16/04/24 2,38					
ARCELORMITTAL (MT) ◆	A	20,6 2757309 852.809.772	**20,68** 20,8 20,4	**+ 2,33** - 0,39 - 12,74	**- 19,45** 26,95 18,435	
LU1598757687	16/05/24 0,2					
AXA (CS) ◆	A	33,34 1623669 2.200.619.258	**33,44** 33,57 33,23	**+ 0,24** + 4,7 + 23,05	**+ 13,39** 35,19 29,04	5,92
FR0000120628	30/04/24 1,98					
BNP PARIBAS (BNP) ◆	A	61,28 1402256 1.130.810.671	**61,36** 61,86 61,18	**+ 0,39** - 2,68 + 5,39	**- 1,97** 73,08 53,08	7,5
FR0000131104	21/05/24 4,6					
BOUYGUES (EN) ◆	A	31,56 624177 379.243.267	**31,88** 32,07 31,56	**+ 1,11** - 2,15 + 2,18	**- 6,57** 38,26 29,82	5,96
FR0000120503	30/04/24 1,9					
CAP-GEMINI (CAP) ◆	A	180,4 188813 172.608.113	**181,75** 182,75 180,4	**+ 0,69** - 6,51 + 13,42	**- 3,71** 227,4 170,15	1,87
FR0000125338	29/05/24 3,4					
CARREFOUR (CA) ◆	A	14,075 1017750 677.969.188	**14,21** 14,255 14,05	**+ 0,92** - 3,27 - 21,56	**- 14,22** 16,92 13,14	6,12
FR0000120172	28/05/24 0,87					
CREDIT AGRICOLE (ACA) ◆	A	13,53 3548869 3.025.902.350	**13,56** 13,66 13,515	**+ 0,37** - 2,31 + 19,68	**+ 5,51** 15,925 12,118	7,74
FR0000045072	29/05/24 1,05					
DANONE (BN) ◆	A	60,54 598999 679.553.991	**60,72** 60,74 60,36	**+ 0,36** + 3,79 + 14,16	**+ 3,48** 63,8 56,14	3,46
FR0000120644	03/05/24 2,1					
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆	A	34,19 553754 1.338.435.363	**34,2** 34,34 34,09	**+ 0,03** - 0,75 - 4,35	**- 22,69** 48,875 32,25	0,67
FR0014003TT8	27/05/24 0,23					
EDENRED (EDEN) ◆	A	37,41 427287 249.588.059	**37,98** 38,24 37,33	**+ 1,39** - 8,02 - 32,97	**- 29,85** 58,76 34,7	2,9
FR0010908533	10/06/24 1,1					
ENGIE (ENGI) ◆	A	15,595 4548219 2.435.285.011	**15,535** 15,63 15,47	**- 0,19** + 9,36 + 6,49	**- 2,41** 16,64 13,07	1,21 12,88 9,21
FR0010208488	02/05/24 1,43					
ESSILORLUXOTTICA (EL) ◆	A	212,1 458595 457.318.291	**211,6** 212,2 210,8	**- 0,28** + 9,72 + 21,96	**+ 16,52** 214,9 172,82	1,87
FR0000121667	06/05/24 3,95					
EUROFINS SCIENT. (ERF) ◆	A	52 311835 190.742.750	**52,2** 52,64 51,78	**+ 0,58** + 7,96 - 3,23	**- 11,5** 62,1 39,47	0,96
FR0014000MR3	03/07/19 2,45					
HERMES INTL (RMS) ◆	A	2110 50789 105.569.412	**2153** 2162 2110	**+ 1,51** + 4,41 + 15,59	**+ 12,21** 2436 1788,8	1
FR0000052292	02/05/24 21,5					
KERING (KER) ◆	A	257,95 429302 123.420.778	**261** 263,65 257,6	**+ 2,55** -17,16 - 47,02	**- 34,59** 438,6 246,7	3,64
FR0000121485	02/05/24 9,5					
L.V.M.H. (MC) ◆	A	660,9 372040 500.141.700	**674,5** 676,3 660,1	**+ 2,49** - 0,78 - 13,18	**- 8,06** 886,4 611,5	1,11
FR0000121014	23/04/24 7,5					
LEGRAND (LR) ◆	A	95,86 306219 262.245.733	**96,94** 96,94 95,72	**+ 1,04** + 3,15 + 8,85	**+ 3,02** 104,9 88,44	2,16
FR0010307819	31/05/24 2,09					

VALEURS MNÉMO / INFO / OST ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV		OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
L'ORÉAL (OR) ◆	A	384,95 221710 534.955.898	**385,7** 387,35 381,65	**+ 0,09** - 4,64 - 3,14	**- 14,41** 461,85 374	1,71
FR0000120321	26/04/24 6,6					
MICHELIN (ML) ◆	A	34,75 935164 714.958.226	**35,13** 35,22 34,75	**+ 1,01** + 1,47 + 23,39	**+ 8,23** 38,52 30,06	3,84
FR001400AJ45	22/05/24 1,35					
ORANGE (ORA) ◆	A	10,28 5474353 2.660.056.599	**10,315** 10,38 10,275	**+ 0,59** + 1,18 + 0,5	**+ 0,11** 11,37 9,192	4,07
FR0000133308	04/06/24 0,42					
PERNOD-RICARD (RI) ◆	A	123,5 502388 253.328.748	**123,9** 124,9 123,2	**+ 0,81** - 0,76 - 35,65	**- 22,44** 164,55 119,95	1,9
FR0000120693	17/07/24 2,35					
PUBLICIS GROUPE (PUB) ◆	A	94 347079 268.723.468	**94,42** 94,88 94	**+ 0,23** - 4,24 + 32,99	**+ 12,4** 108,4 83,16	3,38
FR0000130577	01/07/24 3,4					
RENAULT (RNO) ◆	A	41,4 781968 295.722.284	**41,76** 42,2 41,3	**+ 0,89** -13,59 + 13,93	**+ 13,16** 54,54 33,265	4,43
FR0000131906	22/05/24 1,85					
SAFRAN (SAF) ◆	A	196,5 272009 427.260.541	**196,5** 196,75 194,75	**- 0,25** - 0,61 + 37,01	**+ 23,23** 218,9 156,68	1,12
FR0000073272	28/05/24 2,2					
SAINT-GOBAIN (SGO) ◆	A	76,06 407000 504.005.802	**76,44** 76,78 75,68	**+ 0,69** - 1,37 + 29,01	**+ 14,67** 82,76 61,27	2,75
FR0000125007	10/06/24 2,1					
SANOFI (SAN) ◆	A	98 727450 1.268.607.152	**98,34** 98,76 97,68	**- 0,23** + 6,47 + 0,35	**+ 9,56** 98,76 84,93	3,82
FR0000120578	13/05/24 3,76					
SCHNEIDER ELECTRIC (SU) ◆	A	221,5 503041 575.627.026	**223,75** 223,75 220,95	**+ 0,83** + 0,38 + 44,99	**+ 23,09** 239 171,1	1,56
FR0000121972	28/05/24 3,5					
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (GLE) ◆	A	21,06 1825039 812.035.548	**21,06** 21,275 21,06	-11,33 - 16,78	**- 12,34** 27,95 19,37	4,27
FR0000130809	27/05/24 0,9					
STELLANTIS NV (STLAP)	A	14,402 2143950 3.023.129.879	**14,724** 14,8 14,402	**+ 2,58** -20,75 - 9,94	**- 30,37** 27,345 13,694	10,53
NL0015000109	22/04/24 1,32					
STMICROELETRONICS (STMPA) ◆▲	A	27,635 1732681 911.281.920	**27,92** 28,03 27,63	**+ 0,49** - 24,08 - 33,76	**- 38,29** 45,815 25,9	0,23 122,86 0,32
NL0000226223	24/06/24 0,08					
TELEPERFORMANCE (RCF) ◆	A	104,6 133606 60.738.823	**106,1** 106,6 104,35	**+ 1,53** + 1,73 - 8,22	**- 19,65** 153,8 80,76	3,63
FR0000051807	28/05/24 3,85					
THALES (HO) ◆	A	147,95 130348 210.210.140	**148,65** 149,3 147,1	**- 0,77** - 2,52 + 14,83	**+ 10,97** 174,5 131,45	1,75
FR0000121329	21/05/24 2,6					
TOTALENERGIES (TTE) ◆	A	62,29 2036242 2.397.679.661	**62,92** 63,11 62,14	**+ 0,95** + 0,3 + 10,37	**+ 2,14** 70,11 57,45	1,26
FR0000120271	19/06/24 0,79					
UNIBAIL-R/WFD (URW)	A	67,94 191782 139.364.104	**68,72** 68,9 67,94	**+ 1,39** - 6,38 + 45,59	**+ 2,69** 82,16 63,96	3,64
FR0013326246	14/05/24 2,5					
VEOLIA ENV. (VIE) ◆	A	28,47 1087835 726.148.514	**28,71** 28,87 28,47	**+ 1,09** - 0,73 + 4,06	**+ 0,53** 31,6 26,47	4,35
FR0000124141	08/05/24 1,25					
VINCI (DG) ◆	A	105,65 483196 588.519.218	**106** 106,4 105,2	**+ 0,47** + 0,43 + 4,95	**- 6,77** 120,62 97,44	3,26
FR0000125486	23/04/24 3,45					
VIVENDI (VIV) ◆	A	9,614 1582753 1.029.918.125	**9,73** 9,764 9,61	**+ 1,27** -10,45 + 21,17	**+ 0,56** 11,17 9,026	2,57
FR0000127771	30/04/24 0,25					

SRD

VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST ISIN / DATE DÉTACH. COUPON / DIV		OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
AB SCIENCE (AB) △	B	0,968 46374 52.375.019	**0,964** 0,97 0,964	**- 0,41** - 9,23 - 67,04	**- 72,88** 4,465 0,88	
FR0010557264						
ABC ARBITRAGE (ABCA) △	B	4,2 19497 59.608.879	**4,235** 4,24 4,185	**+ 1,8** + 6,41 - 29,88	**- 11,86** 4,87 3,58	
FR0004040608	23/04/24 0,1					
ABIVAX (ABVX) △	B	10,08 21184 63.276.925	**10** 10,08 9,93	**- 0,79** -14,09 - 41,52	**+ 1,83** 15,42 9,35	
FR0012333284						
ABIONYX PHARMA SA (ABNX) △	B	1,36 55631 34.931.012	**1,282** 1,36 1,274	**- 5,32** + 3,72 + 6,48	**- 0,47** 1,482 0,91	
FR0012616852						
ADOCIA (ADOC) △	B	5,9 70786 15.043.513	**5,76** 5,98 5,62	**- 3,03** - 7,54 - 38,72	**- 50,09** 12,4 5,11	
FR0011184241						
AÉROPORTS DE PARIS (ADP) ◆	A	114,5 34508 98.960.602	**115,8** 116 114,3	**+ 1,14** - 2,36 - 1,53	**- 1,19** 133,2 109,6	3,3
FR0010340141	10/06/24 3,82					
AIR FRANCE-KLM (AF) ■	A	7,784 1295234 262.769.869	**7,604** 7,858 7,596	**- 1,88** - 6,97 - 45,49	**- 44,06** 13,828 7,412	
FR001400J770						
AKWEL (AKW) △	B	10,26 2022 26.741.040	**10,36** 10,56 10,26	**+ 0,78** - 5,13 - 33,76	**- 35,89** 17,44 9,83	2,9
FR0000053027	03/06/24 0,3					
AYVENS (AYV) ▲	A	5,915 276100 816.960.428	**6,11** 6,13 5,89	**+ 4,18** + 0,83 - 30,05	**- 5,2** 7,51 5,11	7,69
FR0013258662	31/05/24 0,47					
ALPES (CIE DES) (CDA) △	B	13,3 18271 50.622.242	**13,32** 13,34 13,2	**+ 0,76** - 2,63 + 3,9	**- 5,67** 16,28 12,32	6,01
FR0000053324	20/03/24 0,91					
ALTAREA (ALTA) ▲	A	102,4 1448 21.893.754	**101,2** 102,8 100,4	**- 1,37** + 6,98 + 21,34	**+ 26,5** 111,8 66,8	
FR0000033219	11/06/24 8					
ALSTOM (ALO) ■◆	A	17,55 895718 461.509.585	**17,83** 17,935 17,47	**+ 1,83** + 0,99 - 28,48	**+ 46,39** 19,88 10,66	
FR0010220475	17/07/23 0,25					
ALTAREIT (AREIT)	B	4,50 1 1.750.487	**450** 450 450	- 15,89	480 440	
FR0000039216						
ALTEN (ATE) ▲	A	99,3 21251 35.209.501	**100,5** 100,7 99,3	**+ 1,21** - 2,05 - 20,36	**- 25,33** 146,9 92,15	1,49
FR0000071946	24/06/24 1,5					
AMUNDI (AMUN) ▲ **EX-DS 15/03/17**	A	66,85 67239 204.647.634	**66,85** 67,35 66,8	**+ 0,08** + 0,98 + 28,68	**+ 8,52** 72,35 58,75	6,13
FR0004125920	03/06/24 4,1					
ANTIN INFRA PARTNERS (ANTIN) ▲▲	A	12,08 27083 179.193.288	**12,22** 12,52 12,08	**+ 0,99** - 2,71 - 14,37	**- 11,32** 17,28 10,1	3,19
FR0014005AL0	17/06/24 0,39					
ARAMIS (ARAMI)	A	5,5 44687 82.856.671	**5,25** 5,53 5,16	**- 4,55** +21,25 + 30,76	**+ 20,69** 5,53 3,3	
FR0014003U94						
ARGAN (ARG)	A	75,5 6488 25.402.673	**75,8** 76,4 75,2	**+ 0,4** - 2,94 + 6,16	**- 11,03** 86,1 70,7	
FR0010481960	27/03/24 3,15					
ARKEMA (AKE) ■◆	A	79,25 68059 75.043.514	**80,15** 80,45 79,25	**+ 0,95** - 3,72 - 15,83	**- 22,18** 104,4 76,7	4,37
FR0010313833	17/05/24 3,5					
ARTMARKET.COM (PRC) △	C	4,62 1860 6.651.515	**4,71** 4,71 4,52	**+ 0,21** - 0,42 - 29,49	**- 7,1** 6,15 4,11	
FR0000074783						
ASSYSTEM (ASY) **OPA 24/11/17**	B	50,9 7114 15.668.216	**50,7** 51,3 50,6	**- 0,2** + 0,8 + 10,94	**+ 2,42** 61,2 44,45	10,85
FR0000074148	10/07/24 5,5					
ATOS SE (ATO)	A	0,898 634352 112.136.778	**0,883** 0,906 0,87	**+ 0,41** -22,03 - 87,18	**- 87,47** 7,83 0,637	
FR0000051732	14/05/21 0,9					
AUBAY (AUB) △	C	35,8 1636 13.064.446	**36,6** 36,7 35,8	**+ 2,24** - 0,68 - 11,06	**- 12,12** 47,35 33,9	1,91
FR0000063737	17/05/24 0,7					
AVENIR TELECOM (AVT)	C	0,095 79548	**0,092** 0,095 0,088	**+ 1,78** -12,26 - 47,42	**- 20,07** 0,198 0,074	
FR001400CFI7						
AXWAY SOFTWARE (AXW) △	B	22,4 1387 21.633.597	**22,2** 22,4 21,8	**- 0,89** -19,27 - 6,72	**- 15,91** 30,9 20	
FR0011040500	05/06/23 0,4					
BAINS MER MONACO (BAIN)	B	102 169 24.516.661	**101** 102 101	**+ 1** - 1,46 - 8,6	**- 0,98** 111 93,4	1,19
MC0000031187	10/10/23 1,2					
BALYO (BALYO) △	C	0,532 15455 34.356.767	**0,59** 0,59 0,532	**+ 1,03** +11,53 - 29,43	**- 28,83** 0,839 0,441	
FR0013258399						
BASTIDE LE CONFORT (BLC) △	C	20,15 3208 7.358.328	**20,25** 20,65 20,1	**+ 1,35** + 0,5 - 27,68	**- 24,44** 28 13,8	
FR0000035370	07/01/22 0,27					
BELIEVE (BLV) ▲	A	14,1 2717 100.708.785	**14,78** 14,8 14,1	**- 0,14** - 2,38 + 64,96	**+ 40,76** 16,92 8,79	
FR0014003FE9						
BÉNÉTEAU (BEN) ▲	B	9,23 105595 82.789.840	**9,35** 9,43 9,22	**+ 1,41** - 7,06 - 30,33	**- 25,08** 14,38 7,95	7,81
FR0000035164	12/06/24 0,73					
BIC (BB) ▲	A	59,2 11540 42.270.689	**59,3** 59,4 59	**+ 0,51** + 2,24 + 4,96	**- 5,65** 71,5 50,6	4,81
FR0000120966	10/06/24 2,85					
BIGBEN INT. (BIG) △	C	2,17 5947 18.538.970	**2,19** 2,2 2,17	**- 0,46** - 6,41 - 48,35	**- 36,71** 3,88 2,09	
FR0000074072	27/07/22 0,3					
BIOMÉRIEUX (BIM) ▲	A	98,75 56866 118.361.220	**99,15** 99,2 98,6	**+ 0,61** + 7,25 + 7,19	**- 1,44** 108,9 88,25	0,86
FR0013280286	07/06/24 0,85					
BOIRON (BOI) △	A	32,5 670 17.545.408	**32,4** 32,5 31,75	**- 0,31** - 0,61 - 36,09	**- 19,44** 42,8 29,3	4,17
FR0000061129	03/06/24 1,35					
BOLLORÉ (BOL) ▲	A	5,82 990693 2.852.174.816	**5,905** 5,905 5,82	**+ 1,37** - 0,42 + 10,58	**+ 4,42** 6,425 5,28	0,85
FR0000039299	25/06/24 0,05					
BONDUELLE (BON) △	B	7 12895 32.630.114	**7,05** 7,07 6,89	**+ 1,15** +14,08 - 36,26	**- 35,56** 10,94 6	3,55
FR0000063935	02/01/24 0,25					
BUREAU VERITAS (BVI) ■◆	A	28,66 542071 453.871.520	**29,04** 29,04 28,6	**+ 1,11** +11,01 + 19,21	**+ 26,98** 29,24 22,52	2,86
FR0006174348	02/07/24 0,83					
CARMILA (CARM) △	C	16,6 32146 142.441.073	**16,68** 16,7 16,54	**+ 0,36** + 0,48 + 16,48	**+ 7,06** 18 14,72	
FR0010828137	29/04/24 1,2					

VALEURS MNÉMO / INFO / OST ISIN / DATE DÉTACH. COUPON / DIV		OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
CASINO GUICHARD (CO)	A	3,79 305463 395.740.444	**3,487** 3,85 3,46	**- 6,84** -10,9 - 98,89	**- 95,55** 80 2,71	
FR001400OKR3						
CATANA GROUP (CATG) △	C	5,13 33935 30.706.178	**5,14** 5,2 5,02	**+ 1,18** + 3,94 - 28,91	**- 10,14** 5,92 4,085	2,92
FR0010193052	05/03/24 0,15					
CEGEDIM (CGM)	B	12,6 4819 14.097.155	**12,75** 12,85 12,6	- 2,3 - 37,35	**- 28,61** 18,8 11,3	
FR0000053506	29/06/22 0,5					
CHARGEURS (CRI) △	C	10,3 1446 24.862.314	**10,4** 10,44 10,3	**+ 0,97** + 3,38 + 0,78	**- 10,96** 13,3 9,14	
FR0000130692	02/05/23 0,54					
CHRISTIAN DIOR (CDI) **EX D OP 08/06/17**	A	610 3173 625	**623,5** 625	**+ 2,38** - 2,43 - 14,94	**- 11,87** 832,5 569	1,2
FR0000130403	23/04/24 7,5	180.507.516	610			
CLARANOVA SE (CLA) △	B	1,454 175173 57.206.910	**1,438** 1,454 1,382	**- 2,97** -19,57 - 18,57	**- 32,33** 3,05 1,37	
FR0013426004						
CLARIANE (CLARI) ▲	A	2,026 3189731 355.980.761	**1,798** 2,078 1,772	**- 10,1** - 0,39 - 67,69	**- 25,21** 5,45 1,321	
FR0010386334	21/06/23 0,25					
COFACE (COFA) ▲	A	14,34 171472 150.179.792	**14,5** 14,54 14,31	**+ 1,26** + 5 + 13,28	**+ 22,47** 15,95 11,53	8,97
FR0010667147	22/05/24 1,3					
COVIVIO (COV) ▲	A	48,7 49625 111.623.468	**49,04** 49,36 48,7	**+ 0,53** + 7,12 + 23,22	**+ 0,74** 51,05 39,54	
FR0000064578	19/04/24 3,3					
DASSAULT AV. (AM)	A	190,8 21655 78.595.561	**191,1** 192,5 187,4	**- 1,09** +16,17 + 12,15	**+ 6,64** 212,4 160,9	1,76
FR0014004L86	20/05/24 3,37					
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆	A	34,19 553754 1.338.435.363	**34,2** 34,34 34,09	**+ 0,03** - 0,75 - 4,35	**- 22,69** 48,875 32,25	0,67
FR0014003TT8	27/05/24 0,23					
DBV TECHNOLOGIES (DBV) △	B	0,87 77270 96.498.927	**0,885** 0,886 0,851	**+ 3,63** + 9,94 - 68,84	**- 52,14** 1,896 0,764	
FR0010417345						
DEEZER SA (DEEZR)	2	1,83 8618 117.054.347	**1,8** 1,83 1,78	**- 1,64** - 2,7 - 13,88	**- 15,29** 2,4 1,64	
FR001400AYG6						
DERICHEBOURG (DBG) △	B	4,762 239800 159.397.489	**4,82** 4,838 4,744	**+ 1,35** + 0,25 - 7,13	**- 5,12** 5,295 3,858	3,32
FR0000053381	14/02/24 0,16					
DMS (DGM) △	C	0,95 1434 16.120.556	**0,972** 0,972 0,942	**- 0,21** - 1,42 - 26,92	**- 14,36** 1,37 0,884	
FR0012202497						
EDENRED (EDEN) ◆	A	37,41 427287 249.588.059	**37,98** 38,24 37,33	**+ 1,39** - 8,02 - 32,97	**- 29,85** 58,76 34,7	2,9
FR0010908533	10/06/24 1,1					
EIFFAGE (FGR) ■◆	A	92 113996 98.000.000	**92** 92,66 91,8	**- 0,07** + 0,48 + 2,02	**- 5,17** 107,75 84,56	4,46
FR0000130452	20/05/24 4,1					
EKINOPS (EKI) △	B	3,47 17498 26.994.049	**3,42** 3,47 3,3	**+ 1,03** +11,76 - 53,15	**- 41,64** 5,94 2,82	
FR0011466069						
ELIOR (ELIOR) ▲	B	3,386 458746 239800	**3,304** 3,386 3,254	**- 1,49** + 3,77 + 57,03	**+ 12,69** 3,98 2,136	
FR0011950732	07/04/20 0,29					
ELIS (ELIS) ▲	A	21,5 172442 235.567.817	**21,74** 21,94 21,3	**+ 1,02** + 5,95 + 24,87	**+ 15,09** 23,58 18,08	1,98
FR0012435121	27/05/24 0,43					
EMEIS (EMEIS) ▲	A	10,1 267824 160.723.308	**9,53** 10,336 9,53	**- 6,82** -24,04 - 91,23	**- 43,23** 17,979 9,22	
FR001400NLM4						
ERAMET (ERA) ▲	B	73,35 52477 28.755.047	**73,8** 74,7 73,35	**+ 0,27** -22,23 + 1,93	**+ 3,22** 114,5 58,5	2,03
FR0000131757	04/06/24 1,5					
ESSO (ES) △	C	134,8 5669 12.854.578	**134,4** 135,6 133	**- 1,03** -21,59 +160,21	**+145,03** 205 48,98	11,16
FR0000120669	08/07/24 15					
EURAZEO (RF) ▲	A	69,85 73048 76.081.874	**71,6** 71,95 69,85	**+ 2,51** - 6,53 + 35,61	**- 0,35** 86,75 63,95	3,38
FR0000121121	14/05/24 2,42					
EUTELSAT COM. (ETL) ▲	A	4,38 152876 475.178.378	**4,45** 4,49 4,38	**+ 1,14** - 3,47 - 19,46	**+ 4,71** 4,96 3,382	
FR0010221234	17/11/22 0,93					
EXAIL TECHNOLOGIES (EXA) △	B	17,4 2119 17.424.747	**17,6** 17,6 17,4	**+ 1,62** + 1,73 - 12,66	**- 8,81** 24,6 15,7	
FR0000062671	23/06/21 0,32					
EXCLUSIVE NETWORKS (EXN)	A	23,15 48476 23	**23,05** 23,15 23	**- 0,22** - 0,22 + 25,41	**+ 18,69** 23,7 16,9	
FR0014005DA7	05/07/22 0,2	91.670.286				
EXOSENS PROM (EXENS)	A	19,342 5779 50.782.552	**19,058** 19,542 19,058	**- 1,76** -11,69 - 4,71	**- 4,71** 24,945 18,86	
FR001400Q9V2						
FDJ (FDJ) ▲	A	35,86 129385	**35,94** 36,16 35,76	**+ 0,22** + 8,32 + 10,99	**+ 9,44** 39,46 30,7	4,95
FR0013451333	03/05/24 1,78	185.270.000				
PHAXIAM TX (PHXM)	C	1,84 11953 60.751.054	**1,82** 1,844 1,8	**- 1,09** - 7,61 - 63,6	**- 60,43** 4,7 1,78	
FR0011471135						
FNAC DARTY (FNAC) ▲	A	27,4 18540 27.778.578	**28,05** 28,2 27,35	**+ 2,37** - 2,94 - 5,36	**+ 2** 35,95 23,1	1,6
FR0011476928	03/07/24 0,45					
FONCIÈRE LYONNAISE (FLY)	A	64 130 42.950.800	**64,8** 64,8 64	+ 2,86 - 4,99	**- 3,28** 72 62	
FR0000033409	18/04/24 2,4					
FORVIA (FRVIA) ■◆	A	9,326 427797 197.089.340	**9,5** 9,548 9,326	**+ 1,6** - 7,45 - 51,53	**- 53,48** 21,17 8,72	5,26
FR0000121147	04/06/24 0,5					
GECINA (GFC) ■◆	A	95,3 82528 76.670.861	**95,55** 96,5 95,3	**+ 0,26** + 9,32 + 2,85	**- 13,22** 111,1 85,15	
FR0010040865	02/07/24 2,65					
GENFIT (GNFT) ▲	B	3,935 117243 49.939.043	**3,85** 3,95 3,83	**- 2,16** - 3,99 + 16,49	**+ 8,76** 5,79 3,025	
FR0004163111						
GENSIGHT (SIGHT) △	B	0,356 539071 103.800.959	**0,381** 0,391 0,341	**+ 8,86** +27 - 7,07	**- 17,17** 0,598 0,282	
FR0013183985						
GERARD PERRIER (PERR)	B	92 563 3.973.148	**92** 92,8 92	**- 2,95** - 3,77 - 16,36	**- 7,82** 102 87,2	2,5
FR0000061459	10/06/24 2,3					
GETLINK (GET) ■◆	A	16,03 616083 550.000.000	**16,07** 16,17 16,02	**+ 0,31** - 0,71 + 8,03	**- 2,99** 16,89 14,915	3,42
FR0010533075	30/05/24 0,55					

SRD Suite

VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV		OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
GL EVENTS (GLO) △	B	17,02 16807 29.982.787	**16,82** 17,04 16,7	**- 1,29** - 2,66 - 4,32	**- 14,27** 23,55 16,2	4,16
FR0000066672	02/07/24 0,7					
GRAINES VOLTZ (GRVO)	C	22,8 8 1.480.265	**22,8** 22,8 22,8	- 3,39 - 39,68	**- 21,92** 30,6 21,8	
FR0000065971	29/03/22 2					
GROUPE CRIT (CEN) △	B	61,6 341 11.250.000	**61,6** 61,6 61	**+ 0,33** - 6,67 - 14,21	**- 21,63** 79,6 59,8	1,62
FR0000036675	03/07/24 1					
GTT (GTT) ■▲	A	136,5 79928 37.078.357	**134,1** 136,9 134	**- 1,76** + 2,29 + 17,43	**+ 11,84** 151,1 117,3	1,87
FR0011726835	18/06/24 2,51					
GUERBET (GBT) △	B	35,35 5894 12.641.115	**34,65** 35,4 34,6	**- 2,12** -11,15 + 62,68	**+ 77,69** 40,25 17,02	1,44
FR0000032526	01/07/24 0,5					
GUILLEMOT (GUI) △	C	5,54 3590 15.087.480	**5,56** 5,62 5,52	**+ 0,36** -12,3 - 20	**- 18,11** 7,48 4,405	
FR0000066722	07/06/23 0,25					
ICADE (ICAD) ▲	A	20,1 95433 76.234.545	**20,24** 20,46 20,04	**+ 1,1** - 3,07 - 36,99	**- 43,05** 35,9 19,36	
FR0000035081	02/07/24 2,42					
ID LOGISTIC (IDL)	A	4.60 3036 6.173.328	**458** 465 451	**+

carnet

EN PARTENARIAT AVEC nomination
SMART DATA FOR BUSINESS PERFORMANCE

DISPARITION

par **Clotilde Briard**

Michel Guérard, pionnier de la « nouvelle cuisine »

Photopqr / Sud Ouest / Maxppp

Sur le site Internet des Prés d'Eugénie, à Eugénie-les-Bains, le fief landais construit par Michel Guérard et sa femme Christine, les photos du cuisinier se font rares. Les lieux et les équipes sont davantage mis en avant. Mais si le chef, qui a disparu dans la nuit de dimanche à lundi à 91 ans, n'a pas cultivé sa propre image comme son aîné Paul Bocuse, il laisse une trace tout aussi marquante dans le paysage gastronomique français. En ayant eu très vite une approche de l'assiette n'oubliant pas la santé, il a joué les pionniers. Et s'est fait l'emblème de ce qui avait été qualifié, dans les années 1970, de « nouvelle cuisine ». L'allègement en gras et en sucre ne se concevait pas, pour lui, au détriment de la saveur.

Innovation permanente

Le goût de l'innovation ne l'a jamais quitté. Sa cuisine continuait à évoluer. Se reposer sur ses lauriers ne faisait pas partie de son caractère. Après le transfert, en 2021, de son restaurant phare dans les salons cossus de l'impératrice Eugénie, épouse de Napoléon III, au sein des vastes bâtiments de son établissement, il continuait à venir s'assurer auprès des clients qu'ils avaient passés un bon moment à table. Sans se départir du sourire malicieux qui lui tenait lieu de signature.

Ce renouvellement lui a valu de conserver, depuis 1977, ses trois étoiles au guide Michelin pour un établissement qui venait de fêter ses cinquante ans d'existence. Un record de longévité – quarante-sept ans – au firmament des récompenses du gros livre rouge. Ce dernier a d'ailleurs rendu hommage à Michel Guérard en soulignant qu'il laissait *« derrière lui un héritage culinaire considérable, véritable incarnation de son érudition, de son dévouement pour la cuisine et de sa générosité »*.

« Si la cuisine était nobélisable, ce serait notre premier prix Nobel », soulignait en 2022, lors d'un hommage, Michel Sarran, le chef toulousain aux deux macarons Michelin qui avait été l'un de ses nombreux élèves ayant su faire leur chemin. Tandis qu'à l'annonce de sa mort, Guy Savoy, lui aussi triplement étoilé, a salué sur X *« l'immense poète de la gastronomie »*.

Pour Michel Guérard, né le 27 mars 1933 à Vétheuil dans le Val-d'Oise, tout avait commencé par un apprentissage en pâtisserie à Mantes-la-Jolie. Même si ce fils de bouchers rêvait de devenir médecin.

Débuts difficiles

Meilleur ouvrier de France à 25 ans, il a exercé ses talents au Crillon puis au Lido, mais c'est dans un établissement sans cachet de banlieue parisienne qu'il a acquis ses lettres de noblesse. En 1965, il a acheté à la bougie Le Pot-au-feu, petit bistrot d'Asnières. Après des débuts difficiles, il y fera venir le Tout-Paris, grâce notamment à sa salade gourmande composée de foie gras, haricots verts et asperges. Avant de s'installer dans les Landes en 1974 et de devenir l'auteur de livres de cuisine à succès.

« Une vie passionnante et passionnée », disait-il de son parcours, celui d'un enfant qui *« a eu la "chance" d'avoir connu la guerre et d'avoir eu faim et froid pour permettre ensuite de relativiser tout le reste »*.

Celui qui avait abandonné tôt ses études fut le premier chef à avoir fait la couverture du magazine « Time » aux Etats-Unis. Bien avant le jeune prodige Mory Sacko que le magazine a aussi mis en couverture en septembre 2023.

Avec sa femme, morte en 2017, le chef a fait de la station thermale d'Eugénie-les-Bains un territoire attirant les gourmands du monde entier. Tout comme, plus tard, Régis Marcon, lui aussi triplement étoilé, l'a fait à Saint-Bonnet-le-Froid, en Haute-Loire.

Ses filles, Adeline et Eléonore Guérard, ont repris en 2018 les rênes de la maison qui s'articule aussi bien autour de la restauration que de l'hôtellerie et d'un spa. Et continueront à faire vivre les lieux auxquels leurs parents ont consacré leur vie. ■

ENTREPRISES

METAROM
Renaud Bouat
devient directeur de la filiale française du groupe Metarom, créateur, fabricant et distributeur de solutions aromatiques et de caramels pour l'industrie agroalimentaire.

Renaud Bouat, 42 ans, titulaire d'un master 2 parcours sensoriel et innovation à l'université de Tours, a débuté comme stagiaire R&D chez Metarom. Il est promu ingénieur développement caramel, puis responsable de la business unit caramel. En 2016, il est devenu directeur R&D de Metarom France.

DATTAK
Julien Konczaty
Prend la direction marketing de l'assurtech spécialisée dans l'assurance pour les PME en cas de cyberattaques.

Julien Konczaty, 39 ans, est titulaire d'une licence droit public et d'un master de journalisme. Il cumule quinze années d'expérience dans la tech B2B et le business récurrent. Ainsi, il a occupé des postes de direction marketing auprès d'entités comme le groupe Vilavi, PayGreen, Appturbo, Anycommerce, Wynd, Monga et CMS PrestaShop.

OMNICELL
François Verdeaux
prend les fonctions de directeur général et vice-président d'Omnicell International qui développe l'automatisation de l'infrastructure de distribution de médicaments en pharmacie.

François Verdeaux, 51 ans, titulaire d'un master de sciences de l'ingénieur de l'Isep Paris et d'un MBA de l'université de Duke (Etats-Unis), a travaillé chez Nortel Networks. Pendant près de quinze ans, il a évolué chez General Electric où il a notamment été chargé du marketing Europe dans la branche healthcare. C'est en 2021 qu'il a rejoint Omnicell en prenant la direction des ventes, puis du marketing pour les marchés internationaux.

GXO
Audrey Galera
rejoint le comité exécutif de GXO France, acteur de l'optimisation des opérations logistiques, en tant que directrice de la business unit transports.

Audrey Galera, 50 ans, est titulaire d'un master 2 transport et logistique de l'école supérieure des transports de Paris. Elle a travaillé chez XPO où elle a notamment assumé les fonctions de directrice less-than-truckload international chargé du réseau international et de vice-présidente opérations France coiffant toutes les activités domestiques et internationales. Auparavant, elle était directrice supply chain chez Intermarché.

BEAUMIER
Anna Fedou
est nommée directrice de la marque et du marketing du groupe hôtelier. Elle siège également au comité exécutif.

Anna Fedou, 40 ans, est diplômée de l'Essec. Elle a officié à la direction du marketing de Sofitel, puis en tant que directrice commerciale et marketing des Sources de Caudalie. Elle a collaboré avec LVMH via sa société de consulting.

Ils sont nés un 20 août

- **Amy Adams**, actrice, 50 ans.
- **Ben Barnes**, acteur, 43 ans.
- **Anne Carrière**, écrivaine, fondatrice et patronne des éditions Anne Carrière, 80 ans.
- **Jacques Cheminade**, homme politique, président de Soldarité et Progrès, 83 ans.
- **Jean-Loup Chrétien**, spationaute, 86 ans.
- **Anaïs Croze**, chanteuse, 48 ans.
- **Pauline Delpech**, écrivaine, 43 ans.
- **Patrick Drahi**, homme d'affaire, cofondateur d'Altice, 61 ans.
- **Laurent Fabius**, président du Conseil constitutionnel, 75 ans.
- **Patxi Garat**, chanteur, 43 ans.
- **Andrew Garfield**, acteur, 41 ans.
- **Jonathan Ke Quan**, acteur, 53 ans.
- **Demi Lovato**, chanteuse, 32 ans.
- **Victorin Lurel**, ex-ministre des Outre-mer, 73 ans.
- **Hélène de Montalembert**, actrice, 56 ans.
- **Robert Plant**, chanteur, 76 ans.
- **François Simon-Bessy, dit Fabrice**, animateur de radio, 83 ans.

Envoyez vos nominations à carnetlesechos@nomination.fr

EURONEXT HORS SRD — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0012616852	ABIONYX PHARMA △	B	1,36	1,36	1,274	**1,282**	- 5,32	55631
FR0000064602	ACANTHE DEV.	C	0,42	0,432	0,415	**0,417**	- 0,71	20919
FR0014007ZB4	AELIS FARMA	B	11,8	11,8	11,8	**11,8**		100
FR0013333077	AFFLUENT MEDICAL	B	1,86	1,87	1,86	**1,87**	+ 0,27	1455
FR0000062465	ALAN ALLMAN	C	7,45	7,45	7,3	**7,3**	- 2,67	71
FR0000053837	ALTAMIR	B	24,2	24,2	24,2	**24,2**		101
FR0012789667	AMPLITUDE △	C	3,12	3,12	3,1	**3,1**	- 0,64	137
FR001400JWR8	ARVERNE GROUP	B	5,5	5,5	5,5	**5,5**		133
FR0011992700	ATEME △	B	3,59	3,62	3,59	**3,6**	- 0,55	3440
FR0013455482	ATLAND	B	44	44	43,2	**44**		82
FR0000039232	AUREA △	C	4,9	5,04	4,9	**5,04**		787
FR001400CFI7	AVENIR TELECOM	C	0,095	0,095	0,088	**0,092**	+ 1,78	79548
FR0013258399	BALYO △	C	0,532	0,59	0,532	**0,59**	+ 1,03	15455
FR0004023208	BASSAC	B	42,3	42,3	42,2	**42,2**	- 1,17	339
FR0000035370	BASTIDE CONF.MED. △	C	20,15	20,65	20,1	**20,25**	+ 1,35	3208
FR0000039299	BOLLORE ▲	A	5,82	5,905	5,82	**5,905**	+ 1,37	990693
FR0000074254	BOURSE DIRECT	C	5,18	5,2	5,12	**5,2**	+ 0,39	2731
FR0000061137	BURELLE	A	375	376	374	**376**	+ 0,54	56
FR0000045544	CA TOULOUSE 31 CCI	C	61,71	63	61,71	**63**	+ 2,37	363
FR0010151589	CAFOM	C	8,66	8,66	8,64	**8,64**	- 0,23	71
FR0012969095	CAPELLI △		3,22	3,24	3,2	**3,2**	- 0,62	1657
FR0000053506	CEGEDIM	B	12,6	12,85	12,6	**12,75**		4819
FR0013426004	CLARANOVA SE △	B	1,454	1,454	1,382	**1,438**	- 2,97	175173
FR0004031763	COHERIS △	C	6,36	6,5	6,36	**6,4**	+ 2,89	1547
FR0000060303	COVIVIO HOTELS	A	17	17,2	16,95	**17,1**	+ 0,29	2251
FR0000044323	CRCAM ALPES PROV.	C	72,54	72,55	71	**71,5**	- 1,43	208
FR0000185506	CRCAM ATL. VENDEE	C	81	81,19	78,49	**81,1**	+ 0,12	297
FR0010483768	CRCAM BRIE PIC. CC	B	17,02	17,296	17,02	**17,21**	+ 1,06	963
FR0010461053	CRCAM LANGUED CCI	C	46,96	48	46,96	**46,965**	+ 0,02	157
FR0000185514	CRCAM NORD FR.	B	12,222	12,52	12,22	**12,52**	+ 2,46	763
FR0000044364	CRCAM NORM. SEINE	C	73	73,01	72,29	**73,01**	+ 0,01	118
FR0000045528	CRCAM PARIS IDF	B	59,5	59,5	57,66	**58,79**	- 1,19	752
FR0000045304	CRCAM TOUR.POITOU	C	66,11	66,97	66,11	**66,97**	+ 1,3	78
FR001400AYG6	DEEZER	2	1,83	1,83	1,78	**1,8**	- 1,64	8618
FR0000062978	DEKUPLE △	C	35,4	35,4	35,2	**35,4**	+ 0,28	223
FR0013283108	DELTA PLUS GROUP △	B	73	73	72	**72,4**	- 0,82	186
FR0012202497	DIAGNOSTIC MEDICAL△	C	0,95	0,972	0,942	**0,972**	- 0,21	1434
FR0010428771	EAGLE FOOTBALL GR.△	C	2,25	2,29	2,21	**2,21**	- 0,9	3493
FR0000031023	ELECT.STRASBOURG	B	106,5	110,5	106,5	**109**	+ 2,35	2064
FR0000061475	EURASIA FONC. INV.	C	0,32	0,32	0,32	**0,32**	+ 22,14	100
FR0011271600	FERMENTALG △		0,438	0,438	0,425	**0,434**	- 1,03	52721
FR0011665280	FIGEAC AERO △	C	5,58	5,66	5,56	**5,6**	- 0,71	2733
FR0010341032	FONCIERE INEA	B	30,6	30,6	30,5	**30,6**		342
FR0014005SB3	FORSEE POWER SA	B	0,751	0,769	0,732	**0,738**	- 1,73	15920
FR0013030152	FRANCAISE ENERGIE △	C	28,95	28,95	28,35	**28,5**	- 1,55	7383
FR0010588079	FREY	B	28,2	28,2	28,2	**28,2**	- 0,7	135

EURONEXT HORS SRD Suite — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0000030611	GALIMMO	C	12,2	12,2	12,2	**12,2**		226
FR0000053035	GEA △	C	71	71	70,5	**71**	+ 0,71	70
FR0000061459	GERARD PERRIER	B	92	92,8	92	**92**	- 2,95	563
FR0010214064	GROUPE PIZZORNO	C	75,4	76,8	75,4	**75,4**	- 0,27	255
FR0004155000	GROUPE SFPI △	C	1,845	1,87	1,845	**1,855**	+ 0,54	2329
FR0000066722	GUILLEMOT △	C	5,54	5,62	5,52	**5,56**	+ 0,36	3590
FR0000066755	HAULOTTE GROUP △	B	2,89	2,89	2,77	**2,8**	- 3,45	18308
FR0000054231	HIGH CO. △	C	2,68	2,69	2,65	**2,66**		6734
FR0012821916	HIPAY GROUP △	C	7,18	7,18	7,18	**7,18**	+ 1,13	69
FR0000065278	HOPSCOTCH GROUPE △		23,1	23,5	22,9	**23**		993
FR0014003VY4	HYDROGÞNE FRANCE ▲	B	6,34	6,38	6,28	**6,33**	+ 0,48	11017
FR0000051393	IDI	B	69,8	70	69,6	**70**	+ 0,29	595
FR0000033243	IMMO. DASSAULT	B	50,2	50,6	50,2	**50,6**	+ 0,8	111
FR0000071797	INFOTEL △	C	39,3	40,1	39	**39**		1128
FR0013233012	INVENTIVA △	B	2,12	2,265	2,115	**2,25**	+ 6,64	43203
FR0000075343	LABO EUROMEDIS	C	5,48	6,6	5,48	**6,34**	+ 16,12	18425
FR0000066607	LACROIX GROUP △	C	20,3	20,3	19,75	**19,75**	- 1,25	1113
FR001400JY13	LATECOERE △	C	0,009	0,009	0,009	**0,009**	- 2,22	218263
FR0014009YQ1	LHYFE	B	3,83	3,925	3,83	**3,9**	+ 1,3	2914
FR0012634822	MAAT PHARMA	C	7,12	7,18	7	**7,1**	- 0,28	1196
FR0010609263	MAUNA KEA TECH △	C	0,37	0,37	0,365	**0,368**	+ 0,14	68228
FR0000051070	MAUREL ET PROM △	B	5,525	5,585	5,47	**5,56**	+ 0,91	130283
FR0000060873	MBWS △	C	3,89	3,97	3,88	**3,93**	+ 0,77	13083
FR0000064404	MEDIA 6 △	C	10,1	10,1	10,1	**10,1**	- 2,89	256
FR0004065605	MEDINCELL	B	17,32	17,68	17,04	**17,52**	- 0,11	74799
FR0010298620	MEMSCAP △	C	6	6,29	5,82	**6,25**	+ 4,34	15820
FR00140085W6	MRM	C	15,4	15,4	15,4	**15,4**	+ 0,65	80
FR001400IE67	MYHOTELMATCH	C	0,417	0,422	0,417	**0,422**	+ 1,44	1105
FR0013482791	NACON SAS	B	1,162	1,2	1,14	**1,198**	+ 3,28	84377
FR0004050250	NEURONES	B	43,05	44,15	42,75	**43,3**	+ 1,64	5752
FR0000121691	NRJ GROUP	B	8,02	8,06	8	**8,06**	+ 0,5	7222
FR0000052680	OENEO △	B	10,25	10,25	10,2	**10,25**	- 0,49	859
FR0000075392	ORAPI △	C	5,98	5,98	5,88	**5,88**	- 2	1359
FR0010609206	OREGE	C	0,389	0,389	0,368	**0,379**	- 2,57	15899
FR0012127173	OSE IMMUNO △	C	7,01	7,38	6,89	**7,25**	+ 5,07	137422
FR0004038263	PARROT	B	1,94	1,98	1,905	**1,98**	+ 4,21	3048
FR0000038465	PASSAT △	C	4,82	4,94	4,8	**4,94**	- 0,4	2926
FR0011027135	PATRIMOINE ET COMM	B	20,9	20,9	20,4	**20,4**	- 2,39	1155
FR0011471135	PHAXIAM TX	C	1,84	1,844	1,8	**1,82**	- 1,09	11953
FR0013252186	PLASTIQUES DU VAL △	C	1,81	1,83	1,81	**1,83**		7728
FR0012432516	POXEL △	C	0,682	0,682	0,614	**0,615**	- 9,16	584705
FR0012613610	PRODWAYS GROUP △	C	0,51	0,518	0,51	**0,512**	+ 1,19	8113
FR0013344173	ROCHE BOBOIS SA ▲	B	49	49	48,3	**49**		618
FR0000054199	S.T. DUPONT	C	0,06	0,06	0,06	**0,06**		801
FR0000060071	SAMSE	B	164,5	165,5	164,5	**165**	+ 0,3	82
FR0006239109	SCBSM △	C	8,1	8,1	7,9	**7,9**	- 1,25	413
FR0000039109	SECHE ENVIRONNEM. △	B	98,6	100,6	98,6	**100,4**	+ 1,01	1759

EURONEXT HORS SRD Suite — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0011950682	SERGEFERRARI GP △	C	5,86	5,9	5,85	**5,86**		1269
FR0014000609	SOLOCAL GROUP	B	0,003	0,003	0,003	**0,003**	- 3,03	13092959
FR0011289040	SQLI △	C	38,8	39,2	38,6	**39,2**	- 2	298
FR0004188670	TARKETT ▲	B	8,78	8,98	8,66	**8,96**	+ 4,43	1760
FR001400BMH7	TERACT	B	0,77	0,896	0,722	**0,832**	+ 8,05	105358
FR0000033003	TOUAX △	C	5,22	5,22	5,14	**5,14**	- 1,91	2020
FR0000036816	TOUR EIFFEL △	B	8,94	8,94	8,86	**8,86**	- 0,9	1053
FR0000035784	TRANSIT.EVERGREEN ▲	C	1,64	1,64	1,64	**1,64**	- 2,96	452
FR0000074197	UNION TECH.INFOR. △	C	0,185	0,187	0,178	**0,179**	- 3,24	1068
FR0000050049	VIEL ET CIE	C	9,9	9,96	9,82	**9,92**	+ 0,41	5698
FR0000062796	VRANKEN - POMMERY	C	14,3	14,45	14,3	**14,35**	- 0,69	334
FR0012532810	WAGA ENERGY	B	15,96	15,96	15,76	**15,9**	- 0,13	3261
FR0004034072	XILAM ANIMATION △	C	4,23	4,25	4,2	**4,25**	+ 0,47	3549

CHANGES — COURS AU COMPTANT

19-08-2024 1 EURO EN DEVISE	COURS BCE	VAR. VEILLE EN %	VAR. ANNÉE EN %
DOLLAR US	1,1071	0,46	0,31
LIVRE STERLING	0,853	0,18	-1,64
FRANC SUISSE	0,9553	0,00	2,84
COURONNE DANOISE	7,4623	0,02	0,09
COURONNE NORV.	11,7077	-0,55	4,29
KUNA CROATE	7,532	-0,04	-4,64
COURONNE SUEDOISE	11,4305	-0,72	2,64
DOLLAR CANADIEN	1,5113	0,26	3,31
YEN JAPONAIS	162,0715	-0,55	4,13
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6482	-0,25	1,70
ROUBLE RUSSE	99,4415	0,82	0,95
ROUPIE INDIENNE	92,843	0,46	1,13
DOLLAR NEO-ZELANDAIS	1,8169	-0,25	4,04
COURONNE TCHEQUE	25,1645	-0,15	1,92
FORINT HONGROIS	394,4705	-0,05	3,14
ZLOTY POLONAIS	4,2687	0,01	-1,50
LEV BULGARE	1,9572	0,12	0,09
DOLLAR HONG-KONG	8,6246	0,42	-0,10
WON SUD COREEN	1477,44	-0,85	3,41
PESO MEXICAIN	20,7534	1,03	10,80
REAL	5,9865	-0,74	11,75
DOLLAR SINGAPOUR	1,449	-0,13	-0,68
RAND SUD-AFRICAIN	19,5997	-0,56	-2,95
LIVRE TURQUE	37,3635	0,64	14,93
RENMIBI YUAN	7,8775	-0,31	0,87
RUPIAH	17238,7085	-0,46	1,50
PESO PHILIPPIN	62,7534	-0,25	2,56
RINGGIT MALTAIS	4,851	0,05	-4,34
BATH THALANDAIS	38,1455	-0,09	0,30

TAUX — MARCHÉS MONÉTAIRES ET EURODEVISES

19-08-2024	JOUR	MARCHÉS MONÉTAIRES 1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
ZONE EURO	3,72/3,42	3,82/3,52	3,72/3,42	3,57/3,27	3,31/3,01

19-08-2024	6 MOIS	ECARTS DE TAUX AVEC L'ALLEMAGNE 2 ANS	5 ANS	7 ANS	10 ANS
ALLEMAGNE	98,41	2,49	2,19	2,11	2,22
PORTUGAL	0	0,04	0,25	0,45	0,64
FRANCE	0,00	0,19	0,47	0,59	0,70
ESPAGNE	0,04	0,28	0,50	0,75	0,83
ITALIE	0,03	0,47	3,01	1,16	1,41

CERTIFICAT/FONDS — INVESTIR 10

VALEUR	ISIN	CLÔT	% VAR.
INVESTIR 10 GRANDES VALEURS	I10GS - FR0011630474	**168,75**	0,46
INVESTIR PEA PALATINE	FR0013284114	**122,42**	0,60

SICAV/FCP

CODE ISIN	DÉSIGNATION DES VALEURS	CLASSIFICATION	VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS**	DATE DE LA VALOR.	DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS** MONT.	DATE

Mirabaud Asset Management
Tél. 058 200 60 01
www.mirabaud.com
marketing@mirabaud-am.com
MIRABAUD ASSET MANAGEMENT

A la recherche d'une gestion active de conviction ?

Retrouvez plus de détails sur notre site internet :
www.mirabaud-am.com

CODE ISIN	DÉSIGNATION DES VALEURS	CLASSIFICATION	VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS**	DATE DE LA VALOR.	DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS** MONT.	DATE

Banque Cantonale de Genève (France) SA
Tél. 04 72 07 31 50
bcgef.fr/fonds
SYNCHRONY Funds

LU2004923152	SWISS ALL CAPS (CHF) EUR A	153,77	16/08
LU2004923749	SWISS SMALL & MID CAPS (CHF) EUR A	125,31	16/08
LU2404427101	EU ALL CAPS A	95,32	16/08
LU2404427523	WORLD QUALILIFE STOCKS A	81,69	16/08
LU1626130816	SILK ROAD ZONE STOCKS A	122,62	16/08
LU0851564038	BALANCED (EUR) A	139,56	16/08
LU0851564384	DYNAMIC (EUR) A	174,8	16/08

@Valeur unitaire hors frais : valeur de la part ou de l'action hors droits d'entrée ou de sortie éventuels. Les SICAV éligibles au PEA sont signalées par un astérisque *. Le pictogramme ● indique la cotation d'un FCP. Classification des OPCVM : actions françaises (AF), actions de la zone EURO (AE), actions internationales (AI), monétaires EURO (ME), monétaires à vocation internationale (MI), obligations et autres titres de créances libellés en EURO (OE), obligations et autres titres de créances internationaux (OI), sicav luxembourgeoises (LX), diversifiés (DI), garantis ou assortis d'une protection (GP). ** : en euros ou dans la devise indiquée dans la colonne «DÉSIGNATION DES VALEURS».

Les Echos

Les Echos sont une publication du Groupe Les Echos
PRINCIPAL ASSOCIÉ UFIPAR (LVMH)
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL **Pierre Louette**
DIRECTRICE GÉNÉRALE PÔLE LES ECHOS **Bérénice Lajouanie**
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ **Bernard Villeneuve**
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
& PRÉSIDENT DE LA SAS LES ECHOS **Pierre Louette**
Edité par Les Echos, SAS au capital de 794.240 euros RCS 582 071 437
10, boulevard de Grenelle, CS10817, 75738 Paris Cedex 15
Tél. : 01 87 39 70 00. www.lesechos.fr

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS **Christophe Jakubyszyn**
DIRECTEUR ÉDITORIAL **Nicolas Barré**
DIRECTEURS DÉLÉGUÉS DE LA RÉDACTION **Dominique Seux** et **François Vidal**
RÉDACTEURS EN CHEF
David Barroux (Entreprises)
Julie Chauveau (Entreprises)
Alexandre Counis (Finance et Marchés)
Muriel Jasor (Leadership et Management)
Arnaud Le Gal (Les Echos Entrepreneurs et opérations spéciales)

Etienne Lefebvre (France et International)
Clémence Lemaistre (Information digitale)
Marie-Christine Sonkin (Patrimoine)
DIRECTEUR DE CRÉATION **Fabien Laborde**
DIRECTRICE ARTISTIQUE **Marion Moulin**
EDITORIALISTES
Cécile Cornudet, **Sabine Delanglade, Eric Le Boucher, Jean-Francis Pécresse, Jean-Marc Vittori, Laurent Flallo, Sylvie Ramadier** (Le Crible)

ÉDITRICE
Marie Van de Voorde-Leclerq
ÉDITRICE ADJOINTE
Adéline Léger
DIRECTRICE DU MARKETING ET DES REVENUS CLIENTS
Lise Benamou
DIRECTEUR STRATÉGIE ET COMMUNICATION
Fabrice Février

PUBLICITÉ
Les Echos Le Parisien Médias
Tél. : 01 87 39 78 00.
PRÉSIDENTE **Corinne Mrejen**
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT **Nicolas Danard**
DIRECTRICE COMMERCIALE **Emmanuelle Denis**

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
Xavier Genovesi
dpo@lesechosleparisien.fr

SERVICE ABONNEMENTS
LES ECHOS
45, av. du Général Leclerc,
60643 Chantilly Cedex.
Tél. : 01 70 37 61 36
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. Abonnement France métropolitaine : 429 € TTC.

Ce numéro comporte un 3e cahier de 4 pages « Les Echos Sociétés »

IMPRESSION
L'Imprimerie (Tremblay-en-France), Midi-Print (Gallargues).
Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 100%.
Ce journal est imprimé sur du papier porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro FI/37/002.
Eutrophisation : P_{tot} 0.01kg/tonne de papier
Membre de l'ACPM OJD CPPAP : 0426 C 83015.
Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur (loi du 11 mars 1957)

Les Echos

Retrouvez-nous sur www.lesechos.fr

// Budget de l'Etat 2024 : 511,6 milliards d'euros (prévisions PLF 2024) **// PIB 2023 :** 2.818,1 milliards d'euros (prévisions PLF2024) **// Plafond Sécurité sociale :** 3.864 euros/mois à partir du 01-01-2024 **// SMIC horaire :** 11,65 euros (brut par heure) à partir du 01-01-2024 **// Capitalisation boursière de Paris :** 2.591,60 milliards d'euros (au 03-06-2024) **// Indice des prix (base 100 en 2015) :** 120,07 au 22-05-2024 **// Taux de chômage (BIT) :** 7,5 % au 1er trimestre 2024 **// Dette publique :** 3.101,2 milliards d'euros (4e trimestre 2023)

crible

EN VUE

Antony Blinken

Le chef de la diplomatie américaine tente un exploit exceptionnel ces jours-ci : arracher un cessez-le-feu entre Israël et le Hamas. Ajouté à un soutien à Kiev qui n'allait pas de soi au début de la guerre, à un rabibochage avec les Européens après les années Trump et à une fermeté probante face à Pékin, cela parachèverait un passage convaincant d'Antony Blinken à Foggy Bottom, ainsi qu'on surnomme à Washington le siège du secrétariat d'Etat. Accessoirement, cela aiderait Kamala Harris à remporter la présidentielle. Cette dernière, dénuée de toute expérience internationale, pourrait dans ce cas être encline à conserver ce cas d'école de parcours d'excellence : fils d'un juif new-yorkais ambassadeur, Harvard, Columbia University, début de carrière dans le droit, puis collaborateur à la commission des Affaires étrangères du Sénat sous Bill Clinton, passage dans un think-tank réputé, le CSIS, entrée au cabinet de Barack Obama et lancement d'un cabinet de conseil avant de devenir, en 2020, le diplomate en chef de Joe Biden. Quoique d'une exquise courtoisie, ne la « ramenant » pas et réputé incapable de s'énerver, il fait partie des « néocon démocrate », c'est-à-dire plaidant pour l'intervention en Irak en 2002, puis, sans succès, en Syrie et Libye. Sa doctrine serait « éthique + réalisme », en gros défendre la veuve et l'orphelin sans nuire pour autant aux intérêts géopolitiques de son pays. « America First », comme dirait Trump, mais « not alone », dans un cadre multilatéral. Une conviction qui avait poussé ce guitariste passionné à jouer « Rocking in a free world » dans un bar à Kiev, en mai dernier, moment plus mémorable pour la symbolique géopolitique que sur le plan musical.

Lire nos informations
Page 4

L'appétit du dépanneur

Trois ans et demi après le veto de la France à son offre de 20 milliards d'euros sur Carrefour, Couche-Tard pourrait initier la plus grosse OPA étrangère jamais lancée au Japon.

« Celui qui est né pour un petit pain n'en aura jamais un gros. » Rappeler à Alimentation Couche-Tard la sagesse populaire québécoise serait injuste. En une décennie, le « dépanneur » de la Belle Province a doublé son réseau mondial de supérettes et de stations-service, a presque triplé son résultat brut d'exploitation, et a plus que quadruplé son cours de Bourse. Le destin de l'entreprise fondée par Alain Bouchard n'est donc en rien misérable. Mais son intérêt pour le leader mondial des magasins de proximité ouvert à toute heure, le japonais Seven & i Holdings, propriétaire de la chaîne 7-Eleven, laisse transparaître une irrésistible envie de sommets inaccessibles.

Trois ans et demi après le « non » du ministre français de l'Economie, Bruno Le Maire, à son offre de 20 milliards d'euros sur Carrefour, la firme de Laval peut-elle attendre un accueil plus hospitalier de la part de l'archipel du Soleil levant, confronté à la plus grosse OPA étrangère jamais initiée sur son sol, d'au moins 34 milliards de dollars selon le quotidien « Nikkei » ?

Le terrain est certes favorable. La dépréciation du yen, de près de 30 % en deux ans, rend le roi des « Konbini » plus abordable en dollars.

Les changements de gouvernance l'obligent à examiner la proposition de Couche-Tard. Cerné par les activistes, dont ValueAct, il est sous pression pour se recentrer. Mais le Canadien, lui-même en pleine transition de management, est trop endetté pour offrir une prime considérable. « Grosse annonce, petit magasin », dit-on aussi sur les bords du Saint-Laurent.

Seven & i Holdings face à la Bourse de Tokyo
Variation en %, dividendes réinvestis

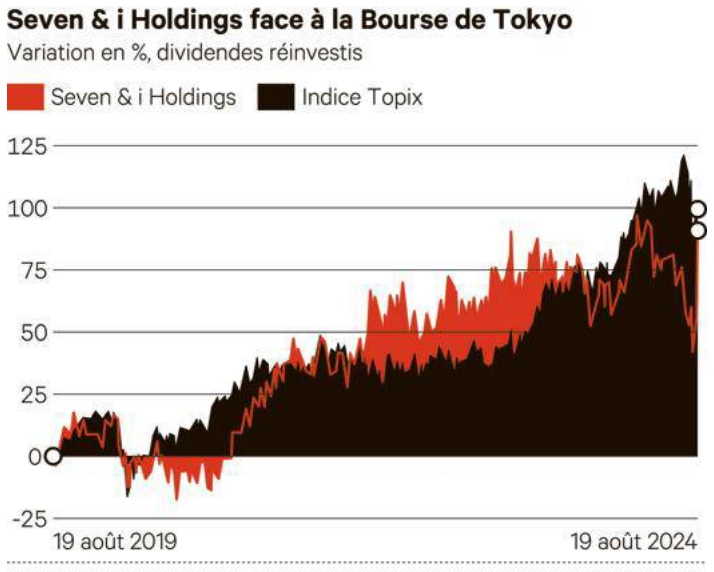

BLOOMBERG

Varta face à la Bourse allemande
Variation en %, dividendes réinvestis, depuis le 19 août 2021

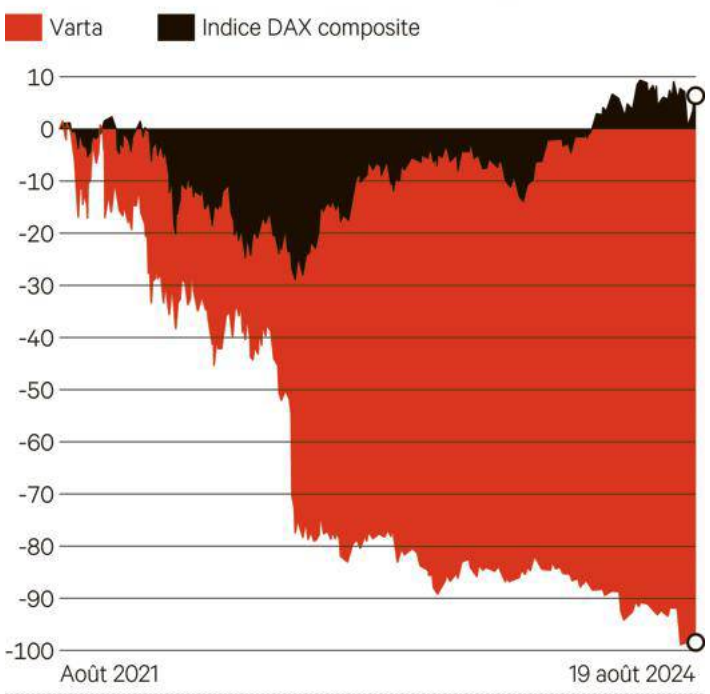

BLOOMBERG

La charge pas héroïque

Varta allonge la liste des restructurations financières délétères pour les actionnaires minoritaires.

Les mêmes causes produisent souvent les mêmes effets. La recapitalisation a minima de l'allemand Varta allonge la liste des restructurations financières d'Europe où, comme chez Casino, Orpea ou Atos, les actionnaires minoritaires ont perdu tout droit de cité. Ceux du fabricant, plus que centenaire, de piles et de batteries verront la totalité de leur placement effacée avant que le titre soit retiré de la Bourse, une obligation imposée par le régime germanique de prévention des faillites d'entreprises. Si la loi « StaRUG » est de ce point de vue encore plus sévère que les procédures françaises de sauvegarde, il reste cependant à vérifier qu'elle soit tout aussi inattaquable devant la justice. Un actionnaire de Varta, et un seul, tire en effet son épingle du jeu : le premier d'entre eux, l'entrepreneur autrichien Michael Tojner. Il continuera à détenir 32 % du capital en réinjectant 30 millions d'euros, soit le même montant que le nouveau venu, Porsche. Le constructeur automobile est avant tout le Saint-Bernard de lui-même, une faillite de Varta mettant en péril la version hybride de sa Porsche 911 Carrera GTS. Il existait pourtant une alternative à ce sauvetage sans héroïsme. Conduite par le « hedge fund » américain Whitebox, elle prévoyait une recharge de 300 millions d'euros, soit trois fois plus, et un abandon de la moitié des 485 millions de dette existante, semblable à celui acté par les créanciers. L'éventualité de plaintes n'est donc pas à exclure. Le cas Varta vient en tout cas rappeler aux investisseurs que la solidité du bilan est plus que jamais un indicateur de charge à surveiller.

La Bourse de Paris finit en hausse

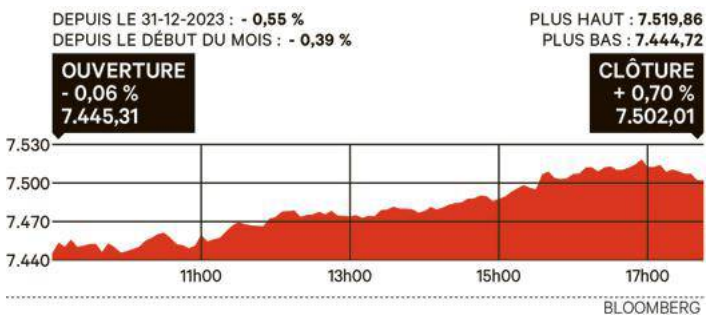

BLOOMBERG

La Bourse de Paris a augmenté pour la cinquième journée consécutive. L'indice CAC 40 a progressé lundi de 0,70 % à 7.502,01 points.

Ce rebond lui a presque permis d'atteindre sa valorisation de début août. Les valorisations boursières moins élevées qu'aux Etats-Unis ont incité les investisseurs à placer leur argent sur les marchés européens.

Ils gardent néanmoins en ligne de mire le discours de Jerome Powell, le président de la Fed, vendredi à Jackson Hole. C'est là où se tiendra la conférence annuelle des dirigeants des banques centrales du monde entier. Ailleurs en Europe, Londres a pris 0,55 % et Francfort a gagné 0,54 %.

Du côté des valeurs, la réduction de l'aide militaire allemande à l'Ukraine à partir de 2025 a pénalisé les entreprises de la défense. Thalès a reculé de 0,77 % tandis que Safran a perdu 0,25 %. Du côté des hausses, Stellantis occupe la tête du podium avec une progression de 2,58 %. Les valeurs du luxe sont dans le vert : Kering s'est adjugé 2,55 %, LVMH 2,49 % et Hermes de 1,51 %.

Plongez au cœur du chantier de la cathédrale Notre-Dame de Paris
Découvrez le volume n°7

Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris

100 % DES BÉNÉFICES SERONT REVERSÉS AU FINANCEMENT DES TRAVAUX
Coédité par l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et Connaissance des Arts.

CAHIER DES ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES. SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 24277 | ISSN 01534831 NE PEUT PAS ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

Les Echos SOCIÉTÉS

Sarah Ourahmoune, ancienne boxeuse professionnelle, soigne son image sur les réseaux sociaux et participe à de nombreuses prises de parole en public. *DR*

J.O. PARIS 2024

Sportifs de haut niveau comme entrepreneurs cherchent souvent à fédérer des communautés sur leurs réseaux sociaux. Les uns pour attirer des sponsors, les autres pour convaincre des clients.

Sportifs et entrepreneurs : quand le personal branding fait la différence

Eva Aronica

« *Sur les réseaux sociaux, il y a un côté Netflix, les gens suivent une histoire* », observe Justine Hutteau, fondatrice de Respire. Depuis le lancement de sa marque de soins naturels en 2019, l'entrepreneuse partage sur Instagram et LinkedIn les coulisses de son entreprise et sa passion pour le sport. Elle compte aujourd'hui plus de 110.000 abonnés ! Une notoriété qui sert le succès de son entreprise, alors que Respire est aujourd'hui distribuée dans 2.000 points de vente.

Boxeuse française la plus titrée de l'histoire, vice-championne olympique en 2016, Sarah Ourahmoune est désormais cheffe d'entreprise, elle gère trois salles de boxe et est conférencière. Tout au long de sa carrière sportive, au-delà du ring et de ses médailles, l'athlète a soigné son image. Elle maîtrise sa réputation, l'engagement de sa communauté et l'interaction avec les médias. Pour elle, l'objectif est clair : « *Je ne le fais que dans un but professionnel.* »

Publier régulièrement du contenu sur LinkedIn ou Instagram est une stratégie efficace. Une marque personnelle forte peut différencier un entrepreneur sur un marché compétitif et maintenir les projecteurs braqués sur un sportif. C'est dans ce but que Justine Hutteau a créé une réelle communauté autour de son nom sur les réseaux sociaux. L'entrepreneuse a très vite compris que son image allait aider la notoriété de sa marque. « *Ma présence sur les réseaux sociaux crée une certaine confiance et une envie de tester les produits. On buzze sans dépenser un seul euro* », se réjouit-elle.

Les entrepreneurs avec une image personnelle puissante sont perçus comme plus crédibles et fiables par les investisseurs, les clients et les partenaires, selon une étude de la mission French Tech parue en 2021.

Attirer des abonnés pour obtenir des partenariats

Un bon personal branding participe aussi à attirer des talents. Les employés potentiels préfèrent travailler pour des entrepreneurs référents dans leurs secteurs qu'ils respectent et admirent. Justine Hutteau le confirme. « *Notre image de marque nous a permis d'attirer des profils très compétents, et de pouvoir travailler avec les meilleurs experts et laboratoires plus vite pour développer nos produits.* »

Si dans l'entrepreneuriat les réseaux sociaux dopent le business, dans le sport de haut niveau, l'enjeu du personal branding est avant tout d'attirer des sponsors. Pour les sportifs, il s'agit de créer une identité distincte qui va au-delà des performances de terrain. Leur visibilité peut ensuite intéresser des acteurs privés qui souhaitent accoler leur image à celle de sportifs vus comme des modèles à imiter.

La part du sponsoring dans les revenus des athlètes professionnels peut varier considérablement en fonction de la discipline, de la notoriété de l'athlète, et de leur performance. Pour les sportifs individuels tels que les joueurs de tennis, les golfeurs, les pilotes de Formule 1 et les footballeurs, les contrats de sponsoring peuvent constituer une grande partie de leurs revenus. Les revenus liés au sponsoring s'élèvent entre 30 % et 60 % de leurs revenus totaux, selon une étude publiée par l'Insep en 2022.

Cocréateur de Stadiup, une agence qui met gratuitement à disposition tous les outils et services nécessaires aux athlètes pour développer leur sponsoring, Thibaud Nicolin a constaté le « *besoin vital* » d'accompagner les athlètes pour la professionnalisation de leur image. Avec sa start-up, son but est de les rendre attrayants pour les entreprises. « *Aujourd'hui, c'est très difficile pour des sportifs de haut niveau, d'attirer et d'obtenir des partenariats sans être présent sur les réseaux sociaux* », estime celui qui a aussi travaillé trois ans à la FFT, chargé des partenariats de Roland-Garros et du Master 1.000 de Bercy et cinq ans au Comité national olympique français.

Pression financière

Pour la majorité des sportifs, leur premier défi est de vivre de leur sport, alors pas question de se priver de sources de revenus. « *Les partenariats vont de 2.000 à 30.000 euros par an, souvent entre 10.000 et 20.000 et les athlètes en ont souvent plusieurs* », constate Thibaud Nicolin. Cette pression financière concerne davantage les athlètes issus de sports individuels : « *Dans les sports collectifs, ils sont salariés de leurs clubs et ont donc des revenus fixes.* »

Sarah Ourahmoune est présente sur LinkedIn et Instagram depuis plus de dix ans, elle poste entre une fois par jour et une fois par semaine, et sa stratégie d'image fonctionne. Cela lui a permis d'attirer de nouveaux clients pour des conférences, d'obtenir des invitations à des événements ou pour des prises de parole lui permettant d'augmenter sa visibilité et de signer des contrats d'ambassadrice de différentes marques comme Reebok entre 2014 et 2016, la Française des Jeux (FDJ) depuis 2016 ou encore Nike depuis 2022. Aujourd'hui, le sponsoring représente une part de ses revenus, mais l'essentiel vient de ses conférences.

L'ancienne boxeuse internationale considère que ce travail d'image est indispensable. « *C'est ce que les fédérations et les marques demandent. On ne peut pas valoriser un partenaire si on n'est pas actif sur les réseaux sociaux* », affirme-t-elle. ■

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

75 • PARIS

SOCIETES

CONSTITUTIONS

ALP01033256

Par ASSP en date du 18/07/2024, il a été constitué une SASU dénommée :

JC GROUPE

Siège social : 10 avenue de la Porte Ménilmontant 75020 PARIS **Capital :** 2000 € **Objet social :** La société a pour objet en France et dans tous pays La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres, toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres, l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers pour la société, l'acquisition et la gestion, pour son propre compte exclusivement, de toutes valeurs mobilières et autres droits sociaux lui appartenant, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières ou civiles. **Président :** M CREMAZY Jérome demeurant 10 avenue de la Porte de Ménilmontant 75020 PARIS **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

ALP01031108

Aux termes d'un ASSP en date du 11/08/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SLIFER

Objet social : Activité de transport de personne en Voiture de Transport avec Chauffeur (VTC) (objet social principal) et du service de consulting, de coaching personnalisé et de formation (objet social secondaire)

Siège social : 28 avenue carnot, 75017 PARIS

Capital : 1 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS PARIS

Président : Monsieur KHALIL Alexandre, demeurant 28 avenue carnot, 75017 PARIS

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

---

ALP01032641

Par ASSP en date du 15/08/2024, il a été constitué une SASU dénommée :

LE VICTORIEUX

Sigle : LV **Siège social :** 128 Rue La Boétie 75008 PARIS **Capital :** 3000 € **Objet social :** Prise de participation, détention et gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme. Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres **Président :** M Membrives Symphorien demeurant 6 Rue Jean Bringer 11000 CARCASSONNE **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

ALP01032046

Par ASSP en date du 07/08/2024, il a été constitué une SASU dénommée :

SMART BAT

Siège social : 30/32 boulevard Sébastopol 75004 PARIS **Capital :** 3000 € **Objet social :** Entreprise de travaux de peinture d'intérieur et d'extérieur, revêtement de sols et murs, maçonnerie, carrelage, électricité, plomberie, menuiserie, chauffage, dépannage **Président :** M AHMED Tarek demeurant 3 Rue Eugenie Cotton 93420 VILLEPINTE élu pour une durée illimitée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre associés **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

MODIFICATIONS

ALP01017571

MGSE EXPERT

SASU au capital de 1000 € Siège social : 15 Villa du Bel Air 75012 PARIS 12 RCS PARIS 980187413

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/06/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 140 Bis rue de Rennes 75006 PARIS 06 à compter du 01/07/2024

M. MOUFEKKIR Karim, né le 21/06/1987 à Tarbes, demeurant au 8 Boulevard Bonrepos 31000 Toulouse, est nommé Directeur Général à partir du 01/07/2024. Le nom commercial de la société est AUDIT ACTION + dès le 17/06/2024. Modification au RCS de PARIS.

ALP01017855

Cette annonce paraît pour les départements "Val-de-Marne" et "Paris".

Dalhy Holding EURL 918 811 878. Cap : 70 666. Siège : 72 avenue Marie 94500 Champigny sur Marne. Par Assp 18/07/2024, transfert du siège au 49 rue de Ponthieu 75008 Paris.Rad rcs Créteil. Immat rcs Paris

---

ALP01032326

OMNIUM FINANCE BROKER

SASU au capital de 500 €

Siège social : 58 rue de Monceau 75008 PARIS

RCS PARIS 931 583 389

En date du 13/08/2024, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social à compter du 14/08/2024.

Ancien objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger, l'exercice de toutes opérations de courtage en affacturage (factoring), de courtage en carbone, de courtage en dette souveraine et de conseil en financement.

Nouvel objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger, l'exercice de toutes opérations de :

- Courtage en Opérations de Banque et Services de Paiement ;
- Courtage en carbone ;
- Courtage en dette souveraine ;
- Conseil en financement.

L'article Article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS PARIS.

Armand SALOUO MVONDO

ALP01031618

Cette annonce paraît pour les départements "Hauts-de-Seine" et "Paris".

ABC ASSUR

SASU au capital de 500 €

Siège social : 295 bd Saint Denis 92400 COURBEVOIE

RCS 978 882 322 NANTERRE

L'AGE du 22/07/2024 a décidé de :

- transférer le siège social au 26 rue Bosquet 75007 PARIS.
- nommer président : M ERRADI Adam, 2 rue Alphonse Studer 68220 HESINGUE en remplacement de M COMUCE Yohan
- modifier la dénomination sociale qui devient :

ERRASSUR

- étendre l'objet social aux activités de Commerces de voitures et de véhicules automobiles légers

Radiation du RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de PARIS

ALP01014550

Cette annonce paraît pour les départements "Seine-Saint-Denis" et "Paris".

SL TRANSPORT, SASU au capital de 1000 €

Siège social : 13 Rue de Neuilly 93130 Noisy-le-Sec 844424945 RCS BOBIGNY

Le 30/06/2024, l'associé unique a: décidé de transférer le siège social au CHEZ HASSANI IBTISSAM, APPT 523 ESC 5, 108 RUE LEMERCIER 75017 PARIS à compter du 02/07/2024 ;

pris acte de la démission en date du 02/07/2024 de SAVA LAZAREVIC, ancien Président; en remplacement, décidé de nommer Président NIHAD, HAYET KROUN, CHEZ HASSANI IBTISSAM, APPT 523 ESC 5, 108 RUE LEMERCIER 75017 PARIS;

Radiation au RCS de BOBIGNY

Inscription au RCS de PARIS

ALP01032678

KETTEI MANNAGEMENT

SAS au capital de 500 €

Siège social : 10 Rue du croissant 75002 PARIS

RCS PARIS 922 502 257

En date du 15/08/2024, le président a décidé le transfert du siège social à compter du 15/08/2024 et de modifier l'article Changement d'adresse des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 10 Rue du croissant, 75002 PARIS.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 11 rue duvergier, 11 rue duvergier, 75019 PARIS.

L'inscription modificative sera portée au RCS PARIS tenue par le greffe du tribunal.

Bantan TOURE

ALP01032713

FSA CONCEPT

SASU au capital de 1 000 €

Siège social : 1 rue Gauthey 75017 PARIS

RCS PARIS 901 856 153

En date du 03/07/2024, l'associé unique a décidé le transfert du siège social à compter du 03/07/2024 et de modifier l'article Article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 1 rue Gauthey, 75017 PARIS.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 156 rue Legendre, 75017 PARIS.

L'inscription modificative sera portée au RCS PARIS tenue par le greffe du tribunal.

Francis Saillard

ALP01030408

Cette annonce paraît pour les départements "Hauts-de-Seine" et "Paris".

FRANCE BEIYAFN COSMETICS SARL

SARL au capital de 1.000 €

Siège social : 6 Rue des Bateliers 92110 CLICHY

RCS 977 984 053 NANTERRE

L'AGE du 30/07/2024 a décidé de transférer le siège social au 67 rue Saint-Jacques 75005 PARIS.

Gérant : M YI Jun, No.2, 8e étage, 87 Hong Kong Road, Jiangan District, 430014, WUHAN, CHINE

Radiation du RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de PARIS

ALP01031652

SDA RENOVATION

SASU au capital de 5000 € Siège social : 2 Rue de Picardie 91130 RIS-ORANGIS RCS EVRY 948588488 Par décision de l'associé Unique du 25/07/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 23 Rue du Capitaine Ferber 75020 PARIS à compter du 25/07/2024 **Présidence :** M DANUTA Sergiu demeurant 2 Rue de Picardie 91130 RIS-ORANGIS, de modifier la dénomination sociale qui devient : FEROART, de nommer M CEBAN Valeriu demeurant 2 Rue Arthur Auger 92120 MONTROUGE en qualité de Président en remplacement de M DANUTA Sergiu. Radiation au RCS de EVRY et immatriculation au RCS de PARIS.

ALP01015600

Cette annonce paraît pour les départements "Hauts-de-Seine" et "Paris".

KOUIDE, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1000 euros, Siège social: 157 BIS Rue Suresnes 92000 Nanterre, 889 419 701 RCS NANTERRE. D'une décision de l'associé unique du 27 février 2024, il résulte que le siège social a été transféré au 58 rue de Monceau CS 48756 75380 PARIS Cedex 08 à compter du 27 février 2024. Gérant: Monsieur Damien CAILLAUD, demeurant 13 bis avenue de la Motte Picquet 75007 PARIS. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de NANTERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS. Modification des statuts en conséquence. Mention aux RCS de NANTERRE et de PARIS

ALP01018315

Cette annonce paraît pour les départements "Val-d'Oise" et "Paris".

SCI MONROC, SCI au capital de 316000 €

Siège social: 15 RUE DES MARAIS 95210 SAINT-GRATIEN 888478773 RCS PONTOISE

Le 18/06/2024, les associés ont: décidé de transférer le siège social au 3 Rue Labat 75018 Paris à compter du 21/06/2024;

Radiation au RCS de PONTOISE

Inscription au RCS de PARIS

ALP01022866

Cette annonce paraît pour les départements "Essonne" et "Paris".

BANQUE DE SONS Sasu au capital de 10 €, Siège social: 9 Avenue des Champs 91130 Ris-Orangis, RCS Evry 809497605. L'AGE du 16/07/2024 a décidé de transférer le siège social au 61 Rue de Lyon 75012 Paris à compter du 16/07/2024. Présidence: Fabien CARBONARO, demeurant au 3 Avenue de l'Essonne 91130 Ris-Orangis. Radiation au rcs Evry et immatriculation au rcs de Paris.

ALP01031898

MARNETRADE

SASU au capital de 100 € Siège social: 320 rue Saint Honoré 75001 PARIS Modification au RCS de PARIS 928746502

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 02/08/2024, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes: Négoce de métaux précieux. Modification au RCS de PARIS.

ALP01024477

L'ATELIER DCHP, SAS au capital de 124.500 € 17 rue de la Banque, 75002 Paris 408 547 933 RCS Paris Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 25/07/2024, l'associé unique a pris acte de la démission d'Artemgem de ses fonctions de Président et a décidé de nommer en remplacement Précieuses Manufactures Sàrl. sise 50 rue d'Hauteville 75010 PARIS, à compter de ce jour. Pour avis

DISSOLUTIONS

ALP01026518

S.A.R.L. AKXIA

SARL au capital de 10 000 €
Siège social: 231 rue St Honoré
75001 PARIS
428 837 967 RCS Paris

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2024, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 juillet 2024.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Mme ALVIN Isabelle, demeurant 12 Edouard Manet 59880 SAINT SAULVE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à 75001 PARIS, 231 rue St Honoré, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Paris.

Mention sera faite au RCS de Paris.

Pour avis

DIVERS

ALP01032322

PAUL HALLÉ EURL

EURL au capital de 4 300 €

Siège social : 5 rue de thionville

75019 PARIS

RCS PARIS

Rectificatif de l'annonce parue sous le n°L240011121 dans l'édition des Echos du 13/08/2024.

Il fallait lire : « PAUL HALLÉ EURL » en lieu et place de « PAUL HALLÉ »

78 • YVELINES

SOCIETES

DISSOLUTIONS

ALP01031878

CONSEIL SERVICE ORGANISATION

SASU au capital de 1.000 €
55 Avenue du Général Leclerc
78120 RAMBOUILLET
902 605 732 RCS VERSAILLES

L'associé unique de la société a décidé lors de l'AG du 30/06/2024, la dissolution de la société et la nomination en tant que liquidateur deson président, Monsieur Patrick GANDON, demeurant 55 Avenue du Général Leclerc 78120 RAMBOUILLET et le siège social de la société comme siège de liquidation.

91 • ESSONNE

SOCIETES

CONSTITUTIONS

ALP01033161

Aux termes d'un ASSP en date du 16/08/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GREEN ENERGY ADVICE

Objet social : Audit énergétique, la réalisation d'audits énergétiques et diagnostics de performance énergétique (DPE) pour tous types de bâtiments (résidentiels, tertiaires, industriels).

Bureau d'études en rénovation énergétique, conseil et accompagnement en matière de certification énergétique et environnementale des bâtiments.

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Siège social : 8 Rue Traversière, 91800 BRUNOY

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS EVRY

Président : Monsieur VENEGAS Quentin, demeurant 8 Rue Traversière, 91800 BRUNOY

Directeur général : Monsieur VENEGAS Sylvain, demeurant 8 Rue Traversière, 91800 BRUNOY

Admission aux assemblées et droits de votes : Les décisions collectives des associés sont prises en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire selon les conditions prévues par la loi et les présents statuts. Les décisions sont prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

Clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable du président. Cet agrément est donné par une décision collective extraordinaire des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents ou représentés à l'assemblée.

VENEGAS Quentin

MODIFICATIONS

ALP01014333

Cette annonce paraît pour les départements "Val-de-Marne" et "Essonne".

TRANSFERT DE SIEGE

AOP CONSULTING, SASU au capital de 800,00 €, 5 PLACE DES TILLEULS - 94470 BOISSY-SAINT-LEGER. Président **Monsieur Abdelkader BELKADI**, demeurant au **4B RUE DE LA PAPETERIE - 91100 CORBEIL ESSONNES**. RCS n°884 496 316 CRETEIL. La décision de l'associé unique du **26/06/2024** a transféré le siège - établissement principal au **4B RUE DE LA PAPETERIE - 91100 CORBEIL ESSONNES.** La société sera radiée du RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS d'EVRY.

ALP01031651

SDA RENOVATION

SASU au capital de 5000 € Siège social: 2 Rue de Picardie 91130 RIS-ORANGIS RCS EVRY 948588488 Par décision de l'associé Unique du 25/07/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 23 Rue du Capitaine Ferber 75020 PARIS à compter du 25/07/2024. Radiation au RCS de EVRY et immatriculation au RCS de PARIS.

92 • HAUTS-DE-SEINE

SOCIETES

CONSTITUTIONS

ALP01032676

Aux termes d'un ASSP en date du 01/08/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EPF SCI

Objet social : La Société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers;

Et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Siège social : 77 Rue Vincent Fayo, 92290 CHATENAY MALABRY

Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NANTERRE

Gérance : Monsieur NGUNDA Epfouli Junior Erclay, demeurant 77 Rue Vincent Fayo, 92290 CHATENAY MALABRY

Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre Associés et entre conjoints, ascendants et descendants. Elles sont librement transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement des Associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social.

NGUNDA Epfouli Junior

ALP01032398

Par ASSP en date du 14/08/2024, il a été constitué une SASU dénommée:

MAISON LÉANDRO

Siège social: 13-15 rue Marcel Bontemps 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT **Capital:** 1000 € **Objet social:** Fabrication, conception et revente de détails ou de gros par tous moyens dont le e-commerce de produits non alimentaires divers notamment de vêtements et accessoires pour les enfants et la famille. **Président:** Mme Grenetier Ségolène demeurant 13-15 rue Marcel Bontemps 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT élue pour une durée illimitée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote:** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément:** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

ALP01029181

Par ASSP en date du 25/07/2024, il a été constitué une SAS dénommée:

VIGIE

Siège social: 27 rue Henri Savignac 92190 MEUDON **Capital:** 2000 € **Objet social:** La conception, l'édition, le développement, la réalisation et l'exploitation de tous développements informatiques, applications, sur tous supports numériques, y compris sites internet et mobiles, dans tous domaines d'activités, permettant notamment d'accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et leur développement. **Président:** M DÉGOT Louis demeurant 4 sentier des Tricots 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX élu pour une durée de 99. **Directeur Général:** M GARDILLE Arnaud demeurant 27 rue Henri Savignac 92190 MEUDON **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote:** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément:** Toute cession de titres à un tiers est soumises à l'agrément préalable des actionnaires **Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

ALPI000106098

Par acte SSP du 05/07/2024 il a été constitué une SASU dénommée: FAST DRIVER Siège social: 120 rue jean jaurès 92300 LEVALLOIS PERRET Capital: 100 € Objet: Exploitation de véhicule de tourisme avec chauffeur VTC, location de véhicules avec ou sans chauffeur Président: M. UBANZA David, katambay 4 allée des coteaux 78110 LE VESINET Transmission des actions: Actions librement cessibles entre associés uniquement. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANTERRE

MODIFICATIONS

ALP01033264

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Hauts-de-Seine".

KAYAC CONSULTING
SAS au capital de 10.000 €
Siège social : 102 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
833 408 099 RCS PARIS

Suivant AGM en date du 12/06/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 6 villa Emile Bergerat - 92200 NEUILLY SUR SEINE et de prendre acte que les mandats de Mr Michel OHANA et de la SARL Paul Germon et Associés, respectivement Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, n'ont pas été renouvelés. Président: Monsieur Stéphane COHEN demeurant 103 Résidence Elysée 2 - 78170 LA CELLE SAINT CLOUD. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de NANTERRE.

ALP01018477

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Hauts-de-Seine".

QUENTIN SUCHET CONSULTING, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 4000 euros, Siège social: 19 Rue Godefroy Cavaignac 75011 PARIS, 904 154 499 RCS PARIS. D'une décision de l'associé unique du 12 mars 2024, il résulte que le siège social a été transféré au 100 bis Boulevard Gallieni 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX à compter du 12 mars 2024. le gérant: Monsieur Quentin SUCHET, demeurant 100 bis Boulevard Gallieni 92130 Issyles-Moulineaux. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de PARIS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE. Modification des statuts en conséquence. Mention aux RCS de PARIS et de NANTERRE

ALP01033180

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Hauts-de-Seine".

KYC SOLUTIONS
SAS au capital de 10.000 €
Siège social : 102 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
822 707 352 RCS PARIS

Suivant AGM en date du 28/06/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 6 Villa Emile Bergerat - 92200 NEUILLY SUR SEINE. Président: Monsieur Stéphane COHEN demeurant 103 Résidence Elysée 2 - 78170 LA CELLE SAINT CLOUD. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de NANTERRE.

ALP01030979

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Hauts-de-Seine".

TCPH

SASU au capital de 800.000 €

Siège social : 33 rue Brunel - 75017 Paris

848 027 280 RCS PARIS

Suivant D.A.U. en date du 19/07/2024 il a été décidé de transférer le siège social au 1 rue Alfred Laurant - 92100 Boulogne Billancourt. Président : Mr Thomas PLANQUETTE dt 1 rue Alfred Laurant - 92100 Boulogne Billancourt. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de PARIS et Immatriculée au RCS de NANTERRE.

ALP01017495

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Hauts-de-Seine".

TRANSFERT DE SIEGE

AD&JURIS INNOV, EURL au capital de 3 500,00 €, 40 RUE DES BLANCS MANTEAUX - 75004 PARIS. Gérant **Jonathan KOGAN,** demeurant au **ETG 9, APP891 LREP901 8, 35 RUE MEDERIC - 92110 CLICHY**. RCS n°878 861 673 PARIS. La décision de l'associé unique du 03/07/2024 a transféré le siège - établissement principal au **ETG 9, APP891 LREP901 8, 35 RUE MEDERIC - 92110 CLICHY**. La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de NANTERRE.

ALP01018004

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Hauts-de-Seine".

TRANSFERT DE SIEGE

NEWTON, SASU au capital de 1 000,00 €, 7 RUE DE LA CHAISE - 75007 PARIS. Président **Enzo TRECCO**, demeurant au 100 AVENUE VICTOR HUGO - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. RCS n°912 957 297 PARIS. La décision de l'associé unique du 08/07/2024 a transféré le siège - établissement principal au **100 AVENUE VICTOR HUGO - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT**. La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de **NANTERRE**.

DISSOLUTIONS

ALP01032136

Avis de modifications

SCI LAGNIEL, capital 3 048,98 €, siège LEVALLOIS-PERRET (92300), 64 rue Marjolin, RCS NANTERRE 343887667

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée amiable de la société.

François PAILLUSSEAU, 64 rue Marjolin 92300 LEVALLOIS, est nommé liquidateur.

Pour avis et mention.

DIVERS

ALP01030331

Rectificatif à l'annonce parue le 10 avril 2024 dans Les Echos 75 et 92, concernant la société **TPHARMA**, il y a lieu de lire: Siège social 12 rue BAILLOU- 75014 PARIS

93 • SEINE-SAINT-DENIS

SOCIETES

CONSTITUTIONS

ALP01031749

Par acte SSP du 07/08/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination:

MCP GARAGE

Objet social: Réparation mécanique, carrosserie, peinture, entretien, design, dépannage, remorquage, achat vente, import-export des véhicules neufs, d'occasion et de pièces détachées.

Siège social:

210-212 Boulevard Robert Ballanger 93420 Villepinte.

Capital: 2000 €

Durée: 99 ans

Président: M. TEKINALP Umud Christophe, demeurant 28 Rue de Bellevue 94190 Villeneuve-Saint-Georges

Immatriculation au RCS de Bobigny

MODIFICATIONS

ALP01014282

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Seine-Saint-Denis".

M&M AUTO

SAS au capital de 400 €

9 Rue des Colonnes 75002 Paris

952 418 440 R.C.S. Paris

Président KONAN Jean

89 avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du **27.05.2024**

Il a été pris acte de transférer le siège-établissement principal au

13 Rue Charles Baudelaire 93330 Neuilly-sur-Marne

Radiation au RCS de **Paris**

Nouvelle immatriculation: RCS de **Bobigny**

Statuts modifiés

ALP01029274

26 RUE PIERRE LESCOT

SCCV au capital de 1 000 €

Siège social: 51 avenue de la République

93110 ROSNY SOUS BOIS

987 613 940 RCS BOBIGNY

En date du 7/08/2024, l'AGE a décidé de modifier la dénomination sociale par «RUE PIERRE LESCOT», et d'ajouter à l'objet social l'acquisition d'un terrain situé 28 rue Pierre Lescot 91430 IGNY et de modifier en conséquence les articles 2 &3 des statuts.

Modification au RCS de BOBIGNY.

ALP01020785

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Seine-Saint-Denis".

TRADIBAT Sasu au capital de 8 000 €, Siège social: 6 Rue de Madagascar 75012 Paris, RCS Paris 883662769. L'AGE du 12/07/2024 a décidé à compter du 12/07/2024 de: transférer le siège social au 5 Rue Pleyel Bureau 3 93200 Saint-Denis; nommer Monsieur Charles Fritz DUVERNEAU, demeurant au 2 Allée Blaise Pascal 92390 Villeneuve-la-Garenne en tant que Président, en remplacement de Monsieur Ferhat LEROUL. Radiation au rcs Paris et immatriculation au rcs de Bobigny.

ALPI000106079

7 FORMATION SASU au capital de 500 € sise 7 rue théodore monod 93140 BONDY 917805095 RCS de BOBIGNY, Par décision de l'AGE du 20/06/2024, il a été décidé d'étendre l'objet social à: Organisme de formation: Formation professionnelle continue pour adultes, Centre de récupération de point, Test psychotechnique, Centre de sensibilisation à la sécurité routière, centre de formation en apprentissage et alternance. Mention au RCS de BOBIGNY

ALP01031707

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination: G5.

Forme: SASU.

Capital social: 1200 euros.

Siège social: 1 Rue du Palais, 44600 St Nazaire.

881612857 RCS de Saint Nazaire.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 août 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 13 août 2024, de transférer le siège social

Les Échos Sociétés
Directeur Délégué : Laurent LEBRUN

Par arrêté des préfets des départements concernés, **Les Échos** est habilité à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de **Paris (75), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de- Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95) et Rhône (69)**.
Le site **LesEchos.fr** est habilité dans **ces mêmes départements**, ainsi que dans les suivants : **Côte-d'Or (21), Doubs (25), Gard (30), Maine-et- Loire (49), Morbihan (56), Bas-Rhin (67), Haut- Rhin (68), Saône-et-Loire (71), Vendée (85)**.

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES
Annonces et formalités légales
Service clients : **01 44 88 42 00**
jal-pro@annonces-legales.fr

TARIFS HT 2024 et MODALITÉS DE PUBLICATION (Arrêté du 14 décembre 2023)
ANNONCES DE MODIFICATIONS MULTIPLES D'UNE SOCIÉTÉ (tarifs au caractère)
Le tarif d'une annonce légale publiée pour plusieurs événements est obtenu en multipliant le nombre total de caractères qu'elle comporte, espaces inclus et à l'exclusion de tout élément de présentation, par le tarif du caractère fixé à l'article 2. Le tarif ainsi obtenu est arrondi au centime d'euro le plus proche.
0,183 € : 21 Côte-d'Or / 25 Doubs / 30 Gard / 49 Maine-et-Loire / 56 Morbihan / 67 Bas-Rhin / 68 Haut-Rhin / 71 Saône-et-Loire / 85 Vendée. **0,189 €** : 69 Rhône. **0,221€**: 78 Yvelines / 91 Essonne / 95 Val-d'Oise. **0,232 €** : 75 Paris / 92 Hauts-de-Seine / 93 Seine-Saint-Denis / 94 Val-de-Marne.

ANNONCES DE MODIFICATION UNIQUE D'UNE SOCIÉTÉ (tarifs forfaitaires)

Modification	Dpts des annexes I à VI	Dpts de l'annexe VII
• Transfert de siège social • Changement de dirigeant/s • Commissaire aux comptes (nomination et cessation)	106 €	123 €
• Modification du capital • Changement d'activité ou d'objet	132 €	153 €
• Modification de la dénomination • Modification de la forme juridique • Mouvement d'associés • Cessions de parts	193 €	223 €

ANNONCES DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ
(tarifs forfaitaires)
Arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

Forme juridique	Dpts annexes I à VI	Dpts annexe VII
SASU	138 €	162€
SAS	193 €	226 €
EURL	121 €	143 €
SARL	144 €	168 €
SCI	185 €	217 €
Société civile	216 €	255 €
SA	387 €	453 €
SNC	214 €	252 €

ANNNONCES DE DISSOLUTION, LIQUIDATION, PROCÉDURES COLLECTIVES ET CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE
(tarifs forfaitaires)
Arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

DISSOLUTION ANTICIPÉE NOMINATION DES LIQUIDATEURS	**Dpts annexe I-VI :** 149 € **Dpts annexe VII :** 175 €
CLÔTURE DE LA LIQUIDATION	**Dpts annexe I-VI :** 108 € **Dpts annexe VII :** 125 €
OUVERTURE DU JUGEMENT DE PROCÉDURE COLLECTIVE	**Dpts annexe I-VI :** 64 € **Dpts annexe VII :** 75 €
CLÔTURE DE JUGEMENT DE PROCÉDURE COLLECTIVE	**Dpts annexe I-VI :** 35 € **Dpts annexe VII :** 41 €
CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE	**Tous dpts :** 56 €

à 145 RUE NOISY LE SEC - CS 20008, 93260 Les Lilas.

Président : Monsieur NABIL KHERRAT, demeurant 42 BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON, 44600 St Nazaire

Radiation du RCS de Saint Nazaire et immatriculation au RCS de Bobigny.

ALP01029818

Cette annonce paraît pour les départements "Essonne" et "Seine-Saint-Denis".

IMMO 12

SCI au capital de 1 000 €

Siège social : 39 rue de la Côte d'Or

91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

RCS EVRY 793 553 322

Par l'AGE du 14/06/2024, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. Abdeladim MALKI. demeurant à 24 rue de l'Echelle Saint-Médard, 02200 SOISSON en remplacement de M. Mohammed KEJIOU. Et de transférer le siège social au 88 boulevard Félix Faure 93300 AUBERVILLIERS à compter de ce jour.

Radiation au RCS d'Evry immatriculation au RCS de BOBIGNY

ALPI000104618

KERLYS DISTRIBUTION SARL à associé unique au capital de 30.000 € sise 11 rue edouard branly za saint eloi 86000 POITIERS 528585672 RCS de POITIERS, Par décision de l'AGE du 05/06/2024, il a été décidé de: - transférer le siège social au 8 avenue henri barbusse 93012 BOBIGNY CEDEX. Gérant: M. MOHAMMAD Murtaza 20 rue léo ferré 93430 VILLETANEUSE. - nommer Gérant M. BARINOVS Aleksejs 10 rue nicolas bornier 21000 DIJON en remplacement de M. MOHAMMAD Murtaza démissionnaire Radiation au RCS de POITIERS et ré-immatriculation au RCS de BOBIGNY

ALP01019388

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Seine-Saint-Denis".

focus formation sasu au capital de 1000 € sis 132 boulevard ney 75018 paris rcs 914243076.l'age du 20 12 2023 à décidé de transférer le siège social au 145 rue noisy le sec cs 20008 93260 les lilas cedex, de nommer monsieur bonnenfant enrick thomas willy thierry demeurant au 12 rue d'anglemont 93260 les lilas en qualité de président en remplacement de monsieur khalid oussous radiation au rcs paris immatriculation au rcs bobigny

---

ALP01018621

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Seine-Saint-Denis".

TROPICALE TRANSIT INTERNATIONALE FRANCE sasu au capital de 11000 euros sis 58 rue de Monceau CS 48756 75380 Paris Cedex 08 rcs 928012079. L'AGE du 16 07 2024 à décidé de transférer le siège social au 24 Rue Georges Guynemer 93440 Dugny. Radiation au rcs Paris immatriculation au rcs Bobigny

---

DISSOLUTIONS

ALP01031093

A2S GUARD

SAS au capital de 1 500 €

Siège social : 7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

93600 AULNAY SOUS BOIS

RCS BOBIGNY 977 639 897

L'assemblée générale extraordinaire du 15/07/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/07/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur A2S GAURD, SAS au capital de 1 500 euros, ayant son siège social 7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE, 93600 AULNAY SOUS BOIS, immatriculée sous le n°977 639 897 au RCS et a fixé le siège de la liquidation chez Monsieur AOUDIA Salah, demeurant 223 avenue Jean Jaurès, 93700 DRANCY.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce BOBIGNY.

AOUDIA Salah, RAMDANE BEY Azzedine, TALEB Said

ALP01031955

KENAN DRIVER

SASU au capital de 10 € Siège social : 122 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL RCS BOBIGNY 852395581

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 02/08/2024 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M UZUNALP KENAN demeurant 122 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 02/08/2024. Radiation au RCS de BOBIGNY.

ALP01025951

ERTEL

SARL au capital de 7622.45 €

5 Rue de Rome Espace 22

93110 Rosny-sous-Bois.

RCS BOBIGNY 428 871 123

Par l'AGE du 07/06/2024 a approuvé les comptes définitifs de liquidation ; il a été donné quitus au liquidateur de sa gestion ; l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture de liquidation au 07/06/2024

Radiation au RCS de BOBIGNY

VENTE DE FONDS - GERANCE

OPPOSITIONS

ALP01032200

Suivant acte sous signatures électroniques en date des 31 juillet et 1er août 2024, enregistré au SDE de BOBIGNY, le 09/08/2024, Dossier 2024 00013072, référence 9304P61 2024 A 02825, lasociété **« SELARL PHARMACIE AULNAY 2 »,** SELARLau capital de 100.000 €, sise à AULNAY SOUS BOIS (93600), Centre Commercial Parinor - Le Haut de Galy, 838 428 001 RCS BOBIGNY **A CEDE A** la société **« PHARMACIE PARINOR » SELAS** au capital de 50.000 €, sise à AULNAY SOUS BOIS (93600), Centre Commercial Parinor - Le Haut de Galy, 908 374 127 RCS BOBIGNY, tous les éléments d'un fonds de commerce d'officine de pharmacie exploitée à **AULNAY SOUS BOIS (93600), Centre Commercial Parinor - Le Haut de Galy, à l'exclusion de la licence, du droit au bail, du stock de marchandises et des contrats en cours (à l'exception des contrats de travail des salariés), des objets mobiliers et matériels,** moyennant le prix principal de 400.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au **1er août 2024.** Les oppositions visées par l'Art. L141-12 et suivants du Code de Commerce, doivent être formées par lettre recommandée AR ou par acte extrajudiciaire, et seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la correspondance au siège de la SELARL JTBB Avocats, sise à PARIS (75017), 2 rue de Phalsbourg, dépositaire amiable du prix, et pour la validité en l'Etude de **Me Yann NOBLESSE,** Commissaires de justice, 24 rue du Chemin Vert - 93000 BOBIGNY où domicile a été élu à cet effet.

AVIS DIVERS

VENTES AUX ENCHÈRES

ALP01031645

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mardi 1er octobre 2024 à 13h.30

Au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93) Immeuble EUROPEEN - 1 Promenade Jean Rostand - 7ème étage - Salle G

EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier sis à AULNAY SOUS BOIS (93)

12 rue des Aulnes

Cadastrés 141-143 rue de Mitry, section DM n°70, DM n°71, DM n°73, DM n°74 et section DN n°93, DN n°98, DN n°100, DN n°101, DN n°103,

DN n°104, DN n°105 et DN n°106

LOT NUMERO 20.538 : Un APPARTEMENT, au onzième étage, porte B, comprenant : entrée, hall, WC, 2 chambres, salle de bains, penderie, placard, salon, BALCON, cuisine.

LOT NUMERO 21.437 : Une CAVE

les lieux sont occupés par le propriétaire

Cette vente a lieu à la requête du Syndicat des Copropriétaires de La RESIDENCE LA MOREE, 12 rue des aulnes à AULNAY SOUS BOIS (Seine Saint Denis), représenté par son nouvel administrateur judiciaire provisoire, la SELARL AJ ASSOCIES prise en la personne de Maître Nicolas DESHAYES demeurant 46 promenade Jean Rostand 93 000 Bobigny désigné en cette qualité par ordonnance en date du 14 novembre 2023, ayant pour Avocat Maître Nathalie AUFFRAY, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis.

MISE A PRIX : 30.000 € (TRENTE MILLE EUROS)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY.

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

Fait et rédigé à BOBIGNY, le 2 août 2024 par l'Avocat poursuivant, Signé Maître Nathalie AUFFRAY.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

À Maître Nathalie AUFFRAY, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis, 2 rue de Lorraine (93000) BOBIGNY, TEL. 01.48.30.11.11, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 23/07928)

Sur les lieux où une visite sera organisée le vendredi 20 septembre 2024 à 15h.

Sur INTERNET : www.vench.fr

ALP01031633

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mardi 1er octobre 2024 à 13h.30

Au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93) Immeuble EUROPEEN - 1 Promenade Jean Rostand - 7ème étage - Salle G

EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier sis à AUBERVILLIERS (93)

88 boulevard Felix Faure

Cadastré section T n°16

LOT NUMERO 4 : Un APPARTEMENT, au premier étage face droite, comprenant : Hall d'entrée, salle d'eau, salon, coin cuisine ouverte, chambre.

LOT NUMERO 25 : Une CAVE

les lieux sont loués et occupés

Cette vente a lieu à la requête du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 88 boulevard Felix Faure - 93300 AUBERVILLIERS, pris en la personne de son Administrateur Judiciaire, la SELARL BLERIOT & ASSOCIES, désigné en cette qualité par Ordonnance initiale rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY le 17 octobre 2016 prorogée régulièrement depuis lors, et dernièrement, le 13 juin 2024, demeurant : 26 chemin de la Madeleine - 93000 BOBIGNY, ayant pour Avocat Maître Nathalie AUFFRAY, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis.

MISE A PRIX : 10.000 € (DIX MILLE EUROS)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY.

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

Fait et rédigé à BOBIGNY, le 2 août 2024 par l'Avocat poursuivant, Signé Maître Nathalie AUFFRAY.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

À Maître Nathalie AUFFRAY, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis, 2 rue de Lorraine (93000) BOBIGNY, TEL. 01.48.30.11.11, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 23/09512)

Sur les lieux où une visite sera organisée le vendredi 20 septembre 2024 de 13h30 à 14h00

Sur INTERNET : www.vench.fr

---

94 • VAL-DE-MARNE

SOCIETES

MODIFICATIONS

ALP01032508

Cette annonce paraît pour les départements "Seine-Saint-Denis" et "Val-de-Marne".

FRANCOIS TRADING

SARL au capital de 20.000 €

Siège social : 211 rue paul et camille thomoux 93330 NEUILLY SUR MARNE

RCS 931 329 684 BOBIGNY

L'AGE du 05/08/2024 a décidé de transférer le siège social au 13 avenue madelon 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE.

Gérant : M FRANÇOIS FRANKIE FREDERIC, 13 avenue madelon 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Radiation du RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de CRETEIL

ALP01032505

Cette annonce paraît pour les départements "Val-d'Oise" et "Val-de-Marne".

JPS ECO

SAS au capital de 500 €

Siège social : 5 Avenue du 8 mai 1945, 95200 SARCELLES

RCS PONTOISE 883 635 963

Par décision de l'AGE du 26/6/2024, il a été décidé d'augmenter le capital pour le porter de 500 € à 714 € et de transférer le siège social au 7 rue Céline Robert 94300 Vincennes. Radiation au RCS de PONTOISE et immatriculation au RCS de CRETEIL.

ALP01031893

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Val-de-Marne".

MAGO

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 2 000 euros

Siège social : 182 avenue de Clichy

75017 PARIS

928 179 712 RCS PARIS

Aux termes des décisions du 1er août 2024, il a été décidé de transférer le siège social à compter du même jour au 112 avenue de Paris CS 60002 94300 VINCENNES ; il est rappelé que la durée de la société est de 99 ans et que le Président de la société est Monsieur Alvaro LAMARCHE TOLOZA demeurant 182 avenue de Clichy 75017 PARIS.

Aux termes des décisions du Président du 13 août 2024, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital décidée le 1er août 2024 d'un montant de 571,40 euros pour le porter de 2 000 euros à 2 571,40 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS de CRETEIL.

Pour avis

ALP01031085

BURAK

SARL au capital de 8000 €

Siège social :

4 AVENUE ANATOLE FRANCE 94600 Choisy-le-Roi

440 955 094 RCS de Créteil

L'AGE du 26/06/2024 a nommé gérant M. ZORKUN FATIH, demeurant 230 BOULEVARD PASTEUR 94360 Bry-sur-Marne en remplacement de M. UGUR SENER

Mention au RCS de Créteil

ALP01014836

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Val-de-Marne".

SCI VILLAIN, SCI au capital de 100 €

Siège social: 3 Rue du Colonel Oudot 75012 Paris 528069784 RCS PARIS

Le 10/07/2024, les associés ont: décidé de transférer le siège social au 77 Avenue Roger Salengro 94500 Champigny-sur-Marne à compter du 12/07/2024 ;

Radiation au RCS de PARIS

Inscription au RCS de CRETEIL

ALP01029796

Suivant acte ssp du 07 aout 2024, les actionnaires de la SAS **DEQO** sise 5 Bis Rue Fays 94160 SAINT-MANDE au capital de 126 000 €, RCS CRETEIL 753 117 571 ont décidé d'augmenter le capital initial de 100 000 € pour le porter à 226 000 €uros par élévation du montant nominal qui passera de 1 260 euros à 2 260 euros.

Désormais le capital social est de 226 000 € divisé en 100 actions de 2 260 € chacune.

Notification au RCS de CRETEIL

DISSOLUTIONS

ALP01031679

RHINO

SAS au capital de 500 € Siège social : 3 Résidence moulin des bassins 94800 VILLEJUIF RCS CRÉTEIL 979254570

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 03/08/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 03/08/2024, il a été nommé liquidateur(s) M Allagbe Miguel demeurant au 3 Résidence moulin des bassins 94800 VILLEJUIF et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de CRÉTEIL.

AVIS DIVERS

VENTES AUX ENCHÈRES

ALP01031655

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le jeudi 26 septembre 2024 à 9h30

Au Palais de Justice de CRÉTEIL (94), Place du Palais

Salle A - Rez-de-chaussée - Bâtiment Nord

EN UN SEUL LOT

Les biens et droits immobiliers sis à SUCY EN BRIE (94370)

4 rue de la fosse rouge

cadastrés section AI numéro 385 pour 2a 24ca, numéro 390 pour 2a 46ca, numéro 410 pour 76ca, numéro 415 pour 89ca, numéro 777 pour 3ca, numéro 780 pour 80ca, numéro 787 pour 57a 14ca, numéro 788 pour 42a 85ca, numéro 845 pour 13a 05ca

Constituant le lot de groupe d'habitations dénommé « LES MONROIS » :

LOT NUMÉRO UN (01) : un APPARTEMENT de 72,50 m² dans le Bâtiment H, escalier 1, au rez-de-chaussée, porte gauche, comprenant : entrée, WC, salle de bains, 3 chambres, couloir, cuisine, séjour.

LOT NUMÉRO SOIXANTE-DIX (70) : une CAVE consistant en un local en maçonnerie clos par une porte en bois dans le Bâtiment H, escalier 1, au sous-sol.

Les lieux sont loués et occupés

Cette vente a lieu à la requête de La BRED - BANQUE POPULAIRE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire au capital de 573.260.254,10 euros, dont le siège social est sis 18 Quai de la Râpée (75604) PARIS CEDEX 12, immatriculée sous le numéro 552 091 795 au RCS de PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège, en cette qualité, ayant pour avocat Maître Julie GALLAIS, Avocat au Barreau du VAL DE MARNE.

MISE A PRIX : 118.000 € (CENT DIX HUIT MILLE EUROS)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL.

CONSIGNATION : 11.800 € à l'ordre du Bâtonnier Ventes

Fait et rédigé à MAISONS ALFORT, le 29 juillet 2024

Signé Maître Julie GALLAIS, Avocat poursuivant

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

1/ À Maître Julie GALLAIS, Avocat Associé au Barreau du Val de Marne, Membre de la SELARL GROUPE RABELAIS, demeurant 23 allée des Cavaliers - 94700 MAISONS ALFORT, Tél. 01.84.19.08.19, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

2/ Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL, où le cahier des conditions de vente est déposé, les lundis et mardis (N° RG 22/00097)

3/ Sur les lieux pour visiter, le jeudi 19 septembre 2024 à 10h00

4/ Sur INTERNET : www.vench.fr

ALP01031620

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le jeudi 26 septembre 2024 à 9h30

Au Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL, Place du Palais - salle A (ou à défaut salle B)

EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier sis à SUCY-EN-BRIE (94880)

17 rue Vesvres

Cadastré section AX numéro 91 pour 03a 93ca

LOT N° 11 : APPARTEMENT de 34,05 m² dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée, à droite dans le hall composé : entrée, deux pièces, coin cuisine, salle de bains/WC.

Au sous-sol, une pièce.

Les lieux sont loués et occupés selon un bail de 2018 moyennant un loyer de 840 €

Cette vente a lieu à la requête du CREDIT LOGEMENT, SA au capital de 1.259.850.270,00 €, inscrite au RCS de PARIS sous le numéro B 302 493 275, dont le siège social est 50 Boulevard Sébastopol -75003 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège, ayant pour Avocat Maître Harry ORHON, Avocat au Barreau du Val de Marne.

MISE À PRIX : 33.000 € (TRENTE TROIS MILLE EUROS)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL.

CONSIGNATION : 3.300 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

Fait et rédigé à NOGENT SUR MARNE, le 7 août 2024 par l'Avocat poursuivant, Signé Me Harry ORHON.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

À Maître Harry ORHON, Avocat au Barreau du Val de Marne, SELARL MAKOSSO ORHON et FERNANDES-BENCHETRIT, 15 boulevard de Strasbourg (94130) NOGENT SUR MARNE, TEL. 01.49.77.10.04, dépositaire du cahier des conditions de vente.

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRETEIL (Bureau A17 ou A18, RdC du Bâtiment Marcel Proust, sur RdV), où le cahier des conditions de vente est déposé les lundis et mardis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. (N° RG 24/00037)

Sur les lieux où une visite aura lieu le vendredi 20 septembre 2024 de 9h30 à 10h30

Sur INTERNET : www.vench.fr

ALP01031665

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le jeudi 10 octobre 2024 à 9h30

Au Palais de Justice de CRÉTEIL (94), Place du Palais Salle A ou B - Rez-de-chaussée - Bâtiment Nord - EN UN SEUL LOT

Dans un immeuble sis à THIAIS (94320)

et par extension à CHOISY LE ROI (94600)

6 avenue René Panhard et à l'angle de l'avenue Poincaré, sans numéro

Cadastré section Z n°41 (THIAIS) et section J n°47 (CHOISY LE ROI)

LOT NUMÉRO SOIXANTE HUIT (68) : UN APPARTEMENT de 17,77 m², au 4ème étage, couloir gauche, porte fond droite, comprenant : entrée, séjour, salle d'eau.

Les lieux sont vides de tout occupant.

Cette vente a lieu à la requête de la Société dénommée « LA BANQUE POSTALE », Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° 421 100 645, dont le siège social est 115 rue de Sèvres (75275) PARIS Cedex 2, représentée par son Président domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour Avocat Maître Sylvie EX-IGNOTIS, Avocat au Barreau du Val de Marne.

MISE À PRIX : 30.000 € (TRENTE MILLE EUROS)

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Ventes

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de CRETEIL.

Fait et rédigé à CRETEIL, le 12 août 2024, par l'Avocat poursuivant, Signé Maître Sylvie EX-IGNOTIS.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

À Maître Sylvie EX-IGNOTIS, Avocat au Barreau du Val de Marne, 6 Place Salvador Allende (94000) CRETEIL, TEL. 01.49.80.19.76, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRETEIL, où le cahier des conditions de vente est déposé, les lundis et mardis (N° RG 24/00057)

Sur les lieux où une visite sera organisée le mardi 1er octobre 2024 à 14h00

Sur INTERNET : www.vench.fr

---

95 • VAL-D'OISE

SOCIETES

CONSTITUTIONS

ALP01032721

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 28.05.2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SIGVAF

Capital : 5 000 euros

Siège social : 14 Rue Berthelot - ZAE Grande Couture 95500 GONESSE

Objet : en France et à l'étranger : acquisition, prise à crédit-bail et location de tous biens immobiliers,

Président : Mr Martin WESTON, Demeurant 22 Glamford Avenue, Port Washington, NY 11050, USA.

Directeur général : Mr Eng Pheen Foong Pen AH-LIN demeurant 5 Rivers Drive, Great Neck NY 11020 USA.

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Cession d'actions : agrément dans tous les cas.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PONTOISE

MODIFICATIONS

ALP01018439

Cette annonce paraît pour les départements "Hauts-de-Seine" et "Val-d'Oise".

JOZIAMO CONSULTING, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros, Siège social : 6 Avenue du Général Leclerc 92260 FONTENAY AUX ROSES, 848 751 962 RCS NANTERRE. D'une décision de l'associé unique du 1 juillet 2024, il résulte que le siège social a été transféré au 13 CHEMIN DES LIBELLULES 95800 COURDIMANCHE à compter du 1 juillet 2024. le président : Monsieur Stanislas KOBAK, demeurant 13 CHEMIN DES LIBELLULES 95800 COURDIMANCHE. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de NANTERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PONTOISE. Modification des statuts en conséquence. Mention aux RCS de NANTERRE et de PONTOISE

ALP01017389

Cette annonce paraît pour les départements "Seine-Saint-Denis" et "Val-d'Oise".

SCI HAMOUGA, SCI au capital de 15200 €

Siège social: 86 AVENUE GALLIENI 93800 EPINAY-SUR-SEINE 452275837 RCS BOBIGNY

Le 06/07/2024, les associés ont: décidé de transférer le siège social au 33 Rue des Paradis 95410 Groslay à compter du 06/07/2024 ;

Radiation au RCS de BOBIGNY

Inscription au RCS de PONTOISE

ALP01025963

PRESTIGE TRANSPORT BL

SASU au capital de 1 000 €

Siège social : 17-19 boulevard de la Muette

95140 GARGES LES GONESSE

RCS PONTOISE 983 438 862

Par l'AGE du 10/07/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 5 avenue Maurice Thorez 93450 L ILE SAINT DENIS.

Radiation au RCS de PONTOISE et immatriculation au RCS de BOBIGNY

JAL pro
ANNONCES LÉGALES
MARIE
Experte-Comptable
"JAL-Pro me permet de gérer facilement mes publications d'annonces légales pour mes nombreux clients."
A vos côtés pour publier vos annonces légales
Notre solution sur-mesure pour les professionnels du Chiffre et du Droit
Attestation de parution immédiate gratuite
Couverture nationale
Service client dédié
Crédit photo : istock
Nous contacter
01 87 39 70 08
decouvrir-jal-pro.com
Un service proposé par
Les Echos Le Parisien
ANNONCES